Cité libre

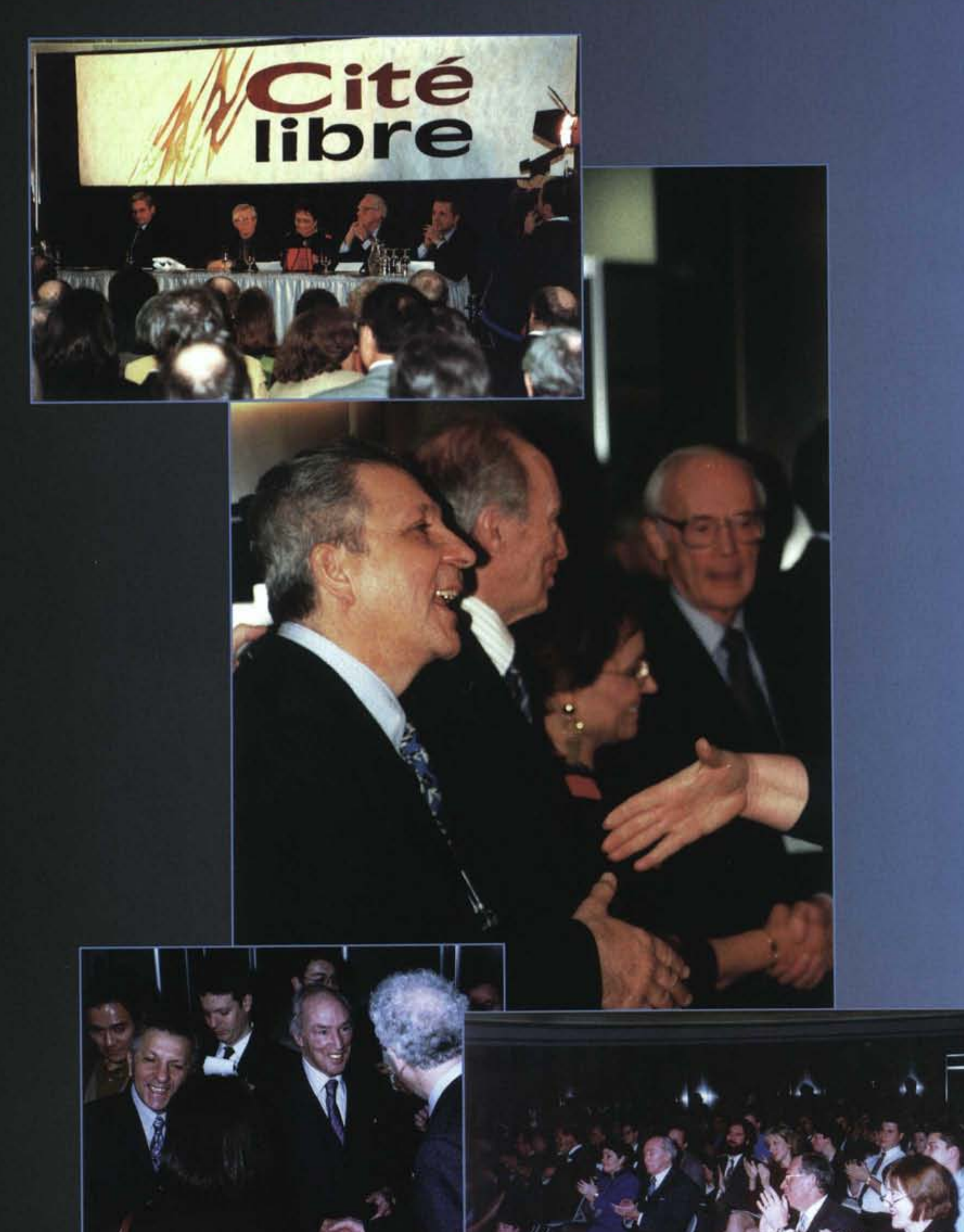
La voix québécoise pour le libéralisme et l'unité canadienne

- La France et le Canada, une histoire d'ingérence
- Démocratie à la québécoise
- Le libre-échange dix ans après
- Et si le Canada était indivisible ?



Volume XXVI • Numéro 2 • Avril - mai 1998 • 4,95 $

Quel beau lancement!





Des experts torontois en communication nous avaient pourtant prévenus : « Ne vous lancez pas comme ça à la conquête de Toronto la difficile, Toronto la snob. Vous allez vers un échec certain. Pour votre bien, nous devons vous dire que votre message est dépassé. D'ailleurs, si vous voulez avoir quelque chance de succès, dissociez-vous de Trudeau. Ce n'est pas votre meilleure carte. Et au lieu de vous lancer d'un coup à l'assaut de tout le Canada, commencez par Toronto, puisque c'est là que ça compte, mais faites ça tranquillement, par étapes. Un lancement d'un premier numéro d'une revue inconnue requiert un très grand travail de préparation – parce qu'il faut bien vous dire que les anglophones qui connaissent *Cité libre*, même dans sa version des années cinquante, ça ne court pas les rues… Etc., etc.

Comment ne pas croire des experts qui, de surcroît, nous veulent du bien ? Ébranlés dans nos convictions pendant quelques jours, nous nous demandons si nous ne devons pas tout abandonner. Mais entêtés de nature, nous revenons à nos plans de départ. Le lancement aura lieu, envers et contre tous.

Mais où ? Faut-il être sages et prévoir un local pour 50 personnes ou nous laisser aller à nos espoirs et en prévoir un pour 300 ? Et si c'était 400 ? Non, ce n'est pas possible ; les experts nous ont prévenus. Après avoir inspecté un grand nombre de lieux potentiels, nous en retenons deux : d'un côté, le Faculty Club de l'Université de Toronto, plein de chaleur, de boiseries et d'histoire, qui peut contenir environ 200 personnes, et de l'autre, The Rotunda de Metro Hall, lieu très moderne, très beau, mais sans la chaleur du Faculty Club, qui peut contenir plus de 1000 personnes. Et si nous n'attirions que 50 personnes ? Mieux vaut être prudents et choisir le Faculty Club. Non, soyons optimistes et prenons Metro Hall !… Après de nombreuses nuits sans sommeil, la mort dans l'âme, nous décidons de jouer le tout pour le tout.

Le 19 janvier 1998 sera gravé à tout jamais dans la mémoire de toute notre équipe et probablement de tous les participants. Près de mille personnes sont venues de partout faire la fête avec nous. Des jeunes et des moins jeunes se bousculaient pour avoir l'autographe de Pierre Trudeau. On pouvait identifier dans la foule un nombre impressionnant de personnalités canadiennes. Pour peu, on qualifierait l'atmosphère d'euphorique. Les caméras de télévision, les micros, les photographes étaient partout…

Dans les jours qui ont précédé et suivi cet événement, quelle tournée folle d'entrevues à la radio et à la télévision ! Quelle couverture du lancement dans la plupart des journaux anglophones du Canada !

Le 21 janvier, nous donnions une conférence de presse à Ottawa et une entrevue radiophonique.



Montréal. Le lancement avait été prévu pour le 22 janvier. La ville se remettait à peine de « la tempête de verglas du siècle ». Le 20, tout le centre-ville de Montréal retombait en panne. Les métros ne fonctionnaient pas, les gens angoissés se sentaient pris comme dans une souricière... Bref, le chaos. Le 21, nous nous sommes demandé avec angoisse si nous ne devions pas tout annuler. Qui nous disaitt qu'il n'y aurait pas une autre panne? Qui prendrait le risque d'être bloqué en ville juste pour un lancement? Le 22 janvier arrive. Au Monument national, plus de 500 personnes bravent les éléments pour célébrer avec nous le lancement de *Cité libre* en anglais. Combien en aurions-nous eu dans des conditions plus « normales » ?

Vancouver le 26 janvier, nous voilà à l'Université Simon Fraser. Nous déballons les boîtes en préparation de la soirée. Le gardien de sécurité, voyant la revue, s'écrie : « *Oh! That's the magazine that Mr Trudeau was holding on TV.* » Nous n'en croyons pas nos oreilles. Cette remarque, comme plusieurs autres, nous donnent l'impression que le Canada entier sait que *Cité libre* en anglais existe. Le soir, près de 200 personnes se joignent à nous pour en savoir plus long sur la revue, nous posent des questions, nous encouragent...

À Vancouver, en moins de 24 heures, nous avons six entrevues radiophoniques ou télévisées. Nous passons même à la radio chinoise où l'animateur nous pose des questions en anglais, les traduit instantanément en chinois, écoute nos réponses et les traduit en chinois. Il nous annonce avec fierté qu'il revient de Montréal où il est allé porter la somme de 16 000 $ que sa communauté a récoltée pour venir en aide aux sinistrés du verglas. L'entrevue terminée, en nous serrant la main, il nous dit, visiblement ému, dans son anglais quelque peu approximatif : « *You are fighting for Canadian Unity. You are good people. Let's keep in touch.* »

Voilà pour les médias anglophones et chinois.

Qu'en est-il du côté francophone? Nous avons eu une entrevue radiophonique à Toronto, à Radio-Canada, et une brève entrevue à la télévision, à Vancouver, toujours à Radio-Canada. Et au Québec? Nous tenons à préciser que nous n'avons pas eu une seule question méchante, une seule insinuation désagréable, une seule « prise de bec »... Pour tout vous dire, nous n'avons rien eu du tout. Pas une seule entrevue, ni dans les journaux, ni à la radio, ni à la télévision. Aucun appel téléphonique, aucun rendez-vous. Rien. Une revue qui fait partie intrinsèque de l'histoire québécoise, qui a joué un rôle fondamental dans la modernisation du Québec et qui se lance à la conquête de tout le Canada dit anglais, ça n'intrigue aucun journaliste, aucun animateur québécois francophone. Alors que du côté anglophone partout au Canada, y compris au Québec, on nous a posé mille fois la question : « Pourquoi en anglais? Pourquoi maintenant? », au Québec francophone, aucun média ne veut en connaître la réponse. Non seulement ces braves dames et messieurs ont-ils décidé que ça ne les intéresse pas personnellement, mais ils ont également décidé qu'aucun Québécois francophone n'a besoin de le savoir. C'est ainsi que, bien éclairé grâce à la vigilance de ses élites, le « peuple » québécois pourra un jour décider tout seul de son avenir.

Et il y en a qui osent encore prétendre que le mur du silence est le produit de notre imagination...



Démocratie ou démagogie « à la québécoise » ?

MAX NEMNI
et
MONIQUE NEMNI

Les nationalistes jubilent et clament leur succès sur tous les toits : le peuple québécois parle d'une seule voix.

En demandant à la Cour suprême de se prononcer sur la légalité d'une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, le gouvernement fédéral a, semble-t-il, réussi à créer un merveilleux consensus . Voilà la « démocratie québécoise » à l'œuvre, affirmait Lucien Bouchard lors d'une conférence à l'Université de Montréal organisée par le professeur André Tremblay, ancien conseiller du gouvernement libéral de Robert Bourassa. Notre Petit Timonier caractérisait la démarche du gouvernement fédéral de simple stratégie d'intimidation visant à « miner la démocratie québécoise. » Reprenant une expression chère à Lionel Groulx, il opposait « la démarche impériale » du gouvernement fédéral à l'esprit démocratique de son propre gouvernement, qui incarnait, lui, la volonté des Québécois. « L'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement des Québécois, affirmait-il, sont des émanations de la démocratie québécoise... Nous respectons les décisions prises par la démocratie québécoise. » Précisant ailleurs sa pensée, il ajoutait qu'aucun jugement de la Cour suprême ne pouvait mettre un frein à la « démocratie québécoise » : « Il n'y a qu'un tribunal pour décider de l'avenir politique du Québec, c'est le peuple du Québec. »

Voilà une conception bien spéciale et bien troublante de la démocratie, que partagent d'ailleurs nos élites francophones. Rappelons que Bouchard nous en avait déjà donné un aperçu à quelques reprises. Le 6 février 1996, résumant les quelque vingt-cinq siècles d'histoire de la démocratie, il statuait que : « La démocratie a toujours été dans le monde entier la barre du 50 plus quelque chose. » Le 7 mai 1996, il affirmait avec la même assurance « le droit absolu du peuple du Québec de décider de son avenir politique par voie de référendum ». Si tel est le cas, alors la démocra-

tie à la québécoise n'est qu'un nouveau type d'absolutisme basé sur un calcul mathématique élémentaire, qui s'exerce en dehors de tout cadre juridique.

Si ce point de vue n'était défendu que par Bouchard ou s'il ne représentait qu'un point de vue minoritaire dans les milieux politiques et intellectuels du Québec, on aurait pu s'en moquer. Malheureusement, c'est la « démocratie québécoise » ainsi définie que soutiennent tous les députés à l'Assemblée nationale par la voie de leur parti, tous les journaux francophones, presque tous les « experts » en affaires constitutionnelles... C'est de ce consensus que s'enorgueillissent les nationalistes. Rares sont les voix dissidentes. Rares sont même celles qui ont le courage de nuancer quelque peu cet hymne au « droit absolu du peuple québécois ». L'Église, qui a si longtemps dénoncé la démocratie et le libéralisme comme valeurs anglo-protestantes, s'est jointe à la chorale générale. Le cardinal Turcotte, archevêque de Montréal, a même donné sa bénédiction à ce droit absolu du peuple québécois. Le problème est grave.

Au lieu de nous réjouir, le « consensus » dont se targuent nos élites devrait nous inquiéter parce que cette notion étriquée de la démocratie est, en fait, l'apanage des démagogues. Déjà au IV[e] siècle avant Jésus-Christ, à « l'âge d'or » de la démocratie athénienne, Aristote mettait en garde ses élèves du Lyceum contre ce qui ravit aujourd'hui nos élites. Il leur expliquait qu'en dehors de la loi, seule a cours la tyrannie du peuple, que manipulent à souhait les démagogues :

> Dans les cités gouvernées démocratiquement selon la loi il ne naît pas de démagogue... Mais là où les lois ne dominent pas alors apparaissent les démagogues ; le peuple en effet devient monarque... Parce qu'il n'est pas gouverné par une loi, [un tel peuple] devient despotique, de sorte que les flatteurs sont à l'honneur, et un régime populaire de ce genre est l'analogue de la tyrannie[1].

Que disent aujourd'hui nos démagogues pour « flatter » le peuple québécois ? Rappelons d'abord qu'il y a à peine quelques mois, ils claironnaient un tout autre « consensus ». À ce moment-là, comme le montrait William Johnson dans le numéro de mars-avril 1997 de *Cité libre*, tous les politiciens, journalistes et experts confondus s'entendaient pour dire, à l'instar du ministre des Relations intergouvernementales, Jacques Brassard, que la sécession était « un droit fondamental du peuple québécois, un droit sans équivoque du droit international ». Claude Charron, ancien ministre du gouvernement de René Lévesque, allait même plus loin. Selon lui, les experts internationaux consultés par le gouvernement québécois avaient catégoriquement conclu que le Québec pouvait faire sécession, tout en étant lui-même indivisible. Ainsi, hier à peine, le « consensus » clamait la légalité indéniable de la sécession selon le droit international – qui garantit par surcroît l'indivisibilité du Québec.

---

[1] Aristote, *Les politiques*, Garnier Flammarion, 1990, p. 294.

Or voici que survient le renvoi du gouvernement fédéral à la Cour suprême, visant justement à déterminer si en fonction du droit canadien et du droit international le Québec a le droit de faire sécession unilatéralement. On aurait pensé que nos élites auraient profité de l'occasion pour « humilier » le gouvernement fédéral en faisant témoigner leurs « experts », montrant au monde entier que le droit est de leur côté.

Mais les démagogues québécois savent qu'il est bien plus aisé de flatter le « peuple » que de défendre leur cause devant une cour de justice. Ils savent qu'aucun droit ne leur donne raison et que leurs soi-disant expertises ne pèseraient pas lourd devant un tribunal. D'où l'urgence de faire oublier au peuple l'ancien « consensus » et d'en construire un nouveau. La sécession, affirment aujourd'hui nos flatteurs, n'est pas une question de droit, qu'il soit canadien ou international : c'est une question « politique », une question de « démocratie ». Le peuple québécois est seul maître de son destin. Le nier, c'est nier les fondements de la démocratie – « à la québécoise » ajouterons-nous.

Pour faire bonne mesure, les flatteurs attisent le brasier de la victimisation en l'adaptant aux impératifs de l'heure. En effet, disent-ils au bon peuple, non seulement vous avez un droit absolu à l'autodétermination, en dehors de toute loi, mais la loi à laquelle on vous demande d'obéir ne mérite pas que vous la respectiez. En effet, la Constitution de 1982 n'ayant pas été acceptée par notre Assemblée nationale, elle est illégitime. Nul besoin de s'y conformer. Et pour être absolument sûrs de convaincre les derniers sceptiques, les démagogues vont jusqu'à dénigrer la Cour suprême elle-même. Utilisant sans vergogne une formule chère à Duplessis, ils crient en chœur : « La Cour suprême est comme la tour de Pise. Elle penche toujours du même côté » , laissant entendre par là que la Cour étant contrôlée par le gouvernement fédéral, ses jugements favorisent nécessairement le « Canada anglais ».

Cette propagande, malheureusement efficace, transforme les mythes et mensonges en faits et preuves. Qu'importe que trois des neuf juges de la Cour suprême proviennent du barreau du Québec, que quatre des juges – y compris le juge en chef – soient francophones, que tous les neuf juges aient été choisis par des premiers ministres canadiens venant du Québec, que les principaux intervenants au renvoi soient québécois et que les délibérations se fassent presque exclusivement en français ! Les démagogues affirment que la Cour penche… et ils espèrent que le peuple les suivra.

Qu'importe que le rapatriement de la Constitution en 1982 se soit fait en toute légalité et conformément aux exigences de la Cour suprême, qui avait d'ailleurs été consultée à ce sujet par le gouvernement Lévesque ! Qu'importe qu'en 1982 le gouvernement Trudeau ait été massivement appuyé par la population québécoise et que 73 des 75 députés québécois aux Communes aient appuyé le rapatriement ! Les flatteurs du peuple lui disent que cette Constitution lui a été imposée et qu'elle est illégitime… Et ils espèrent que le peuple les suivra.



Les démagogues clament « le droit absolu du peuple québécois de décider de son avenir », et ils espèrent que le peuple sera flatté. Ainsi fonctionne la « démocratie québécoise ».

C'est exactement ce type de « démocratie » qu'Aristote qualifie de tyrannie ; c'est dans un régime ainsi perverti que, selon lui, règnent en despotes les flatteurs du peuple. Dans une démocratie libérale aucune institution, aucune personne, aucune collectivité ne détient des pouvoirs absolus. Le peuple, constitué de l'ensemble des citoyens, vit dans un cadre juridique et institutionnel qui confère à ces citoyens des droits ainsi que des obligations. Plus on accorde de prétendus pouvoirs absolus au peuple, plus on risque de faire croire aux citoyens qu'ils sont individuellement tout-puissants. En prétendant donc que la Constitution est illégitime, en dénigrant la plus haute instance juridique du pays, les démagogues nationalistes d'aujourd'hui affaiblissent les institutions qui protègent les citoyens. Plus on flatte le peuple, plus on brime les droits des citoyens.

Rendons-nous à l'évidence : la « démocratie québécoise » n'est qu'un populisme que voile à peine une rhétorique nationaliste mobilisatrice. Dans une démocratie libérale, les dangers d'un tel absolutisme « démocratique » sont évités par le respect de l'ordre constitutionnel. Mais au Québec, le discours démagogique ridiculise la loi. Ce dénigrement systématique de la Constitution, de la Cour suprême et, plus généralement, de toutes les institutions canadiennes sape les fondements de l'État de droit et enlève aux citoyens non seulement leur sens civique, mais leur seule protection devant l'arbitraire des gouvernements. Dans son récent plaidoyer devant la Cour suprême, Me Guy Bertrand affirmait que « nier la souveraineté du droit équivaut à donner au gouvernement le pouvoir total ».

Aristote serait d'accord. Nous aussi.

Remerciements

Comment remercier individuellement tous ceux qui ont contribué au merveilleux succès du lancement de la version anglaise de *Cité libre* ? Impossible ! Ils sont beaucoup trop nombreux. Merci donc à vous tous pour tout le temps et toute l'énergie que vous avez consacrés à notre cause commune ! Merci aussi à Alliance Québec, au Comité spécial pour l'unité canadienne, à Citizens Concerned About Free Trade et au groupe de Connie Fogal, à Vancouver, pour leur aide précieuse. Grâce à l'effort conjugué de tous, nous avons pu atteindre des milliers de *Citélibristes* potentiels.

Nous vous remercions tous très chaleureusement et espérons une collaboration continue.

DANS CE NUMÉRO...



Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Pierre Arbour, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire* Andrée Noël, *trésorière*
Marc Agostini, Pierre Béchard, Jacques Clément,
Dany Gravel, Jacques Hébert, William Johnson, Barbara Kay,
Nadia Khouri, Reford MacDougall, Jean-Paul Murray

RÉDACTION
Directeurs de la revue
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaires de rédaction
Version française : Rémi Maillard
Version anglaise : Michael Ballantyne
Responsable de la traduction
Monique Perrin-d'Arloz
Coordonnateurs de la traduction
Pour le français : Monique Perrin-d'Arloz
Pour l'anglais : Jean-Paul Murray
Secrétaire
Daniel Laprès
Assistante à la production
Thérèse Viau
Illustrations
Doug Simpson
Photographies
Presse canadienne, Desmond Glynn, Olivier Rodriguez,
Ryerson Polytechnic University, The Gazette
PRODUCTION
Graphisme : Studio Robillard **Impression** : Reprotech
SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
Casier postal 444, Outremont, QC H2V 4R6
Montréal : Tél. : (514) 274-5468 Fax: 274-0201
Tout le Canada : Tél. : 1 800 361-1431 Fax: 1 888 737-4634

COMITÉ CONSULTATIF
Marc Angenot
Département de langue et de littérature française
Université McGill
Michael Behiels
Département d'histoire, Université d'Ottawa
Albert Breton
Département d'économie, Université de Toronto
Annie Brisset,
École de traduction, Université d'Ottawa
Ramsay Cook
Dictionnaire des biographies canadiennes/
Dictionary of Canadian Biographies
Andrew Coyne
Chroniqueur, Southam News
Jean-Pierre Derriennic
Département de science politique,
Université Laval
Raymond Hébert
Département de science politique,
Collège universitaire de Saint-Boniface, au Manitoba
John Hellman
Département d'histoire, Université McGill
Claude Lajeunesse
Recteur, Université polytechnique Ryerson
Michel Lebel
Département de sciences juridiques,
Université du Québec à Montréal
Annette Paquot,
Département de langues et linguistique, Université Laval
Peter Russell
Département de science politique, Université de Toronto
Lorraine Weinrib
Faculté de droit, Université de Toronto

ADRESSE : *Cité libre*
Casier postal 1147, Succursale « B », Montréal, QC H3B 3K9
Renseignements : (514) 846-2253 Fax : 738-5516
Courrier électronique : citelib@microtec.net
Dépôt légal : 1er trimestre 1995 ISSN : 1183-7144 Envoi de publication : enregistrement no 10123



Comment remettre Bouchard à sa place

Les deux lettres qui suivent sont des réponses à l'article de Max et Monique Nemni qui critiquait sur un ton satirique la demande du gouvernement Bouchard de modification de la Constitution pour permettre la création de commissions scolaires linguistiques. Cet article a d'abord paru dans le numéro de Cité libre *de nov.-déc. 1997 et dans* The Globe & Mail.

J'ai beaucoup apprécié votre article paru dans *The Globe & Mail.* Toutefois, sans vouloir jouer à l'encyclopédie ambulante (ce que je ne suis pas, loin de là), je crains que vous ne soyez dans l'erreur lorsque vous affirmez que si le gouvernement du Québec s'adressait au gouvernement britannique pour faire adopter son amendement sur les commissions scolaires confessionnelles, conformément à l'AANB, l'approbation serait donnée en anglais exclusivement. Si je me souviens bien, après qu'un projet de loi a été adopté par la Chambre des communes et par la Chambre des Lords, la sanction royale est donnée en anglo-normand qui, après tout, ressemble assez au *joual* pour être compris de Brian Mulroney. J'ai le vague souvenir qu'un bill ne devient loi qu'après qu'un vieux barbon de la Chambre des Lords a déclaré, du haut de son siège et en soulevant son tricorne : «*La Reine le veult*», ou quelque chose du genre (l'anglo-normand n'est pas mon fort !).

Il faudrait expliquer cela à M. Bouchard, qui déciderait peut-être alors de faire escale à Londres après avoir défendu les droits des minorités linguistiques au Tibet.

A.D. Brewer
Puslinch, Ontario

Superbe, votre article dans *The Globe & Mail.* Il aurait dû s'intituler «Comment remettre Bouchard à sa place». En tout cas, c'est un vrai bijou. Félicitations à tous les deux. Dans ce pays de timorés, il est réconfortant de voir que certains n'ont pas peur des mots.

Le culte de la Langue et de la Culture est tellement grotesque qu'il en serait risible s'il n'était si dangereux. Bouchard et sa clique essaient d'enfermer le peuple québécois dans une enclave où, plutôt que d'être protégés, ils seront emprisonnés. Il faudrait pourtant qu'on leur dise qu'une langue ne peut pas être protégée artificiellement. L'expérience a été tentée maintes et maintes fois au cours des siècles, mais ça n'a jamais marché et ça ne marchera jamais.

Comment peut-on sérieusement prétendre que 7,5 % à 10 % des Canadiens ont le «droit», s'ils en décident ainsi, de se séparer en s'emparant de près de 25 % du territoire canadien ?

Vous faites un excellent travail. Tenez bon.

Roy Goodwin
Harbour Grace, Terre-Neuve



Point de vue de l'Ouest

La lettre ci-après a été écrite en réponse à la question nº 17 du questionnaire envoyé par le Groupe sur l'unité canadienne de Colombie Britannique : «Y a-t-il d'autres questions qui vous paraissent importantes en ce qui concerne l'unité canadienne ?»

Je tiens à vous dire que je trouve très bizarre de prêter serment à un monarque britannique si loin du Canada ou d'entendre un chef de police de Vancouver ou de Calgary jurer solennellement de servir la reine d'Angleterre, «ses héritiers et ses successeurs». Si j'étais québécoise francophone de Trois-Rivières, de Québec ou de Chicoutimi, je crois que je trouverais cela encore plus bizarre.

Cette allégeance rituelle me crispe (La reine s'en doute-t-elle ?) et provoque au Québec une expression ironique (elle doit le savoir !), où se lit tantôt la rage, tantôt la tristesse. Personnellement, je n'arrive pas à comprendre pourquoi un pays qui recouvre toute la moitié d'un continent reste pendu aux... crinolines royales de sa mère patrie.

À la demande de fonctionnaires canadiens audacieux, un groupe de citoyens conçut et publia en 1995 une nouvelle vision du Canada, dont voici le texte (traduit ici en français):

Citoyen du Canada, je prends l'engagement
D'observer nos lois et nos droits
De respecter mes concitoyens
De contribuer à leur bien-être à tous
Et de préserver avec respect ce beau pays du Nord.

Que je sache, on ne nous a jamais demandé de nous prononcer sur ce texte, en anglais comme en français. D'ailleurs, dans la version anglaise, on s'engage à respecter ses concitoyens dans leur diversité, mais pas dans la version française : c'est curieux.

Remettons la France et l'Angleterre à la place qui leur revient réellement dans l'histoire de la vieille Europe, et laissons-les là ! Cessons d'exploiter le souvenir de batailles anciennes afin de renforcer l'humiliation des uns ou la supériorité des autres et de démontrer l'existence de «deux nations». Je suis fatiguée de toutes ces expressions qui divisent, qui entretiennent de prétendues solitudes et qui alimentent constamment les indignations, justifiées ou non, des uns et des autres.

Le Canada peut-il et veut-il *avoir son identité propre* en affirmant son allégeance totale et entière à sa triple origine et à son multiculturalisme, sans la diluer dans les rituels désuets de la monarchie britannique?

Quel que soit le symbole qu'il est censé représenter, au-delà du castor et de la fleur de lis, ce n'est pas le monarque britannique qui réussira à maintenir l'unité de notre pays.

Anna Vakar
Oliver, Colombie-britannique

Bienvenue à nos compatriotes anglophones !

En furetant dans une grande librairie, j'ai trouvé une perle en ce qui concerne le nationalisme et elle vient de quelqu'un de très crédible. Monsieur Albert Einstein a en effet dit : « Le nationalisme est une maladie infantile, c'est la rougeole de l'humanité. » Comme je suis abonnée à *Cité libre*, je prête chaque numéro à des amis en les incitant à s'abonner eux aussi. Ce serait agréable si la revue paraissait 12 fois par année. Envisagez-vous la recherche de commanditaires, d'annonces qui faciliteraient sa mise en marché ? Il doit sûrement y avoir des fédéralistes dans le commerce qui seraient intéressés à collaborer…

Félicitations à toute l'équipe de *Cité libre* !

Bienvenue à tous nos compatriotes anglophones !

Marie-France Legault
Québec

Unissons-nous!

Je viens d'envoyer mon bulletin d'abonnement à *Cité libre*, après avoir lu la version anglaise qu'on m'a gracieusement offerte. Le contenu m'a impressionné. Et si je décide de m'abonner, c'est parce que je tiens à vous dire que bon nombre d'entre nous, au Canada anglais, aiment le Québec et ses habitants et voudraient qu'il continue de faire partie du Canada. Nous sommes convaincus que les Québécois ont une culture unique et spéciale, que nous voulons voir s'épanouir. Par contre, nous ne pouvons plus accepter que le Québec se comporte comme l'enfant gâté de la Confédération, toujours en train de tirer sur la corde pour en obtenir plus. Selon nous, une telle attitude conduit inévitablement à une impasse à la fois pour le Québec et pour le Canada. En envoyant mon bulletin d'abonnement, je me pose la question suivante : comment faire pour que nous puissions nous retrouver et imaginer un nouvel avenir ensemble ? Je crois que c'est là, précisément, que *Cité libre* a un rôle à jouer.

Je souhaite très sincèrement que les séparatistes qui daigneront lire cette revue courageuse sachent ce que je pense. Soyons fiers de participer à l'édification de ce beau pays. Faisons en sorte qu'il soit encore plus beau pour nous et pour nos enfants. Tout comme le reste du Canada, le Québec connaît de graves problèmes. Notre démocratie est menacée, il faut y prêter attention. Tous ensemble, conjuguons nos efforts pour un avenir meilleur.

Jezrah Hearn
Vancouver, Colombie-britannique

Erratum

Dans notre numéro de février-mars, Albert Breton informait les lecteurs qu'ils pouvaient obtenir une version plus complète de son article sur Internet. L'adresse qu'il donnait était incomplète. Celle-ci se lit comme suit :

<http ://www.york.ac.uk/~sd103>



Multiculturalisme et ethnicité

Cité libre prend position pour une citoyenneté multiculturelle. Je sais que le mot *muticulturel* se prête à de nombreuses interprétations, mais il me gêne, parce qu'il inclut le mot *culturel*, qui est souvent un euphémisme pour *ethnique*. L'emploi du mot *multiculturalisme* présuppose donc, me semble-t-il, la reconnaissance du *culturalisme* ou du *communautarisme*, qui, comme façons de concevoir la société et comme principes d'action politique, me font peur. On me répondra qu'historiquement, dans ce pays, le multiculturalisme est une réponse au *biculturalisme* qui a été prôné pour le Canada et à l'« *uniculturalisme* » que revendiquent pour le Québec tant d'intellectuels. C'est exact, mais ce fait historique tend à être oublié (*Cité libre* a raison de le rappeler dans son dernier numéro) et il ne constitue pas une réfutation de ma proposition.

À mon avis, le discours multiculturaliste, qui a été bénéfique pour le Canada à un moment crucial de son évolution et qui a été une modalité positive de l'affirmation officielle de son caractère pluraliste, généreux et ouvert, devrait céder la place à un discours plus explicitement universaliste. En ce qui me concerne, en tout cas, ce sont des convictions universalistes qui m'animent et, sans nier l'existence des particularités culturelles, je considère qu'elles ne sont qu'accidentelles et que l'homme n'est pas déterminé par sa culture. Je pense aussi que les cultures locales ou nationales sont souvent des carcans, que leurs défenseurs utilisent pour mieux « encadrer », voire asservir, leurs concitoyens. Comme le note quelque part A. Finkielkraut, c'est aux dépens de sa culture que l'individu conquiert toutes ses libertés. Certes, concrètement, le multiculturalisme canadien ne présente pas les dangers du monolithisme identitaire si répandu, hélas ! au Québec. Cependant, si, comme le pensent les fondateurs de *Cité libre*, c'est la raison, et non les passions, qui doit guider les citoyens, il faut reconnaître la nature universelle de ce guide serein.

Je suis bien consciente que ces quelques lignes sont fort sommaires et que mon point de vue devrait être exposé plus longuement et être nuancé. Je sais aussi qu'elles ne rendent certainement pas justice au multiculturalisme canadien. Je reconnais en particulier que, sur le plan politique, le multiculturalisme, dans notre pays, ne doit s'interpréter et se juger qu'à la lumière de la Charte des droits, qui le dépasse et le limite, et qu'ainsi compris, il ne ne se prête pas aux critiques qu'on pourrait lui faire dans l'absolu. J'estime cependant que cette petite mise au point était nécessaire.

Annette Paquot
Ste-Foy, Québec

Vous semblez mal comprendre notre référence à une citoyenneté multiculturelle. Lisez l'entretien que nous avons eu avec Pierre Elliott Trudeau, et vous verrez que nous partageons vos appréhensions relatives au culturalisme, au communautarisme et à l'uniculturalisme.
Ce sujet mérite d'ailleurs qu'on s'y attarde et nous espérons qu'il inspirera des lecteurs à nous soumettre leur point de vue.

M. et M.

Lettre au cardinal Turcotte

Avant d'aborder le sujet qui me préoccupe, permettez-moi de vous exprimer mon appréciation pour votre travail pastoral et votre accessibilité auprès des gens ordinaires. C'est ce qui me permet aujourd'hui de vous écrire pour vous faire part de mon étonnement suite à votre déclaration concernant le droit du « peuple québécois » à décider de son avenir ainsi que celle concernant votre réprobation quant à l'implication du gouvernement du Canada à recourir aux tribunaux pour légiférer sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

En premier lieu, j'aimerais comprendre ce que vous entendez par « peuple québécois ». S'agit-il des seuls « Québécois de souche » dont les ancêtres descendent directement de France et dont les noms sont français ? ou encore de Québécois dont les familles viennent d'autres pays, d'autres cultures, d'autres langues et sont établies ici depuis six, cinq, quatre, trois, deux... générations, ou encore une... et qui ont obtenu leur citoyenneté depuis vingt ans, dix ans, cinq ans... ou encore un an ? ou encore des anglophones qui vivent ici depuis avant la Confédération de 1867 ?

Je crois qu'il est impératif que les citoyens du Canada qui résident au Québec et qui désirent y demeurer en tant que Canadiens, se sentent protégés et sachent qu'une déclaration unilatérale d'indépendance, sans l'accord du gouvernement central, sans l'appui d'une majorité suffisante de Québécois à part entière pour briser un pays, ne se fera pas sans opposition. Il faut que ceux qui veulent demeurer au Canada sachent qu'ils en ont le « droit ».

Ceci dit, je désire ajouter qu'en tant que catholique pratiquante et engagée, j'ai été très déçue que vous ayez pris parti sur une question si délicate et si émotive. Vous savez que ce problème divise nos familles depuis près de quarante ans et que nous vivons dans l'insécurité face à l'avenir de nos enfants, dans l'insécurité financière à cause de l'instabilité économique qui s'aggrave tous les jours. Je ne crois pas que c'est votre rôle en tant que représentant de l'Église d'intervenir dans un problème aussi complexe et qui demande tant de subtilité.

Je regrette d'avoir à vous écrire cette lettre, mais dans les circonstances, je ne peux pas rester silencieuse, parce que mon pays me tient à cœur et que je ne me sens pas du tout solidaire de ceux qui veulent le briser, le diviser, le disloquer. Je ne me suis jamais sentie exploitée ni maltraitée dans mon pays. Je suis heureuse que certains aient lutté pour la survie de notre langue que j'aime, mais je crois que maintenant, nous lui avons assuré sa survivance et il ne nous reste qu'à parler correctement et avec fierté.

Thérèse Viau
Montréal, Québec



La France et le Québec, quels rapports ?



Ingérence et non-indifférence

William Johnson

Les visées secrètes de De Gaulle

Carlos Roldan

Le chanoine Groulx : un pétainiste convaincu

Frédéric Boily



Ingérence et non-indifférence

WILLIAM JOHNSON

Que faire de la France ? Ou plutôt, que faire de certains gouvernements qui dirigent la France, depuis les grands jours d'un certain général jusqu'au dernier président gaulliste, Jacques Chirac ? La visite officielle à Paris de Lucien Bouchard l'automne dernier, avec en toile de fond le 30e anniversaire du fameux « Vive le Québec libre ! », a ravivé certaines plaies. Bouchard et compagnie ont crié au miracle après que Chirac eût décidé de délivrer le message suivant aux Québécois : « Quel que soit le chemin que le Québec choisira, la France l'accompagnera. Le Québec peut compter sur l'amitié et la solidarité de la France. » « Jamais les Français n'étaient allés aussi loin ! », s'extasie Lucien Bouchard. Et son écho du Bloc québécois, Gilles Duceppe, de renchérir : « Je ne pense pas qu'un président de la France soit jamais allé aussi loin. C'est plus loin que de Gaulle. C'est une déclaration claire que le gouvernement français reconnaîtra le choix fait par les Québécois. » Bouchard et Duceppe se fourvoient tous les deux. Le président Chirac n'est en aucune manière « allé aussi loin » que le général de Gaulle. Pour soutenir le contraire, il faut méconnaître l'Histoire ou alors la déformer délibérément. Rappelons donc quelques faits.

De Gaulle n'a jamais accepté le traité de Paris de 1763, pas plus qu'il n'avait accepté la reddition de la France en 1940. Pour lui, les francophones du Canada étaient toujours des Français transplantés et abandonnés en terre d'Amérique. C'est la raison pour laquelle il a pris la résolution d'effacer « la dette de Louis XV ». Il envisageait l'indépendance du Québec et avait résolu d'y œuvrer. C'est un intime du Général, l'ancien ministre Alain Peyrefitte, qui nous le raconte dans un texte publié au Québec en 1997 pour commémorer le 30e anniversaire de la visite du président français[1]. Dès octobre 1961, recevant à

[1] Alain Peyrefitte, « De Gaulle : "Il y aura une République française du Canada" », Les Publications du Québec, *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, n° 7, printemps 1997. À moins d'indication contraire, les citations qui suivent sont extraites de ce numéro spécial, réalisé par le Centre de recherche Lionel-Groulx à l'occasion du 30e anniversaire de la visite du Général au Québec.



Paris le premier ministre Jean Lesage avec tous les honneurs réservés à un chef d'État, Charles de Gaulle lui dit en effet :

> Vous êtes le Québec ! Vous êtes les Canadiens français ! Il n'y a pas de temps écoulé qui ait pu effacer de l'esprit et du cœur de la France la pensée et la nostalgie de ses enfants qu'elle a laissés là-bas il y a bientôt deux cents ans. Nous croyons que l'équilibre général du monde ne peut que gagner à la présence et à l'expansion, sur le sol du Nouveau Continent, d'une entité française, de souche, de culture et d'activité.

La référence à « une entité française » dans ce discours public reste ambiguë. S'agit-il d'une province, ou d'un État ? L'ambiguïté est levée le 4 septembre 1963, lorsque ses fonctionnaires font parvenir à de Gaulle une note concernant la prochaine visite officielle en France du premier ministre du Canada Lester B. Pearson. Le Général écrit alors en marge de cette note :

> Nous devons avant tout établir une coopération particulière avec le Canada français et ne pas laisser noyer ce que nous faisons pour lui et avec lui dans une affaire concernant l'ensemble des deux Canada. D'ailleurs, le Canada français deviendra nécessairement un État et c'est dans cette perspective que nous devons agir.

Dans la même veine, Alain Peyrefitte raconte un incident survenu lors du Conseil des ministres du 23 octobre 1963. André Malraux, de retour de Montréal où il vient d'inaugurer une exposition sur la technologie française, parle de « l'autonomisme » qui agite toute la vie politique québécoise. Et de Gaulle de réagir :

> Quand M. Malraux parle d'autonomie, il faut comprendre indépendance. Je ne sais pas si ce sera dans dix, vingt ou trente ans, mais il faudra bien que le Canada français devienne indépendant et par conséquent secoue, violemment ou pas, l'état de dépendance dans lequel il se trouve.

Pour le général de Gaulle, les francophones du Canada étaient toujours des Français transplantés et abandonnés en terre d'Amérique.

Sortant de cette réunion, il prend à part Alain Peyrefitte, son ministre de l'Information qui allait directement informer les journalistes des décisions prises en Conseil, et précise : « Naturellement, pas un mot de tout cela. Le moment n'est pas encore venu de dévoiler nos batteries. » Quelques mois plus tard, en janvier 1964, il confie à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères : « Le peuple canadien-français va vers l'indépendance. On ne l'empêchera pas. » En septembre 1965, raconte encore Alain Peyrefitte, le Général lui parle des fédérations mises sur pied par « les Anglais », qui sont toujours des échecs. Il ajoute : « Au Canada, la Fédération ne va pas mieux. Mais non ! Un jour ou l'autre, il faudra qu'elle éclate. L'avenir du Canada français, c'est l'indépendance. Il y aura une République française du Canada. » En 1966, Ottawa invite malgré tout le président français à venir célébrer le centenaire de la Confédération. Il visiterait l'Expo '67 et prendrait la parole à la Chambre des communes. Recevant un télégramme en ce sens de son ambassadeur à Ottawa, de Gaulle annote le document comme suit :


De Gaulle et R. Michener, gouverneur général du Canada.

> Il n'est pas question que j'adresse un message au Canada pour célébrer son « Centenaire ». Nous pouvons avoir de bonnes relations avec l'ensemble de l'actuel Canada. Nous devons en avoir d'excellentes avec le Canada français. Mais nous n'avons à féliciter ni les Canadiens ni nous-mêmes de la création d'un « État » fondé sur notre défaite d'autrefois et sur l'intégration d'une partie du peuple français dans un ensemble britannique. Au demeurant, cet ensemble est devenu bien précaire.

Ces quelques expressions de la pensée profonde du Général éclairent parfaitement l'état d'esprit qui est le sien lorsqu'il arrive en visite officielle au Canada le 23 juillet 1967. Pour éviter d'avoir à commencer par la capitale fédérale, il n'est pas venu en avion – qui aurait dû atterrir à Ottawa, ainsi que l'exigeait le protocole. Il a plutôt choisi de voyager à bord d'un navire de guerre, le *Colbert*, qui ne pouvait remonter le Saint-Laurent plus haut que Montréal... Autre marque de défiance, contrairement aux usages et à la plus élémentaire des courtoisies, le *Colbert* n'arbore pas l'unifolié alors qu'il navigue dans les eaux canadiennes, mais le seul drapeau tricolore de la France. De Gaulle porte l'uniforme d'un général. À chacune de ses haltes tout au long du « chemin du Roy » qui le mène de Québec à Montréal, il parle en termes à peine voilés de la sécession du Québec. Ainsi, à Québec même, il déclare :

> On assiste ici, comme dans maintes régions du monde, à l'avènement d'un peuple qui, dans tous les domaines, veut disposer de lui-même et prendre en main ses destinées... En tout cas, cet avènement, c'est de toute son âme que la France le salue.

C'est là le leitmotiv de son séjour en terre canadienne, martelé dans les quelque dix-sept discours et allocutions qu'il prononcera au total. Dès le lendemain de son arrivée, le discours qu'il prononce à Donnacona est particulièrement clair : « Vous êtes un morceau du peuple français. Votre peuple canadien-français, français canadien, ne doit dépendre que de lui-

même. » Et ce fameux soir du 24 juillet, au balcon de l'hôtel de ville de Montréal, il ne parle pas tant comme président de la République française que comme général incarnant la France éternelle, sauveur sortant de l'ombre pour participer à la libération d'une Nouvelle-France trop longtemps asservie.

> Je vais vous confier un secret que vous ne répéterez pas. Ce soir ici, et tout le long de ma route, je me trouvais dans une atmosphère du même genre que celle de la Libération... Vive Montréal ! Vive le Québec ! Vive le Québec libre ! Vive le Canada français et vive la France !

Des propos pour le moins explosifs. Mais le Général ne s'en est pas tenu aux seuls mots. Dès 1963, il fait en effet installer au Québec Pierre-Louis Mallen, un agent de propagande chargé de préparer les esprits à l'idée d'indépendance de la province. Cet envoyé très spécial se souvient[2] :

> Il demanda au ministre de l'Information, Alain Peyrefitte, de faire envoyer au Canada un représentant de l'audiovisuel français avec mission de révéler à notre opinion publique ce mouvement dont il devinait l'importance, la volonté naissante de ce « morceau de notre peuple installé au Canada » (selon son expression) de s'établir en État souverain.

En tant que « journaliste » et représentant de l'ORTF, Mallen a accès à tous les milieux. Il noue par exemple des liens étroits avec Paul Gros d'Aillon, un immigrant d'origine française devenu le bras droit de Daniel Johnson, leader de l'Union nationale et chef de l'opposition au début des années 60 puis premier ministre provincial de juin 1966 à sa mort, en septembre 1968. Pour la petite histoire, notons que c'est Gros d'Aillon qui rédigea le fameux manifeste de l'Union nationale « Égalité ou indépendance », publié en 1965. Mallen se révèle un agent efficace. C'est lui qui aurait proposé à de Gaulle de venir au Canada par bateau plutôt qu'en avion en 1967. C'est encore lui qui insiste pour que l'on installe un micro au balcon de l'hôtel de ville de Montréal afin que le Général puisse s'adresser directement à la foule, alors que le maire Jean Drapeau prévoyait qu'il ne prendrait la parole que devant une assemblée de six cents notables triés sur le volet. Dans ses écrits, Mallen se vante d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser la sécession du Québec durant les années où il a œuvré comme « journaliste ».

« Nous croyons que l'équilibre général du monde ne peut que gagner à la présence et à l'expansion, sur le sol du Nouveau Continent, d'une entité française. » Charles de Gaulle

Il est cependant loin d'être le seul agent français à avoir travaillé à la promotion de l'indépendance de ce qu'on appelait encore, à l'époque, la Belle Province. Les activités subversives des services de renseignement français au Canada n'ont jamais été vraiment étalées au grand jour – sans doute pour ne pas déplaire à un allié aussi proche. Mais l'ancienne « barbouze » gaulliste Patrice Chairoff, dans un livre choc détaillant

[2] Pierre-Louis Mallen, « La dette de Louis XV », *op. cit.*

quelques-uns des coups tordus montés par les services spéciaux français[3], mentionne le cas du Québec. Parmi les personnes citées, on retrouve l'incontournable Philippe Rossillon, ancien élève de l'École nationale d'administration, chargé par les services de Jacques Foccart (l'un des maîtres du renseignement français, fervent gaulliste et grand créateur de réseaux parallèles œuvrant surtout en Afrique noire francophone) d'entretenir la tension au Canada en utilisant les mouvements séparatistes québécois. Rossillon sillonne le pays en compagnie d'autres agents des réseaux Foccart et établit des contacts étroits avec le FLQ (Front de libération du Québec) et d'autres mouvements extrémistes, tel celui d'Adrien Arcand. Pierre Trudeau devait stigmatiser Rossillon comme « un agent plus ou moins secret ».

Les activités subversives des services de renseignement français au Canada n'ont jamais été vraiment étalées au grand jour, probablement pour ne pas déplaire à un allié aussi proche que la France.

Mais, beaucoup plus importante que toute activité clandestine aura été la campagne en faveur de la sécession du Québec menée par des membres de l'administration française occupant des postes clés. À cet égard, les étonnantes révélations de Bernard Dorin, ambassadeur de France et conseiller d'État, sont particulièrement instructives. Ce haut fonctionnaire reconnaît aujourd'hui, avec un mélange de candeur et de fierté, avoir voué toute sa carrière à la sécession du Québec[4] :

> C'est ici que je dois mentionner pour la première fois le nom de mon ami Philippe Rossillon car, de notre rencontre à Paris en 1959, est sortie la détermination commune de consacrer l'essentiel de notre vie publique au fait français en Amérique du Nord et, plus particulièrement, à l'émancipation politique du Québec. Depuis ce moment-là, tout ce que j'ai pu faire dans cette direction s'est fait avec lui ou en liaison étroite, je dirais presque en complicité, avec lui.

Arrivé au Canada en 1957, Dorin reste en poste trois ans à l'ambassade de France à Ottawa, suivant de près les événements qui se déroulent au Québec. Il y passe une journée par semaine, le mercredi, « afin de prendre le plus de contacts possibles avec les milieux de la politique, de l'administration, de l'Université, de l'information, de la culture... »

Dorin cite les noms de douze membres éminents du « lobby québécois » à Paris – plusieurs ministres, de futurs premiers ministres, des conseillers de l'Élysée, des diplomates. « Il ne s'agissait que d'une petite poignée d'hommes, mais la chance a voulu que chacun d'eux se trouve alors placé à un endroit "stratégique" lui permettant d'avoir une influence concrète sur les événements », explique-t-il. Il identifie également quatre personnes, « nos plus proches interlocuteurs au Québec » : Paul Gros d'Aillon, déjà cité, Jean-Marc Léger, Marcel Masse et Gilles Loiselle. Marcel Masse a été ministre dans un gouvernement de l'Union nationale à Québec et, beaucoup plus tard, sous Brian

[3] Patrice Chairoff, *Dossier B... comme Barbouzes*, Paris, éditions Alain Moreau, 1975, p. 94-95.

[4] Bernard Dorin, « Un combat de quarante ans pour la cause du Québec », *op. cit.*

Mulroney à Ottawa. Quant à Gilles Loiselle, il a occupé plusieurs portefeuilles dans les gouvernements Mulroney et Campbell.

« L'avenir du Canada français, c'est l'indépendance. »
Charles de Gaulle

Il est singulier de constater l'absence de pudeur avec laquelle Dorin, ex-représentant de la France dans notre pays, se vante des « bons coups » qu'il a réussis pour faire progresser la cause de la sécession du Québec. Il raconte également que, comme conseiller diplomatique d'Alain Peyrefitte, il ne lui a pas été nécessaire de le « convertir » à l'idéal de la souveraineté québécoise, le ministre gaulliste ayant eu très tôt « l'intuition que l'émancipation politique du Québec pouvait constituer une sorte de doublement du destin national français ». Enfin, Dorin rappelle qu'il a préparé chaque semaine, au cours des mois qui ont précédé la visite du général de Gaulle au Canada, des notes pour l'informer de ce qui se passait au Québec. Et qu'après le voyage, c'est encore à lui que l'on a confié la tâche d'élaborer un programme pour faire suite au « Vive le Québec libre ! » du balcon de l'hôtel de ville de Montréal.

En effet, une fois rentré en France, de Gaulle n'a rien perdu de son enthousiasme pour la cause de la sécession. Le 1er août 1967, il va jusqu'à promettre « aux Canadiens français et à leur gouvernement l'appui de la France afin de les aider à atteindre les buts libérateurs qu'eux-mêmes se sont fixés. » Vaste programme… Dorin passera donc le temps de ses vacances normandes à élaborer un plan d'action « sur la plage de Cabourg, stylo Bic à la main et sur un cahier d'écolier ». C'est là, affirme-t-il un brin nostalgique, qu'il a imaginé « les vingt-cinq premières mesures de coopération entre la France et le Québec, de l'institution du "dépôt légal" dans les bibliothèques nationales des deux pays à la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse… » Tout cela est bien beau, mais encore faut-il faire avaliser ce train de mesures par la partie québécoise :

> Ce fut l'objet de la mission de l'automne 1967, pour laquelle j'accompagnai Alain Peyrefitte à Québec et à Montréal. Cette mission obtint un succès complet, car le premier ministre Daniel Johnson accepta avec empressement les actions envisagées en s'engageant à y affecter un financement égal à celui de la France. La liste de ces actions fut consignée dans un procès-verbal qui porte la signature du ministre Alain Peyrefitte pour la France et du jeune ministre Marcel Masse pour le Québec.

Sur la liste de Dorin figure, entre autres, la proposition d'inviter le ministre de l'Éducation du Québec à la prochaine réunion des ministres de l'Éducation des États francophones, qui doit se tenir en février 1968 à Libreville, au Gabon.

> J'insiste sur cette affaire de Libreville car, au milieu d'un certain nombre d'autres, c'est là le « coup » le plus spectaculaire que nous ayons réussi, Philippe Rossillon et moi-même, conscients que nous étions qu'il fallait frapper un grand coup et que l'occasion ne serait jamais aussi belle de traiter le Québec en État souverain, sur le même pied que la France et les États africains indépendants.

Alors que Peyrefitte s'emploie à convaincre Daniel Johnson de l'opportunité d'envoyer son ministre Jean-Guy Cardinal au Gabon,

Ottawa, comprenant l'objectif de la démarche – faire reconnaître le Québec comme État souverain – s'y oppose énergiquement. Le Canada demande officiellement à être invité. Le premier ministre, Lester B. Pearson, propose à Daniel Johnson que le ministre de l'Éducation du Québec préside la délégation canadienne à Libreville, mais Johnson ne prend même pas la peine de lui répondre. De son côté, de Gaulle oppose son veto à la participation du Canada. Cardinal se rend à Libreville où il est reçu avec une panoplie de drapeaux du Québec et, quelques jours après la conférence, le Canada rompt ses relations diplomatiques avec le Gabon.

« Il y aura une République française du Canada. »
Charles de Gaulle

Avec le recul, Bernard Dorin se plaindra de ce que les dirigeants politiques québécois n'aient pas suivi avec suffisamment de conviction et d'énergie les pistes qu'ouvraient la France et qui devaient mener à la sécession. Du côté français, on a bien essayé de donner une suite au précédent de Libreville en organisant d'autres réunions internationales où le Québec était invité en tant que pays souverain, mais en vain. La détermination d'Ottawa, le fléchissement du goût pour les aventures séparatistes du gouvernement québécois, les événements de Mai 68 en France, le changement de climat politique au Québec après l'accession de Pierre Elliott Trudeau au poste de premier ministre du Canada et, enfin, le retrait du général de Gaulle de la vie publique au printemps 1969, sont autant de facteurs qui ont nui aux efforts de Paris pour pousser le Québec à la sécession.

Il faut également reconnaître que l'activisme de Français comme Dorin ou Rossillon – pour ne pas parler de De Gaulle – en faveur de la sécession était de loin supérieur à l'intérêt qu'éprouvait pour cette cause le premier ministre Johnson. Toujours ambigu et ambivalent, il était prêt à aller loin sur ce chemin, mais pas aussi loin que ses alliés français. C'est ainsi que le 8 septembre 1967, alors qu'il effectue une visite officielle en Pologne, de Gaulle adresse à Daniel Johnson une lettre dans laquelle il l'exhorte à en venir enfin aux conclusions qui, selon lui, s'imposent. La référence à la sécession est à peine discrète.

> Il me semble bien que la grande opération nationale de l'avènement du Québec, telle que vous la poursuivez, soit maintenant en bonne voie. L'apparition en pleine lumière du fait français au Canada est maintenant accomplie et dans des conditions telles que – tout le monde le sent – il y faut des solutions. On ne peut plus guère douter que l'évolution va conduire à un Québec disposant de lui-même à tous égards.

Il faut des solutions, écrit le Général. Mais Daniel Johnson aime jouer sur plusieurs tableaux. Il n'est pas prêt pour les solutions extrêmes et se méfie quelque peu de cette sollicitude française parfois encombrante : pour marquer toute l'importance que de Gaulle accorde à une action commune décisive, c'est Alain Peyrefitte en personne qui a été chargé de lui apporter la lettre. Cette pression irrite et ennuie Johnson, d'autant que l'illustre fondateur de la V[e] République écrit comme si les Français de France et



Le général de Gaulle en compagnie du maire Jean Drapeau.

ceux du Québec ne faisaient qu'un: « Pour notre communauté française, c'est donc – ne le pensez-vous pas? – le moment d'accentuer ce qui est déjà entrepris. » Le premier ministre québécois se défile et charge André Patry, son conseiller pour les affaires internationales, de répondre en son nom à cette lettre si pressante. Il lui fait dire qu'il est d'accord « pour une certaine réintégration du Canada français au sein de l'univers francophone », mais qu'en même temps il se doit d'être réaliste. « Nous avons des problèmes économiques très importants et mon premier devoir, c'est celui de la responsabilité », conclut-il. Fatigué et malade du cœur, Daniel Johnson recule une seconde fois lorsque, en congé de convalescence à Hawaï et craignant une fuite des capitaux au Québec, il rédige un communiqué publié le 4 octobre 1967 dans *La Presse*. C'est l'acte d'abandon de l'option de l'indépendance.

> En juin 1966, l'Union nationale n'a pas reçu le mandat de construire une Muraille de Chine autour du Québec. Nous avons promis au peuple d'exercer les droits reconnus dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de tout mettre en œuvre pour obtenir une nouvelle Constitution canadienne faite au Canada, par les Canadiens et pour les Canadiens…

De Gaulle n'abandonne pas la partie pour autant. Alors que Daniel Johnson se rend à Toronto le mois suivant pour parler de la réforme de la Constitution canadienne lors d'une importante réunion des premiers ministres provinciaux convoquée par le premier ministre de l'Ontario, John Robarts, le Général tient, le jour même de l'ouverture de la réunion, une conférence de presse dans les salons de l'Élysée où il martèle sa perception des choses :

> Que le Québec soit libre c'est, en effet, ce dont il s'agit... [Cela] implique un changement complet de l'actuelle structure canadienne, telle qu'elle résulte de l'Acte octroyé il y a cent ans par la reine d'Angleterre et qui créa la « Fédération ». Cela aboutira forcément, à mon avis, à l'avènement du Québec au rang d'un État souverain, maître de son existence nationale.

Un an plus tard, la situation a cependant bien changé. C'est qu'entre-temps, Pierre Elliott Trudeau est devenu premier ministre du Canada, Daniel Johnson est mort, emporté par la maladie, et son successeur, Jean-Jacques Bertrand, s'accommodant fort bien du fédéralisme canadien, négocie des arrangements avec Ottawa qui contrecarrent les efforts de Paris pour pousser le Québec vers l'indépendance. Une page particulièrement mouvementée des relations franco-québécoises semble définitivement tournée, même si le gaullisme perdure en France après le retrait de la vie politique puis la disparition de Charles de Gaulle, en novembre 1970. Certaines habitudes ont néanmoins la vie dure, comme en témoigne, par exemple, l'histoire du Dr Marc Lavallée, membre de l'exécutif national du Parti québécois (PQ). Au printemps 1969, il est envoyé par René Lévesque en mission auprès des autorités françaises pour obtenir de l'argent pour le PQ. Il rend visite à une certaine Mme Gravelin, belle-sœur de Pierre-Louis Mallen, notre « journaliste » de l'ORTF précédemment cité, et lui demande à être reçu par Jean de Lipkowski, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Celui-ci le reçoit dans les 48 heures au Quai d'Orsay. Marc Lavallée lui fait miroiter l'intérêt qu'une éventuelle victoire du PQ présenterait pour la France. Le ministre lui prête une oreille attentive et complaisante. Lavallée exulte ; il a décidément frappé à la bonne porte :

Au balcon de l'hôtel de ville, à Montréal, de Gaulle se pose en sauveur sorti de l'ombre pour participer à la libération d'une Nouvelle-France trop longtemps asservie.

> Lorsqu'on établit ainsi avec un ministre des Affaires étrangères un accord aussi complet, il est temps d'aborder la façon dont son pays saurait contribuer à notre victoire. Nous passons rapidement sur l'intérêt théorique du soutien moral qu'il peut nous apporter et je pose franchement, comme il est coutumier, la question d'une généreuse souscription à la caisse du Parti. L'approche franche et directe ne semble pas l'étonner ni le surprendre. Il est disposé à faire les efforts nécessaires[5].

La rencontre a lieu dans les jours qui suivent la démission du Général. Jean de Lipkowski

[5] Marc Lavallée, *Adieu la France, salut l'Amérique*, Montréal, éditions Stanké, 1982, p. 110-113.

pressent qu'il ne restera plus en poste très longtemps. « Mais je ne vous abandonnerai pas », promet-il à l'émissaire de René Lévesque, et il le réfère au directeur d'Amérique au Quai d'Orsay, Jean-Daniel Jurgensen (celui-ci figure en bonne place sur la liste des membres du « lobby québécois » dressée par Bernard Dorin). En guise d'ultime service, Lavallée demande à de Lipkowski s'il peut le faire recevoir par le chef de cabinet d'Alain Poher, président du Sénat et président de la République par intérim. Il sera reçu le lendemain même. Début février 1970 – donc quelques semaines avant les élections québécoises du mois d'avril –, Lavallée retourne en France et obtient immédiatement un rendez-vous avec Jean-Daniel Jurgensen. Selon Lavallée, le haut fonctionnaire lui dit être au courant de sa demande d'aide financière mais lui signale qu'il a oublié « un détail important » : fixer le montant de la somme à verser... « J'avance le montant que nous estimions nécessaire pour avoir, au cours des élections, une certaine visibilité dans les grands médias, télévision et journaux à grand tirage, soit environ 300 000 dollars. La somme ne le fait pas sourciller. »

Puis Lavallée aborde avec lui la situation politique au Québec, parlant notamment de la division profonde qui affecte l'Union nationale « Il est d'autant mieux renseigné qu'il m'apprend l'existence de deux caisses séparées pour ce parti, dont au moins une a requis un financement important de la part du gouvernement français », racontera-t-il en 1982 dans ses mémoires. Revenu au pays, le docteur fait son rapport à René Lévesque, qui lui dit que Jacques Parizeau s'occupera du suivi du dossier. Effectivement, celui-ci s'envole pour la France peu après, alors même qu'on est à moins de deux mois des élections et que la lutte dans le comté de Crémazie où il se présente s'annonce extrêmement serrée. Si Lavallée ne peut certifier que Parizeau a bel et bien obtenu de l'argent du gouvernement français, il n'a cependant aucun doute à ce sujet.

Plusieurs membres de l'administration française occupant des postes clés ont longtemps mené campagne en faveur de la sécession du Québec.

Il serait fastidieux, dans le cadre de cet article, d'énumérer chacune des actions et paroles anticanadiennes de ministres et de hauts fonctionnaires français ayant marqué le septennat inachevé de Georges Pompidou (1969-1974). Le lecteur intéressé pourra les suivre à la trace dans l'excellent récit qu'en fait le diplomate canadien à la retraite Eldon Black, qui a été en poste à l'ambassade du Canada à Paris de 1967 à 1971, avant de s'occuper des affaires européennes au ministère des Affaires étrangères, à Ottawa[6]. La mort du gaulliste Pompidou, en avril 1974, semble avoir changé la nature des relations du couple franco-québécois. Son successeur, Valéry Giscard d'Estaing, ancien ministre de l'Économie et des Finances, libéral et fondateur du Mouvement des républicains indépendants au milieu des années 60, a ouvertement combattu

[6] Eldon Black, *Direct Intervention. Canada-France Relations 1967-1974*, Ottawa, Carleton University Press, 1996.



plusieurs aspects de la politique du général de Gaulle. Bien que ministre en 1967, il a par exemple désapprouvé le « Vive le Québec libre ! ». Avec Giscard au pouvoir, l'atmosphère change à un point tel que Trudeau peut enfin effectuer sa première visite officielle en France, au mois d'octobre 1974. Eldon Black explique :

> *In general France kept to its policy of non-interference and non-indifference, even when the Parti Québécois was in power in Quebec. This did not mean that there was no support for the Quebec separatist cause in France, or that France would in the future refrain from supporting Quebec separation. It did mean that from 1974 until the time of writing, French intervention was not an important element in Canada's constitutional dispute*[7].

Cependant, comme journaliste, je me souviens parfaitement de la visite officielle effectuée en France par René Lévesque en novembre 1977, un an après l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. À moi qui couvrais ses déplacements, il m'apparaissait évident que le gouvernement français voulait non seulement honorer le premier ministre du Québec, mais surtout appuyer son message séparatiste. La République déroule donc le tapis rouge. C'est ainsi que Valéry Giscard d'Estaing élève René Lévesque au rang de grand officier de la Légion d'honneur et insiste sur les liens du sang existant entre la France et le Québec. « La venue du premier ministre du Québec en France est une réunion de famille, affirme-t-il en portant un toast. La langue, les traditions, les tempéraments et les noms que vous portez témoignent de nos liens de parenté. » Des propos qui ne le cèdent en rien à la vision gaulliste selon laquelle les Français et les Québécois ne forment qu'une seule et grande famille. Et Giscard, levant son verre en l'honneur du premier ministre du Québec qui préparait un référendum, a ces mots : « Vous déterminerez vous-même, sans ingérence, les chemins de votre avenir… Ce que vous attendez de la France, c'est sa compréhension, sa confiance et son appui. Vous pouvez compter qu'ils ne vous manqueront pas le long de la route que vous déciderez de suivre. » Que faut-il entendre par « vous-même, sans ingérence » ? S'agit-il de mettre fin à l'ingérence de la France… ou plutôt à celle du Canada ? À l'image des propos que Jacques Chirac tiendra à Lucien Bouchard vingt ans plus tard, ceux de Giscard n'ont pas de sens précis, mais ils suggèrent clairement que la France aiderait le Québec à devenir indépendant s'il se prononçait en ce sens.

Toujours ambigu et ambivalent, Daniel Johnson père était prêt à aller loin sur le chemin de la sécession du Québec, mais pas aussi loin que ses alliés français.

Autre marque de respect prodiguée par la République au « cousin » d'Amérique : il était initialement prévu que le premier ministre du Québec prononce une allocution devant les députés réunis dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, un honneur quasiment sans précédent et une tribune incomparable pour livrer le message séparatiste. Les protestations du Canada entraînent

[7] Eldon Black, *op. cit.*, p. 190.

néanmoins une modification du programme et René Lévesque doit finalement se résoudre à prononcer son discours dans une salle attenante à l'hémicycle de l'Assemblée, dont on avait suspendu les débats pour permettre aux députés d'y assister. Bonheur suprême, c'est le président de l'Assemblée nationale en personne, Edgar Faure, qui le reçoit et le présente aux députés. Bien entendu, le discours est retransmis en direct par la télévision québécoise. Que demander de plus? Dans la salle, Fernand Daoust secrétaire-général de la FTQ (Fédération des travailleurs du Québec), pleure à chaudes larmes pendant que Lévesque décrit le Québec comme une petite colonie négligée par la mère patrie, arrachée à la France par la Conquête, incorporée de force dans la famille du conquérant, défaite, brisée pendant deux siècles par « l'Anglais », mais désormais sur le point de secouer le joug par la sécession.

Avec l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing, l'atmosphère change à un point tel que Pierre Trudeau peut, en octobre 1974, effectuer sa première visite officielle en France.

En dépit de ces « retrouvailles » de 1977, Giscard s'abstient d'intervenir ouvertement dans la campagne référendaire de 1980. D'autres personnalités françaises, en revanche, ne font pas montre de la même discrétion – on pense en particulier à la lettre de Michel Rocard, début 1980, dans laquelle le futur premier ministre de François Mitterrand appuyait le Oui au référendum sur la souveraineté-association. Mais, hormis quelques « dérapages », on ne décèle aucune politique agissante de la part des autorités françaises, comme celle pratiquée en son temps par de Gaulle pour tenter de déstabiliser le Canada. Avec le début du règne de François Mitterrand, en mai 1981, et l'avènement au pouvoir du Parti socialiste, les relations avec le Canada se sont encore améliorées, si l'on en croit Fred Bild, ancien diplomate aujourd'hui à la retraite et longtemps en poste à Paris[8]. Les Français lui disaient : « Nos propres intérêts à long terme impliquent de bonnes relations avec le Canada. Nous n'allons pas les sacrifier pour nous ingérer dans vos affaires. » Cependant, ce témoignage doit être tempéré par celui de Bernard Dorin. En février 1975, le président Giscard d'Estaing nomme ce passionné de la sécession du Québec directeur d'un service nouvellement créé au Quai d'Orsay, celui des Affaires francophones, un poste clé dans les relations franco-québécoises.

> C'est évidemment le Québec sur lequel je concentrai l'essentiel de mon temps et de mes efforts. Ce fut un travail quotidien, persévérant et parfois souterrain mené en étroite liaison avec la Délégation générale du Québec, surtout depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois en novembre 1976. Il s'agissait non seulement de faciliter la tâche de la Délégation générale mais aussi, sur sa demande, de lui fournir avis et conseils, notamment lors de l'élaboration de la loi 101 de 1977[9].

---

[8] Entretien accordé à l'auteur à l'automne 1997.

[9] Bernard Dorin, « Un combat de quarante ans pour la cause du Québec », *op. cit.*



On ne saurait être plus clair. Même si officiellement la France se comportait correctement depuis plusieurs années, il est évident que dans les coulisses certains réseaux continuaient à agir en sous-main pour appuyer la sécession du Québec. Dans ses mémoires, Dorin confie que certaines de ses actions au cours cette période « ne devront être connues qu'à l'issue de la prescription trentenaire ». Ce qui laisse supposer qu'elles n'étaient ni innocentes ni avouables... Il en cite cependant deux, dont d'abord d'avoir proposé au gouvernement péquiste une stratégie pour le référendum de 1980.

> J'élaborai avec Rossillon un plan détaillé que je nommai, en manière de plaisanterie, « la stratégie du corral » ! Il s'agissait, par un système de trois référendums, tenus successivement à trois mois d'intervalle, la réponse à chacun d'entre eux déterminant la question suivante, d'assurer une majorité de Oui à chacune des trois questions posées et d'aboutir ainsi, de façon moins rapide mais plus sûre, au résultat souhaité. Ce système avait en outre l'avantage, par rapport à la brutalité de la question unique, de dédramatiser l'issue en sécurisant la population.

Voilà donc un diplomate français qui révèle tranquillement avoir proposé une stratégie à un gouvernement étranger pour lui permettre de gagner un référendum visant à démanteler un pays allié de la France, le Canada. C'est ce qui s'appelle un aveu d'ingérence ! Autre « bon coup » que Dorin ne résiste pas au plaisir de nous relater : sa mission au Québec en compagnie d'Alain Peyrefitte, au début de l'automne 1977, afin de commémorer le 10e anniversaire des accords franco-québécois de 1967 – dont il avait lui-même dressé le contenu. Au cours de ce voyage, les deux hommes proposent d'instaurer un système de visites alternées annuelles des premiers ministres français et québécois. Une innovation qui permettra à René Lévesque d'effectuer sa première grande visite officielle en France dès le mois de novembre de la même année.

Contrairement aux dires de Bouchard et de ses alliés, le président Chirac n'est en aucune manière « allé aussi loin » que le Général dans son soutien à la cause séparatiste.

En 1981, Bernard Dorin est choisi par la nouvelle administration socialiste pour occuper les fonctions de directeur d'Amérique « avec la responsabilité, au Quai d'Orsay, non seulement de l'Amérique latine mais surtout des États-Unis et du Canada, c'est-à-dire du Québec ». Avant d'accepter ce poste prestigieux, Dorin pose deux préalables à son ministre : d'une part il n'entend pas renier ses convictions gaullistes et, d'autre part, il reste profondément attaché à la politique québécoise menée jusqu'alors par la France. La réponse du nouveau ministre socialiste des Relations extérieures (ex-Affaires étrangères) ne tarde pas : « Claude Cheysson me répondit par un télégramme de deux mots : "Venez immédiatement !" Ce que je fis en déduisant de cet ordre laconique qu'il avait accepté l'une et l'autre de mes deux conditions. » Ce témoignage est d'une grande importance si l'on veut comprendre le « Grand Jeu », et surtout les petits jeux, qui vont avoir cours durant les quatorze années de la présidence de François Mitterrand et sous Jacques Chirac.

Au début des années 80, la cause sécessionniste est en perte de vitesse et semble avoir été remisée au rayon des accessoires pour une génération au moins. Pierre Trudeau a été reporté au pouvoir en 1980, enlevant 74 des 75 sièges du Québec à la Chambre des communes, et il est la coqueluche des Québécois. Au demeurant, lors du référendum de mai 1980 sur la souveraineté-association, ceux-ci ont largement rejeté l'idée même d'une quelconque négociation autour de la sécession. Enfin, la Constitution canadienne a été rapatriée en 1982. À cette époque, on ne trouve, somme toute, qu'assez peu de monde pour parler d'indépendance. Dans ces circonstances, il eût été malvenu pour un gouvernement français de songer à chausser les bottes du Général. Malgré cela, ainsi qu'en attestent les déclarations de Dorin, le travail de sape contre la fédération se poursuivait en France :

> L'ambassadeur français à Ottawa, mon ami Jean Béliard, était un chaud partisan des thèses fédérales qu'il s'efforçait de faire partager au gouvernement français. Dans ces conditions, je devais mener un combat de tous les jours, et souvent acharné, pour sauver les acquis de la politique québécoise de la France. [...] Je dois dire cependant qu'avec Yves Michaud, puis Louise Beaudouin, que nous appelions la « passionaria du Québec », à la tête de la Délégation générale, les relations étaient empreintes d'une telle confiance mutuelle que je garde de cette période un très grand souvenir. Je m'efforçais de les aider, notamment dans le domaine, qui s'est avéré capital, de la pénétration de la classe politique française. L'un et l'autre ont fait à cet égard un travail en profondeur admirable, tant auprès des milieux gouvernementaux socialistes que de ceux de l'opposition de droite et du centre, finissant par convaincre pratiquement tous les principaux dirigeants français, toutes tendances confondues, de la nécessité d'aider politiquement le Québec. Même François Mitterrand, qui n'avait pas au départ d'affinités particulières pour la cause québécoise, finit par lui donner des gages concrets de soutien[10].

Bien sûr, le changement d'attitude de la classe politique française n'est pas seulement dû aux efforts d'un Bernard Dorin, d'un Yves Michaud ou d'une Louise Beaudouin. Ceux-ci ont bénéficié d'alliés de poids. En effet, Brian Mulroney, Lucien Bouchard et Robert Bourassa ont rouvert le dossier constitutionnel. L'Accord du lac Meech de 1987 a eu la même conséquence que les crises constitutionnelles antérieures : celle d'attiser le nationalisme et le séparatisme. En 1985, selon un sondage CROP, 52 % des Québécois affirment que leur option constitutionnelle préférée est le *statu quo*. Quatre ans plus tard, la tendance s'est inversée et une majorité se prononce désormais en faveur de la souveraineté-association. Et en 1991, le gouvernement Bourassa adopte le projet de loi 150 prévoyant un référendum sur la souveraineté pour l'année suivante, la souveraineté elle-même devant suivre un an après un éventuel Oui majoritaire.

Parallèlement à ce regain de vitalité des sécessionnistes au Québec, la France semble renouer avec une certaine forme de gaullisme en choisissant Jacques Chirac

[10] Bernard Dorin, *op. cit.*

pour succéder à François Mitterrand en 1995. Depuis 1977, celui-ci n'a jamais fait mystère de ses préférences pour un Québec indépendant. Le 26 janvier 1995, alors maire de Paris et candidat à la présidence de la République, il reçoit le premier ministre Jacques Parizeau à l'Hôtel de Ville et reconnaît clairement la légitimité du référendum à venir :

> Bon, ce référendum où les Québécois prendraient une décision d'accéder à la souveraineté, alors la France devrait être sans doute au premier rang. [...] *I think France should be the first to endorse this situation, or between the first, or among the first.*

Une fois de plus, et malgré leur ambiguïté, ces propos constituent à l'évidence une ingérence dans les affaires intérieures du Canada. En effet, ils présument – à l'encontre des conventions internationales – que seul le Québec est partie prenante dans cette décision, et non le Canada ; que la souveraineté populaire s'exerce dans le seul Québec, plutôt que dans tout le pays.

Le président Chirac semble bien s'être aventuré encore plus loin sur la voie de l'ingérence au cours des entretiens secrets qu'il a eus avec des émissaires du Québec avant le référendum du 30 octobre 1995. Comment interpréter, sinon, les propos de Jacques Parizeau lorsqu'il parle de « Grand Jeu » ? Ou alors ce dernier a-t-il rêvé ? A-t-il exagéré la portée des déclarations d'intention faites en toute discrétion par les autorités françaises ? Rappelons ce que dit Parizeau le 14 juin 1996, de passage à Paris, devant les Amis de l'Institut Charles-de-Gaulle : « Qu'il me soit [...] permis de souligner à quel point ceux qui aspiraient à avoir enfin leur pays trouvèrent ici l'appui recherché chez un grand nombre, la compréhension en tout cas chez d'autres. » Le texte de cette conférence est repris dans le livre qu'il a publié en 1997, en pleine campagne électorale fédérale[11]. Dans cet ouvrage, comme dans le discours cité, Parizeau fait état de la logique de sa stratégie pour faire reconnaître un Québec indépendant. Lors de son voyage à Paris en 1995, affirme-t-il, Valéry Giscard d'Estaing lui a fait comprendre ce qu'il n'avait pas compris auparavant, à savoir que la France ne pouvait reconnaître rapidement le nouveau statut du Québec que si l'Assemblée nationale du Québec déclarait l'indépendance dans les heures suivant un Oui majoritaire au référendum.

> Il faut, disait-il en substance, dès la victoire du Oui au référendum, dans les heures ou les jours qui suivent, qu'un geste solennel soit accompli par le Québec pour proclamer sa souveraineté. Sans cela, aucune reconnaissance rapide, c'est-à-dire dans la semaine ou les dix jours suivants, n'est possible de la part d'un pays étranger. [...] La France, comme les autres pays du monde du reste, ne peut reconnaître qu'un pays. Elle ne reconnaît pas une intention[12].

Sans jamais le dire clairement, Parizeau laisse néanmoins entendre qu'il se préparait à suivre le scénario suggéré par Valéry Giscard d'Estaing, et donc que le gouvernement français s'était engagé à une reconnaissance rapide d'un Québec indépendant « dans la semaine ou les dix jours suivants ».

---

[11] Jacques Parizeau, *Pour un Québec souverain*, Montréal, VLB éditeur, 1997, p. 331-343.

[12] Jacques Parizeau, *op. cit.*, p. 286.

D'ailleurs, le 23 octobre 1995, c'est-à-dire une semaine avant le référendum, le président Chirac avait annoncé la couleur au cours de l'émission «*Larry King Live*», sur la chaîne de télévision CNN. Enchaînant sur la question d'un auditeur, King lui demande: «*Well, if Quebec decides to separate, the question was, will you recognize the new government?*» Et Chirac de répondre: «*If the referendum is positive, the government will recognize the fact.*» Les résultats du référendum d'octobre 1995 ont épargné au gouvernement français d'avoir à subir le test de la réalité. Nous n'avons que les clins d'œil et les demi-révélations de Jacques Parizeau pour imaginer quelles auraient été les prises de position de la France advenant une courte victoire des séparatistes. Cependant, la forte poussée du Oui en 1995 par rapport au référendum de 1980 a donné un nouvel élan et une nouvelle légitimité aux thèses gaullistes. À la différence près qu'en 1967, après son coup d'éclat au balcon de l'Hôtel de Ville, de Gaulle s'était retrouvé presque isolé alors qu'aujourd'hui, il semble que l'ensemble de la classe politique française ait désormais basculé en faveur de l'ingérence dans les affaires canadiennes.

Le 10 juin 1996, le premier ministre français Alain Juppé parcourt le Saguenay après avoir visité Ottawa. «Quel que soit, demain, le destin que vous choisirez, la France sera à vos côtés», s'exclame-t-il. Le lendemain, de passage à Québec, il précise: «La France va accompagner le Québec dans son chemin, en respectant scrupuleusement vos orientations et vos décisions. C'est vous, bien évidemment, qui tenez votre destin entre vos mains.» Rien de bien nouveau, au fond, depuis le message de Valéry Giscard d'Estaing en 1977. C'est toujours la même politique d'ingérence plus ou moins active: Juppé affirme qu'il n'appartient qu'aux habitants du Québec de choisir «leur destin», laissant donc sous-entendre que le Canada n'a rien à y voir. Mais c'est à l'occasion du dévoilement d'une statue du général de Gaulle sur les plaines d'Abraham, en juillet 1997, que l'on a pu le mieux constater l'érosion du principe de non-ingérence au sein de la classe politique française. Les principaux partis politiques français se sont alors exprimés comme s'ils s'étaient tous convertis au gaullisme.

Même ambigus, les propos du président Chirac constituent une ingérence dans les affaires internes du Canada. Ils présument que la souveraineté populaire s'exerce dans le seul Québec, plutôt que dans tout le pays.

«Voilà trente années que le général de Gaulle, président de la République française, a lancé au peuple du Québec un message de liberté. Ce message est d'actualité pour votre pays, pour le nôtre et pour la francophonie toute entière», s'exclament les socialistes français. Et d'enchaîner: Le Parti socialiste croit à votre combat et à votre destin, forcément lié à celui de la francophonie. Il partage vos espérances. Vive le Québec, vive la France et vive la francophonie!» Bien entendu, pas un mot pour le Canada. Comme du bon vieux temps de De Gaulle... Par la voix de son porte-parole, le député Pierre-André Wiltzer, personnalité fortement engagée en faveur de la sécession

du Québec, l'Union pour la démocratie française (coalition de partis du centre-droit fondée par Valéry Giscard d'Estaing) offre aussi un message gaulliste « Il y a trente ans, le général de Gaulle est venu dire ici que le peuple québécois, comme tous les autres, devait avoir le droit de disposer de lui-même, par les voies démocratiques. » Bien entendu, ce même député ne combat pas pour le droit de disposer de lui-même du « peuple » corse ou du « peuple » alsacien...

Le Parti communiste français n'est pas en reste. En 1967, il s'était scandalisé du cri du Général. En 1997, les temps ayant bien changé, il fait désormais partie de la chorale. « Trente ans déjà! L'onde de choc du 24 juillet 1967 se propagea du balcon de l'hôtel de ville de Montréal au monde entier. L'événement demeure dans toutes les mémoires. Il permit à tous les francophones et à l'opinion internationale dans son ensemble de mesurer la force de l'identité du Québec et de l'exigence de la voir pleinement respectée. » Rien que ça! Le message du Mouvement des citoyens (parti de gauche fondé par l'actuel ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement) est à l'avenant: « Trente ans après le discours de Montréal, la sympathie pour le Québec en France est totale, et tous les gouvernements successifs n'ont pas manqué de rappeler que, quel que soit le choix des Québécois, il sera celui de leurs frères de France. »

Enfin, il est inutile de citer le message du Rassemblement pour la République, le parti gaulliste fondé par Jacques Chirac en 1976. Il est à l'image de son président, Philippe Séguin, ex-président de l'Assemblée nationale, plusieurs fois ministre et l'un des promoteurs les plus effrontés de la sécession du Québec. Il est venu en personne à Québec, avec un ancien premier ministre de Georges Pompidou, Pierre Messmer, pour assister à la cérémonie en l'honneur du Général et, du même coup, célébrer cet affront à la dignité, à la légitimité, à l'existence même du Canada. Et pas un seul parti politique français, pas une seule personnalité française de premier plan, n'a eu le courage et la droiture de dénoncer cette ingérence intolérable dans les affaires d'un pays ami et allié de longue date.

C'est dans cette perspective d'un consensus grandissant en France en faveur de la sécession du Québec qu'il faut considérer la visite de Lucien Bouchard à Paris au début de l'automne 1997. Il n'est pas vrai – il est même absurde – de prétendre que Jacques Chirac et son actuel premier ministre socialiste Lionel Jospin soient allés « plus loin » que de Gaulle, Pompidou ou Giscard d'Estaing. Jospin, dans la conférence de presse conjointe qu'il a donné avec Bouchard le 30 septembre, a d'abord évité toute allusion à la promesse du président Chirac « d'accompagner » le Québec; c'est le premier ministre québécois qui en a parlé. Au contraire, face aux journalistes qui le pressaient de questions, il a tenté à trois reprises d'esquiver le sujet. « Si le gouvernement français avait à adopter une attitude, il le ferait en fonction d'événements réels et non pas en fonction d'événements qui ne se sont pas produits aujourd'hui », a-t-il d'abord répondu, avant de préciser: « C'est au Québec que ces questions se posent. C'est plus largement au Canada que ces questions se posent. Elles ne se posent pas d'abord et aujourd'hui en France. [...] C'est en fonction de développements qui se produiront, ou qui ne se produiront pas et

qui relèvent de la libre décision des Québécois, de leurs autorités politiques, de la libre appréciation du Canada, des autorités politiques, que la France aura à se poser ce genre de questions. » Une réponse parfaitement correcte. Manifestement, Jospin répugnait à trop se mouiller même si, à la quatrième question, il a fini par lâcher :

> Ce qui m'importe aujourd'hui, c'est ce que dit M. Chirac, président de la République. Et le président de la République française [...] a dit : « Nous accompagnerons le Québec sur le chemin qu'il choisira. » Et c'est, de la même façon, ce que pense le gouvernement français qui, en même temps, redit par ma bouche que accompagner n'est pas précéder.

En dépit d'un semblant de « non-ingérence », la France pratique actuellement une politique d'ingérence flagrante, puisqu'elle fait fi du respect de l'intégrité territoriale du Canada. Pour la majeure partie de la classe dirigeante française, la primauté du droit ne s'applique pas au Québec ; seul compte le résultat d'un référendum. Les politiciens, tant à l'Élysée, à Matignon qu'à l'Assemblée nationale, ont une fâcheuse propension à estimer qu'ils peuvent, ouvertement ou en sous-main, se permettre d'encourager la cause du « peuple » québécois. Quant au Canada, qui tolère depuis maintenant plus de trois décennies ces ingérences plus ou moins grossières, sa responsabilité est grande devant l'Histoire. Et la passivité de Jean Chrétien devant ces atteintes répétées à l'intégrité et à la stabilité du pays risque fort d'encourager le président Chirac à soutenir plus activement encore la cause séparatiste lors d'un prochain référendum.

Depuis octobre 1995, les enjeux sont devenus particulièrement importants. Ce qui a été accepté dans le passé n'est, définitivement, plus tolérable aujourd'hui. Le gouvernement Chrétien, en parfaite continuité dans ce domaine avec l'incurie des années Mulroney, n'a pas osé défendre au Canada même, avant le dernier référendum, la Constitution du pays, la primauté du droit et l'intégrité du territoire national. Depuis lors, ayant constaté son erreur, Jean Chrétien s'est au moins adressé à la Cour suprême et tente de regagner le terrain perdu. C'est une attitude similaire qu'il doit adopter vis-à-vis des gouvernements français, quels qu'ils soient, et de tout autre pays étranger qui tenterait de s'immiscer dans les affaires internes du Canada. Il est grand temps de mettre un terme aux poltronneries du passé en effectuant, pour commencer, une déclaration claire et ferme à l'effet que notre pays ne tolérera plus aucun encouragement extérieur au séparatisme québécois. Si, malgré cette mise en demeure, la France continuait ses manigances, le gouvernement fédéral et l'ensemble des Canadiens se devraient alors de réagir avec vigueur. Par exemple, ils pourraient boycotter tous les produits de la France et encourager d'autres pays à faire de même.

Malheureusement, depuis le début des années 60 plusieurs gouvernements français se sont souvent comportés en ennemis de notre pays. Il faut que cela change. Nous, Canadiens, ne demandons pas mieux que de crier « Vive la France ! » À condition toutefois d'entendre, en retour, « Vive le Canada ! » ■

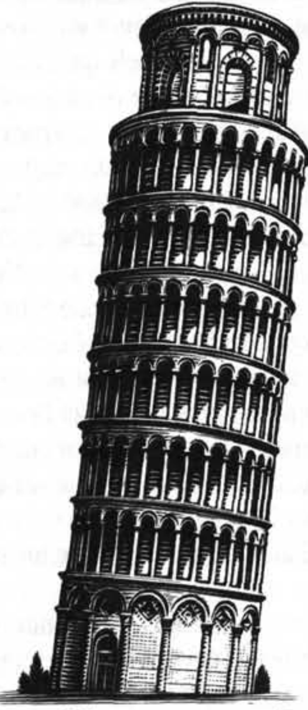
William Johnson
est chroniqueur
pour plusieurs journaux.



Dans la semaine qui a précédé les audiences de la Cour suprême, il s'est créé un comité qui s'est autoproclamé « Pro-Démocratie » et dont les placards dénonciateurs ont rempli tous les journaux. Ce comité-paravent, disposant d'un budget aussi soudain qu'illimité, est composé de péquistes de toujours auxquels se sont joints pour l'occasion un quarteron de nationalistes du PLQ et du Parti conservateur.

La machine publicitaire « Pro-Démocratie » a ressorti des boules à mites toutes les vieilles calomnies nationalistes contre la Confédération. Tout en se réclamant hautement de la « démocratie québécoise » bafouée, elle contribue avec zèle à cette nouvelle CULTURE DU MÉPRIS DU DROIT, que le

La Cour suprême est comme la Tour de Pise...



elle penche *toujours* du même côté

Très souvent, la Cour suprême a penché... contre le Québec. Elle a affaibli la capacité de l'Assemblée nationale à défendre la langue française. Elle a enlevé au Québec son droit de veto sur les changements à la constitution. Elle a réduit les pouvoirs du Québec en matière de culture en l'empêchant de maîtriser les télécommunications. Elle a mis des bâtons dans les roues de la loi québécoise qui réglemente les dépenses électorales et référendaires, et elle a obligé le directeur général des élections du Québec à abandonner ses poursuites contre ceux qui ont enfreint la loi pendant la campagne référendaire.

Cette semaine, c'est maintenant au tour de la démocratie québécoise d'être au banc des accusés.

Il n'est donc pas étonnant que le recours devant la Cour suprême soit l'un des principaux éléments du Plan B du gouvernement fédéral pour intimider les Québécoises et les Québécois. Ottawa veut que sa Cour affirme que l'avenir du Québec n'est pas entre les mains du peuple Québécois, mais entre celles *des juges* et des politiciens du Canada.

La démocratie aura le dernier mot : « Il n'y a qu'un tribunal pour décider de l'avenir politique du Québec, c'est le peuple du Québec. »
– Lucien Bouchard

Rassemblement pour le respect de la démocratie. Le vendredi 20 février 1998 à 18 h 30

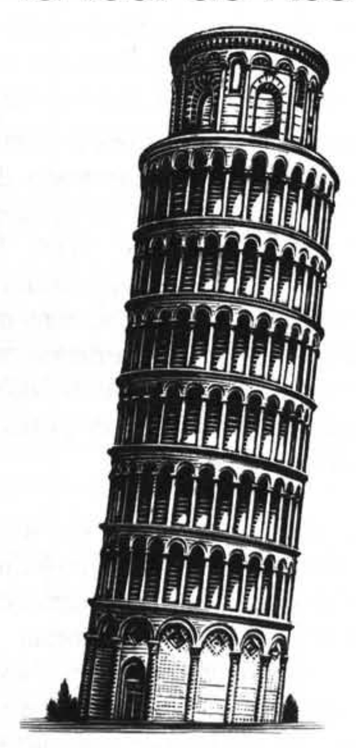
Palais des Congrès
de Montréal
201, rue Viger Ouest

Parti Québécois



gouvernement séparatiste prétend inculquer à la population. Les placards publicitaires qui se sont étalés jour après jour dans la presse sont un modèle de démagogie. Les séparatistes se font de la démocratie un idée effarante. En attendant d'exercer le « contrôle effectif du territoire », on pourrait leur recommander de s'exercer au contrôle effectif du bon sens et de la bonne foi. Le *Castor déchaîné* a trouvé cependant dans leur propagande un excellent canevas à condition d'y faire certains changements : il a modifié par ci par là les textes de ce prétendu comité, pour les mettre au service non de la fraude nationaliste, mais de la vérité civique. Comparez et jugez !

Le nationalisme québécois est comme la Tour de Pise…



Il penche *toujours* du même côté

Très souvent, le nationalisme québécois a penché…contre les Québécois. Il a affaibli la capacité des citoyens de se défendre contre les manipulations des politiciens. Par ses chantages maladroits, il a enlevé au Québec son droit de veto sur les changements à la constitution. Il a réduit les pouvoirs des Québécois en matière de choix linguistique en invoquant constamment la clause nonobstant pour les priver de leurs droits et libertés garantis par la Charte canadienne. Il a imposé une loi référendaire qui limite les libertés civiques et qui lui a permis de poser en 1995 une question truquée. Il a inspiré au directeur général des élections de ne pas se soucier des fraudes massives qui ont entaché le scrutin de 1995.

En février 1998, c'est enfin au tour du nationalisme québécois de devoir répondre devant le plus haut tribunal du pays.

Assez bavardé sur les prétendus plans A et B : il n'y a qu'un plan à mettre en œuvre, celui qui doit garantir à tous les citoyens du Québec et des autres provinces canadiennes leur égalité devant la loi et leur sécurité contre la démagogie des nationaleux.

La démocratie et les droits auront le dernier mot : « Il n'y a qu'un tribunal pour décider de l'avenir politique du Canada.

C'est celui formé par tous les Canadiens, égaux en droit. »

– Le Peuple canadien

Rassemblement pour la défense de la démocratie, tous les deuxièmes jeudis du mois à la Maison Egg Roll, 3966 Notre Dame Ouest. Tél. : (514) 846 2253. Et tous les troisièmes mercredis du mois à Ottawa. Tél. : (819) 770 2467.

Cité libre

Nadia Khouri et Marc Angenot



Le Québec et les visées secrètes de De Gaulle

CARLOS ROLDAN

Peu de Canadiens ont oublié le célèbre cri de ralliement que le président français Charles de Gaulle lança d'un balcon de l'hôtel de ville de Montréal il y a plus de 30 ans. « Vive le Québec ! », s'écria-t-il. Puis, après une courte pause et avec encore plus d'emphase, « Vive le Québec *libre* ! » J'étais alors adolescent et, comme beaucoup d'autres, j'ai regardé à la télévision le cortège qui transportait ce grand homme un peu vieilli, vêtu d'un uniforme militaire, le long du Chemin du Roi qui relie Québec à Montréal. À l'époque, nous étions sans doute encore trop jeunes pour comprendre les motifs d'une telle déclaration, les intentions réelles du Général et les conséquences des missions secrètes entreprises, avant et depuis, contre le gouvernement du Canada. Mais même avec quelques années de plus, nous n'aurions peut-être pas mieux compris.

En 1988, par exemple, l'éminent historien canadien Dale Thomson estimait que le *vivat* provocateur du Général traduisait simplement un enthousiasme excessif suite à l'accueil qu'il avait reçu à Québec. Le professeur Thomson n'imaginait pas le moins du monde que de Gaulle pût envisager de donner un aval international à des groupes terroristes aussi radicaux que le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et le Front de libération du Québec (FLQ). *C'est pourtant exactement ce que de Gaulle avait en tête le 24 juillet 1967, lorsqu'il a prononcé ces paroles désormais devenues célèbres.*

Les accents militaires audacieux qui marquèrent la visite de De Gaulle, l'uniforme impeccable, le voyage à bord d'un navire de guerre, ajoutés à un appel vibrant à l'indépendance – *qui plus est, lors d'une foire internationale* – ne peuvent pas avoir été accidentels. La déclaration scandaleuse de De Gaulle, qui constitue une ingérence flagrante dans les affaires de notre pays, s'inscrivait dans une stratégie mûrie de longue date et visant à déstabiliser le Canada.

Nous savons aujourd'hui que, dès 1944, Charles de Gaulle avait résolu de reprendre le Canada français. Cela faisait partie inté-



grante d'un dessein plus global visant à accroître l'influence de la France dans le monde. Au cours de plusieurs entretiens, d'abord avec le premier ministre Mackenzie King et, plus tard, avec le premier ministre John Diefenbaker, de Gaulle exposa sa vision de deux Canada séparés, seule façon logique, selon lui, de redresser des injustices historiques et sociales. La France garantirait la souveraineté d'un Canada anglais afin de le protéger contre les puissantes visées expansionnistes des États-Unis, fidèles à leur « Destin manifeste », et contre l'impérialisme de la Grande-Bretagne. Il s'imaginait qu'à plus ou moins long terme, le Canada français finirait par revenir à la France.

Dix-huit mois après son aventure au Québec, de Gaulle révéla ses véritables intentions à William Safire, éditorialiste américain. Ce dernier, qui écrivait les discours de Richard Nixon, accompagnait alors le président américain lors d'une visite officielle à l'Élysée, à Paris. Lorsqu'il demanda à de Gaulle ce qu'il pensait des remous qu'il avait suscités lors de son voyage au Canada, de Gaulle lui répondit, sur le ton catégorique qui lui était coutumier : « Un jour, le Québec sera français. Pas libre ! – français ! »

Pour le Général, la colonie de la Nouvelle-France était l'une des anciennes possessions françaises qui avaient été très mal gérées par les rois et les républiques qui s'étaient succédé. Le fait qu'en Nouvelle-France, 60 000 citoyens abandonnés aient résisté pour rester français malgré tout était, selon lui, tout à l'honneur de la France. La lutte constante pour la suprématie du français au Québec, encouragée par des individus et des sociétés plus ou moins secrètes comme l'Ordre Jacques-Cartier et la Société Saint-Jean-Baptiste participait, selon de Gaulle, d'un désir longtemps caressé de former un État français en Amérique du Nord, « une branche de l'arbre français ». L'impérieux général se voyait alors en redresseur de l'« injustice » causée par la Conquête de 1759.

La déclaration de De Gaulle s'inscrivait dans une stratégie mûrie de longue date et visant à déstabiliser le Canada.

En 1962, soit cinq ans avant sa visite écourtée au Canada, de Gaulle avait accordé le statut d'État indépendant associé à toutes les anciennes colonies françaises. Le contrôle de ces anciennes colonies devait se faire par l'entremise de « technocrates » placés dans des ministères stratégiques. Ces hommes, qu'on faisait venir à Paris pour les former à l'École nationale d'administration (ENA), étaient destinés à devenir les « administrateurs d'élite » et les futurs dirigeants des anciennes possessions françaises. Le Québec faisait aussi partie de ce grand projet, et des détails à ce sujet ont récemment été révélés par le fonctionnaire français Bernard Dorin[1]. Sous la couverture de l'Assistance et de la coopération technique (ASCOT), le contrôle que la France exerçait sur les pays ciblés fut par la suite consolidé au sein d'un seul organisme qu'on appelle la francophonie.

C'est en 1956 que les Canadiens entendirent pour la première fois parler d'agents secrets français qui avaient des contacts avec des

[1] Bernard Dorin, in *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX[e] siècle*, n° 7, Les Publications du Québec, 1997.



1961, une bonne année pour les pots-de-vin.

membres du gouvernement corrompu de Maurice Duplessis. L'un des hommes visés par de Gaulle était Daniel Johnson, celui-là même que Duplessis avait choisi pour lui succéder à la tête de l'Union nationale. Selon le journaliste d'origine française Paul Gros d'Aillon, qui devint l'un des plus proches collaborateurs de Johnson, les bailleurs de fonds de l'Union nationale et tout son exécutif étaient farouchement opposés à la candidature de Johnson et avaient même menacé de réunir 100 000 dollars pour assurer sa défaite. Toujours selon Gros d'Aillon, Johnson, alors ministre des Ressources hydroélectriques avec un salaire annuel de 5 000 dollars, réussit quand même à accumuler 200 000 dollars pour sa campagne à la direction du parti. Dans un essai remarquable, Dale Thomson[2] démontre que le financement de l'Union nationale était contrôlé par un mystérieux agent français – qu'on retrouva par la suite à la Délégation générale du Québec à Paris – qui distribuait des commissions au nom d'exportateurs de vins français en échange de contrats de la Régie des alcools du Québec.

En 1960, Charles de Gaulle était déjà rallié à la cause de l'indépendance du Québec et avait envoyé des agents provocateurs pour tenter de fomenter une rébellion dans la province. Philippe Thyraud de Vosjoli, colonel des services secrets français au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), dirigeait les opérations d'espionnage à Washington dans les années 1950. Voici ce qu'il déclara au cours d'une entrevue avec Peter Worthington, du *Toronto Telegram*, en 1970 :

> En fait, de Gaulle détestait le Québec. Il considérait les Québécois comme des partisans du maréchal Pétain, celui qui avait dirigé la France de Vichy pendant la Deuxième Guerre mondiale, qui avait capitulé et qui avait collaboré avec Hitler. De Gaulle ne pardonnait pas au Québec d'avoir hésité à entrer en guerre – il finit toutefois par lui pardonner après son arrivée au pouvoir en 1958, parce que cela servait ses intérêts personnels.

De Gaulle se méfiait tellement des Canadiens français que, pendant la Seconde Guerre mondiale, il ordonna même à de Vosjoli de se débarrasser de son secrétaire parce qu'il

[2] Dale Thomson, *Vive le Québec libre !*, Toronto, Denau, 1988, p. 94.

était du Québec, alors que l'homme en question avait rallié les Forces françaises libres.

> De Gaulle estimait que tous les Québécois étaient des traîtres en puissance, déclara de Vosjoli à Worthington, et j'ai moi-même eu des problèmes à un moment donné parce que j'osais avoir un Québécois dans mon personnel. Voilà ce qu'il pensait du Québec!... Dès que de Gaulle a pris le pouvoir, ceux d'entre nous qui étaient postés en Amérique ont reçu l'ordre de se concentrer sur le Québec.

En 1963, de Vosjoli démissionna du SDECE parce que de Gaulle voulait qu'il organise des missions d'espionnage contre les alliés de la France. Il fit par la suite le récit de son expérience au SDECE et de ses relations avec de Gaulle et Jacques Foccart, chef officieux des « services parallèles » de De Gaulle. Mais, craignant pour sa vie, de Vosjoli dut s'enfuir aux États-Unis la même année. « Le Canada n'était qu'à quelques heures de distance, mais je résistai à l'idée d'y aller à cause de la présence de tant d'agents gaullistes chargés d'organiser des activités subversives dans la province.[3] » Selon de Vosjoli, les missions secrètes au Québec étaient organisées à partir du consulat français de New York. Après la visite de De Gaulle en 1967, le personnel du consulat français à Québec fut considérablement renforcé, surtout par des agents du SDECE. L'ami de longue date de Bernard Landry, Philippe Rossillon, se trouvait à Québec lorsqu'il apprit le 10 septembre 1968 que le premier ministre Pierre Trudeau l'avait dénoncé, au cours d'une conférence de presse, comme étant « plus ou moins un agent secret » de la France. Il partit immédiatement pour la France, selon de Vosjoli, sans même aller chercher ses affaires personnelles au *Château Frontenac* où il logeait.

Le Général s'imaginait qu'à plus ou moins long terme, le Canada français finirait par revenir à la France.

Depuis 1956, la France a versé des millions de dollars au Québec et, dans une moindre mesure, au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d'une guerre de subversion non déclarée. Ce qui n'était au début que des missions d'infiltration par de simples agents secrets français aboutit finalement à des rencontres à Paris, à des niveaux élevés. Philippe Rossillon fut chargé d'organiser et de recruter des agents de subversion. Un de ses collègues agents, Patrice Chairoff, dit de lui qu'il faisait partie de la mystérieuse police parallèle française. Dans son livre intitulé *Dossier B... comme Barbouzes* (1975), Chairoff écrit en effet ceci :

> De même, des agents reconnus de l'organisation Foccart, comme Philippe Rossillon, Raymond Meunier ou Christian Pradel, accomplissent diverses missions sous la couverture de l'ASCOT. Les activités des réseaux Foccart ne se limitent pas au continent africain. Philippe Rossillon, ancien élève de l'École nationale d'administration, animateur du groupe [...] « Patrie et progrès », avait été chargé par les services de Jacques Foccart d'entretenir la tension au Canada en utilisant les mouvements séparatistes du Québec. Rossillon parcourut les différentes provinces canadiennes avec d'autres agents de Foccart,

[3] Philippe L. Thyraud de Vosjoli, *Lamia*, Little, Brown & Company, 1970, p. 319.



comme Edgar Chaumette, Jean-Luc Gaillardère et Tom Bailby. Il établit des contacts très étroits avec le Front de libération du Québec et d'autres mouvements. En 1968, Philippe Rossillon est arrêté par les services de police canadiens et immédiatement désavoué par ses employeurs.

En 1979, Rossillon perdit le procès qu'il avait intenté contre Chairoff en raison du récit que ce dernier avait fait de ses activités clandestines. Interrogé par le SDECE, Philippe Rossillon reconnut qu'il avait bel et bien aidé Marcel Chaput et André d'Allemagne à créer et à financer le RIN, ce qu'il considérait comme tout à fait légal. Des dirigeants du SDECE ont aussi confirmé que des agents « itinérants » avaient effectué des missions à l'étranger[4].

En 1960, Charles de Gaulle était déjà rallié à la cause de l'indépendance du Québec.

Le « Vive le Québec libre ! » du président français n'était pas un coup de clairon dans le vide. De Gaulle était vraiment résolu à aller jusqu'au bout. Lors d'un entretien privé avec le Général à Paris, Ahmed Ben Bella, président algérien, fut invité à aider le séparatisme au Québec en fournissant une aide financière, ainsi qu'une formation aux agents du FLQ dans les camps de terroristes algériens[5]. Raymond Villeneuve, porte-parole de la cellule du FLQ en Algérie, a confirmé que son organisation avait bien reçu une aide financière du gouvernement de Ben Bella. « Une somme de deux mille dinars (environ 500 dollars) était versée chaque mois au FLQ », a-t-il déclaré à un journaliste de Radio-Canada ; en 1970, cette somme était, pour l'Algérie, assez importante. Et il y a tout lieu de croire que d'autres chefs de gouvernement ont été invités à accorder une aide comparable. Dans son autobiographie, le comte de Marenches, ancien chef du SDECE, indique que Muammar al-Kadhafi, numéro un libyen, a donné des lingots d'or pour financer des activités liées au FLQ au Québec.

Philippe Rossillon et d'autres agents français ont joué un rôle clé dans plusieurs activités de subversion. Rossillon a admis avoir participé à l'organisation de la campagne d'intimidation du RIN et des violentes manifestations qui ont marqué la visite de la reine Élisabeth au Québec, en 1964. Lors des émeutes qui éclatèrent à Saint-Léonard, dans l'est de Montréal, au sujet de la langue française, Rossillon fut photographié par la GRC à la tête des manifestants. En 1979, il reconnut publiquement qu'il faisait partie d'un petit groupe « d'agents français qui ont travaillé avec le premier ministre Johnson et ses collaborateurs pour faire de la visite du général de Gaulle, en 1967, un événement certainement plus explosif que certains ne l'auraient voulu. » Des agents qui ont participé à la planification et à l'organisation des violentes émeutes qui marquèrent le défilé de la Saint Jean-Baptiste en 1968 et au cours desquelles, selon l'historien Jacques Lacoursière, on envisagea d'assassiner le premier ministre Pierre Trudeau[6].

---

[4] Roger Faligot et Pascal Krop, *La Piscine : les services secrets français depuis 1944*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 240-241

[5] Louis Fournier, *FLQ*, Montréal, Québec/Amérique, 1982.

[6] Témoignage du chef de la police Jean-Paul Gilbert devant le comité parlementaire spécial, ministère de la Justice, 27 mai 1969. Cité dans *Alarme, citoyens !*, Jacques Lacoursière, Montréal, Éditions La Presse, 1972.

La violence atteignit son paroxysme en octobre 1970, avec l'enlèvement à Montréal de James Richard Cross, délégué commercial britannique. Peu de temps après, Pierre Laporte, ministre du Travail du Québec, fut enlevé à son tour et assassiné par le FLQ. La France avait déjà pris la décision sans précédent de stationner des troupes dans les îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon, au large de Terre-Neuve. Le 16 octobre 1970, pendant le débat sur la Loi des mesures de guerre, des députés du caucus du Québec soulevèrent la question des coopérants français qui effectuaient leur service militaire au Québec. En effet, profitant des accords d'échanges culturels bilatéraux qui avaient été signés, la France avait permis à 3 000 jeunes Français de s'acquitter de leurs obligations militaires en faisant de la coopération à titre d'enseignants au Québec ou ailleurs au Canada.

Des preuves existent que la France a accordé l'asile – et même la nationalité française – à des personnes ayant eu des ennuis avec les autorités canadiennes. Des terroristes du FLQ qui voulaient échapper à la GRC ont trouvé facilement refuge en France. Un certain Wilfred O'Neill, facteur de son métier, fut l'une des premières victimes des bombes du FLQ. L'un de ses assassins, Gilles Bruneau, s'enfuit en France alors qu'il était en liberté sous caution en attendant son procès. Une fois à Paris, il fut reçu par François Dorlot et d'autres activistes du FLQ qui se trouvaient déjà dans la capitale française. Avec l'aide de Philippe Rossillon, Bruneau et d'autres réussirent à gagner l'Algérie. Comme il s'attendait à une insurrection armée au Québec à la fin de 1969, Bruneau écrivit à ses copains de Montréal qu'il avait hâte de les rejoindre pour la lutte finale de l'indépendance du Québec. Malgré un casier judiciaire chargé au Canada, Bruneau obtint la nationalité française ainsi qu'un emploi au ministère français de la Coopération dès qu'il rentra d'Alger à Paris. Richard Bizier, qui attendait d'être jugé pour avoir organisé les émeutes du défilé de la Saint-Jean-Baptiste en 1968, s'enfuit à Saint-Pierre-et-Miquelon pour se retrouver finalement à Paris où il obtint l'asile politique en 1971. D'autres felquistes connus bénéficièrent de la générosité de la France à l'égard des « prisonniers politiques » du Canada. Après un exil volontaire en France, les kidnappeurs de James Cross – Jacques Lanctôt et sa famille, Jacques Cossette-Trudel et sa famille – se virent refuser la nationalité française mais furent autorisés à exercer un métier dans ce pays.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, de Gaulle estimait que tous les Québécois étaient des traîtres en puissance.

Mais le récit des trahisons de la France à l'égard du Canada et de ses efforts pour saper l'unité canadienne ne serait pas complet si l'on passait sous silence l'intervention directe des gaullistes dans la vie politique du Québec. En 1966, Pierre-Louis Mallen, représentant de la télévision française, organisa des entretiens privés entre René Lévesque, qui n'était encore que député de l'opposition dans le Parti libéral dirigé par Jean Lesage, et Jean-Daniel Jurgensen, qui s'occupait de « la chose française » au Québec pour de Gaulle, à partir de l'Élysée[7].

[7] Pierre-Louis Mallen, *Vive le Québec libre !*, Paris, Plon, 1978, p. 92.



Chose curieuse, dans le tome deux de la biographie peu objective qu'il a faite récemment de René Lévesque et qu'il a intitulé *Héros malgré lui*[8], Pierre Godin ne fait aucune mention de Pierre-Louis Mallen, alors que c'est grâce à celui-ci que Lévesque a obtenu l'aide des Français et, de ce fait, des fonds pour le Parti québécois.

Alors que Charles de Gaulle faisait une arrivée triomphale à Anse-au-Foulon en 1967, René Lévesque, ancien ministre des Ressources hydroélectriques, décidait de se consacrer entièrement à la mise en pratique de l'idéologie gaulliste au Canada – « l'indépendance-association », autrement dit la souveraineté-association. Dans ses *Mémoires d'espoir* (*Le Renouveau*), de Gaulle avait écrit que « la création d'un État de souche française et d'un autre État de souche britannique, qui collaboreraient librement dans tous les domaines et qui décideraient, ce qui est à souhaiter, d'unir leurs indépendances afin de mieux les protéger » garantirait l'avenir du Canada français, conformément aux intérêts de la France, et que, « un jour, le Canada réussira à effacer les injustices qui l'ont marqué et à s'organiser en fonction des réalités qui lui sont propres afin de rester canadien ». À son arrivée à l'hôtel de ville de Montréal, de Gaulle défia le protocole en allant s'entretenir personnellement avec Lévesque[9]. En 1968, l'équipe qui devait succéder à Johnson était prête, fit remarquer Mallen.

Tout au long de sa carrière politique, René Lévesque fit des efforts extraordinaires pour dissimuler ses relations d'amitié avec les gaullistes français. Mais le concept de la « souveraineté-association » dont il s'était fait le chantre avait véritablement des racines étrangères puisqu'il avait d'abord été proposé par de Gaulle au premier mi-

---

[8] Pierre Godin, *René Lévesque : Héros malgré lui*, Montréal, Boréal, 1997.

[9] Robert Bourassa, *Gouverner le Québec*, Ville-Saint-Laurent, FIDES, 1995.

nistre Daniel Johnson. En fait, le PQ se contenta « d'emprunter » pour son congrès fondateur la proposition de souveraineté-association que l'Union nationale de Daniel Johnson avait présentée à son congrès de 1966, sans toutefois pouvoir la faire ratifier.

Depuis 1956, la France a versé plusieurs millions de dollars aux mouvements séparatistes québécois.

L'appui de De Gaulle présentait des avantages. Ainsi, le financement de la campagne du Parti québécois ne posa aucun problème. La France, qui avait misé 400 millions de dollars sur l'indépendance du Biafra, mais en vain, voulait aider le Québec à devenir indépendant. C'est ainsi qu'en 1970, René Lévesque envoya Marc Lavallée à Paris rencontrer Jean-Daniel Jurgensen afin de négocier les modalités de versement des 300 000 dollars dont le PQ avait besoin pour financer une campagne électorale imminente[10]. Sans sourciller le moins du monde, Jurgensen promit à Lavallée de faire envoyer immédiatement la somme demandée et Jacques Parizeau fut chargé de coordonner le transfert de fonds.

En 1973, alors qu'elle cherchait des preuves de cette transaction, la GRC réussit à avoir accès aux dossiers financiers et aux listes de membres du PQ, documents qui, à l'époque, étaient conservés dans une entreprise appartenant à feu Pierre Péladeau. La GRC trouva des chèques antidatés et des chèques en blanc tirés sur des comptes suisses. Une fois photocopiés, les dossiers confidentiels du PQ furent soigneusement remis en place cinq heures plus tard. L'opération HAM, c'était son nom, donna des résultats tangibles, mais les autorités canadiennes décidèrent d'en minimiser officiellement l'importance. De plus, on découvrit qu'une grande partie des fonds ayant servi aux campagnes d'adhésion menées par le PQ entre 1970 et 1974 provenaient de donateurs québécois qui les avaient eux-mêmes reçus de l'étranger. Pour ce qui est des chèques trouvés au siège social du PQ, le compte bancaire suisse qui les approvisionnait était alimenté depuis Paris[11]. On n'a jamais identifié la source des fonds, à moins qu'on ait décidé de ne pas la révéler. Lorsque des agents de la GRC montrèrent ces preuves à des représentants du SDECE pour les confronter, ils se firent sèchement éconduire.

Certes, il n'y avait rien de répréhensible à vouloir développer les affinités de deux peuples francophones. Il serait injuste de dénoncer ou de critiquer des rassemblements de francophones dont le seul désir est de partager une culture commune. Mais à quel moment les échanges culturels deviennent-ils de l'ingérence politique ? La misère des anciennes colonies françaises d'Afrique devrait servir de leçon aux nationalistes québécois qui, en recherchant la « souveraineté », perpétuent leur dépendance.

Pendant plus de 40 ans, les Canadiens ont souffert à leur insu des conséquences de l'idéologie gaulliste, du nationalisme français et du nationalisme québécois, dont l'agenda politique est habilement dissimulé

[10] Marc Lavallée, *Adieu la France, Salut l'Amérique*, Montréal, Stanké, 1982, p. 115-116.

[11] *The Sunday Sun*, 15 octobre 1978.

derrière des actions culturelles et linguistiques. Des années ont passé depuis ces événements importants de l'histoire du Québec, mais le peuple canadien doit les connaître pour être en mesure de comprendre pourquoi de Gaulle a fait sa fameuse déclaration au balcon de l'hôtel de ville de Montréal, en 1967.

À son arrivée à l'hôtel de ville de Montréal, de Gaulle défia le protocole pour aller s'entretenir avec René Lévesque.

En 1992, Doug Lewis, solliciteur général dans un gouvernement conservateur, autorisa la divulgation d'un certain nombre de documents de la Commission royale d'enquête McDonald, à l'exception de trois chapitres relatifs à la sécurité internationale. Il faut espérer que, dans un avenir pas trop lointain, ces informations importantes feront partie du domaine public. D'autres rapports de la GRC demeurent inaccessibles, qui portent sur les activités de Philippe Rossillon et d'autres agents français placés sous surveillance et soupçonnés pendant longtemps de s'être livrés à des activités de subversion. Par exemple, pendant le procès de l'inspecteur Claude Vermette, qui faisait l'objet d'accusations à la suite de l'enquête Keable, les avocats de Vermette réclamèrent pour sa défense la levée de l'embargo sur 33 documents portant sur les activités de Philippe Rossillon et sur plusieurs membres influents du Parti québécois, dont le premier ministre Jacques Parizeau. La demande fut rejetée par le solliciteur général d'alors, Gerald Kaplan, parce que les documents « traitent de questions relatives à la sécurité nationale ou aux relations internationales et que leur divulgation porterait atteinte à l'intérêt national[12] ». Après tant d'années, ces documents ne devraient plus être une menace pour « l'intérêt national », si ce n'est celui des séparatistes. ■

Carlos Roldan détient un doctorat en psychologie de l'Université de Stirling, en Écosse.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

[12] *The Gazette*, 5 mai 1982.



Le chanoine Groulx : un pétainiste convaincu

FRÉDÉRIC BOILY

Dans *Cité libre* de janvier-février 1997, Marc Angenot développe l'idée que le pétainisme était l'idéologie la plus profondément ancrée au sein d'une certaine intelligentsia canadienne-française dans les années 30 et 40, alors que le fascisme, dont Adrien Arcand constitua le thuriféraire le plus connu en sol québécois, resta, somme toute, une idéologie assez marginale. Mais, selon Marc Angenot, ce qui caractérise surtout la société québécoise de l'époque, c'est le fait que le pétainisme continua de sévir dans l'après-guerre. Il insiste en effet sur le fait que ce qu'il appelle le clérico-nationalisme persiste à être favorable au régime du maréchal Pétain même après 1945.

À cet égard, la consultation des ouvrages du plus illustre intellectuel nationaliste de cette époque, Lionel Groulx, vient renforcer la thèse d'Angenot. En effet, la lecture de certains ouvrages de Groulx nous fait constater que le chanoine connaissait parfaitement la pensée du maréchal Pétain et qu'il nourrissait une profonde estime pour le programme de la Révolution nationale que Pétain et ses partisans ont voulu instaurer en France après la défaite de 1940 face à l'Allemagne nazie.

Ainsi, dès 1935, dans un article qui paraît dans la revue de l'Université de Montréal, *L'Action universitaire*, et qui se retrouve dans son livre *Orientations* (1935), Groulx commente élogieusement un discours du maréchal Pétain. Selon lui, Pétain s'inquiétait du fait que le culte de la patrie dans le cœur des Français semblait s'en aller à vau-l'eau, et il en imputait la responsabilité à l'absence d'un véritable système d'éducation nationale. Il pensait que les universités avaient joué un rôle important après la défaite de la France face à la Prusse en 1870, car l'enseignement, en devenant plus patriotique, aurait ainsi rendu possible le raffermissement du moral de la nation. Il est donc primordial que l'enseignement soit patriotique, selon Pétain, car les destinées d'un peuple, avant de se jouer sur les champs de bataille, se décident sur les bancs de l'école (*op. cit.* p. 185). Bref, le système de défense

militaire d'un pays ne saurait être à lui seul suffisant, car encore faut-il un véritable système d'éducation nationale.

Lionel Groulx reprend à son compte les idées de Pétain en se disant que si le Canada français est dépourvu de force militaire (il ne tient pas compte, semble-t-il, de l'armée canadienne), il n'en possède pas moins des « lignes de défense : lignes politiques, lignes économiques, lignes de la vie intellectuelle, lignes de la vie morale » (*op. cit.* p. 184) qui protègent l'âme française de la collectivité. Et à l'image du système militaire de la France qui devait être revivifié par une politique d'éducation nationale, les « lignes de défense » du Canada français devaient, elles aussi, être revitalisées par l'éducation. Cette idée d'éducation nationale est centrale chez Groulx et, à divers moments, il revient sur l'importance qu'il y a à la mettre en œuvre : « Qu'est-ce à dire, sinon qu'à notre génération deux besognes s'imposent avec urgence, deux besognes qu'il faudra mener parallèlement : une réfection de l'éducation nationale ; une réfection du milieu national. L'une n'ira pas sans l'autre. » (*Directives*, 1937, p. 135).

Groulx croyait même que le maître d'école pouvait être amené à pallier le manque de chefs qui représentait alors, selon lui, l'un des maux les plus graves minant le Canada français. Comme il l'écrit dans un texte paru dans *L'Action nationale* en 1934 : « En l'absence de chefs véritablement nationaux pour ressaisir la conscience de notre peuple, [...] un seul homme, une seule institution peuvent suppléer l'affreuse carence d'en haut : le maître et l'école. Une formule exprimerait en la matière notre juste sentiment : presque tout par eux, presque rien sans eux. » (*Orientations*, 1935, p. 158.)

Il poursuit en affirmant que parmi tous les moyens disponibles (les livres et la presse, par exemple) pour éduquer les gens, « un seul atteint la masse : le maître d'école » (*op. cit.* p. 167). D'ailleurs, les régimes autoritaires l'ont bien compris, nous dit-il : « Les dictateurs actuels de peuples le savent bien dont le premier souci est de s'emparer des maîtres et des écoles, et non pas tant [...] pour des fins d'enseignement que pour des fins d'éducation » (*op. cit.* p. 168). Lionel Groulx conclut donc que si le peuple canadien-français veut vivre, « il nous faut des maîtres » (*op. cit.* p. 180). C'est ainsi que l'accord entre Groulx et Pétain s'établit d'abord sur la nécessité d'une éducation nationale.

Reprenant les idées de Pétain, Groulx dit que le Canada français possède des « lignes de défense » politiques, économiques, intellectuelles et morales qui protègent l'âme de la collectivité.

Quelques années plus tard, en 1941, lors d'une conférence intitulée : « Notre mission française » (que l'on peut consulter dans l'ouvrage posthume *Constantes de vie*, paru en 1967), Groulx réitère son appui à Pétain en affirmant que le héros de Verdun est peut-être le seul à avoir gardé espoir dans la France. Il explique que la défaite française est due à une équipe « de déplorables politiciens » (*op. cit.* p. 110). Mais il croit au « moral français », à cette volonté de



demeurer « d'essence française » et, à ses yeux, le Maréchal est un « grand Français » :

> Nous connaissons tous d'ailleurs un vieillard impavide qui joue en maître la partie la plus difficile qu'ait à jouer actuellement un chef d'État. Et, à ce grand Français que peu de ses pires adversaires osent attaquer de front – ce qui suffirait à faire de lui la plus haute incarnation de son pays – on peut reprocher de ne pas se rallier à celui-ci ou à celui-là. Qui peut lui reprocher de ne pas se rallier, autant que d'autres, à Jeanne d'Arc et à la France? (*Op. cit.* p. 111.)

Ainsi, tout vieillard qu'il soit et malgré les difficultés qu'endure la France, Pétain demeure fidèle à la nation, ce qui fait du Maréchal un grand homme d'État, voire un saint, puisque Groulx va jusqu'à le comparer à Jeanne d'Arc. Et cette fidélité envers la France est admirable aux yeux du chanoine. On ne sera donc pas étonné que celui-ci demeure pétainiste au moins jusqu'en 1953.

Groulx admire un autre aspect de la pensée de Pétain : l'importance de la vie paysanne et de la terre. Le chanoine a en effet toujours été pénétré de l'idée que la société rurale constitue la société la plus parfaite et c'est pourquoi, à de nombreuses occasions, il glorifiera la vie paysanne et exhortera, dans les années 40, les jeunes à se diriger vers les campagnes (*op. cit.* p. 59). Pour lui, la vie paysanne représente la quintessence de la bonne vie, celle où l'homme est vraiment en harmonie avec le monde. Lors d'une conférence prononcée en 1953 à Bagotville, au Saguenay, il affirme que les paysans appartiennent « à la plus haute forme de civilisation : celle de la qualité », et ce parce qu'ils ont la chance de vivre dans des paroisses et en famille (*Pour bâtir*, 1953, p. 138). Dans le but d'étayer son argumentation, Lionel Groulx cite un journaliste (qu'il ne nomme pas) qui fait l'éloge de Pétain en le dépeignant comme un pur paysan. Ainsi, pour montrer que le monde paysan produit les meilleurs hommes, le chanoine prend-il encore une fois l'exemple de Pétain. Il poursuit en écrivant que « dans tous les pays du monde, on s'accorde à constater que l'élite de la nation vient le plus généralement de la souche paysanne » (*op. cit.* p. 138). Ainsi, selon Groulx, l'élite de la nation provient du monde paysan et Pétain, cet homme hors du commun, est lui aussi un paysan…

Malgré les difficultés de la France, le Maréchal demeure fidèle à la nation, ce qui en fait un grand homme d'État, voire un saint, puisque Groulx va jusqu'à le comparer à Jeanne d'Arc.

Quelques mois plus tard, en novembre 1953, il laisse à nouveau percer toute l'admiration que lui inspirent le Maréchal et le programme de la Révolution nationale. À cette occasion, devant un aréopage des plus distingués (on y retrouve, entre autres, le cardinal Paul-Émile Léger ainsi que le recteur de l'Université de Montréal), il prononce un discours dans lequel il dresse le bilan de ses cinquante ans de vie sacerdotale. Expliquant sa démarche, il soutient qu'il est resté fidèle à l'idée que tous les problèmes sont interdépendants ; c'est pourquoi, selon lui, « la vie d'un peuple est une synthèse vivante » (*op. cit.* p. 212). Selon Groulx, c'est ainsi, dans le sens de cet esprit de synthèse, que le problème national

du Québec doit se régler : par la production ou la création de grands hommes dans tous les domaines de la vie nationale, qu'il s'agisse de politiciens, d'avocats, d'artistes, etc. Et c'est cet esprit de synthèse que Groulx décelait dans le programme de la Révolution nationale.

Il poursuit en y allant d'une longue citation de « cette haute autorité » qu'il est intéressant de reproduire parce qu'elle montre bien ce qui a séduit Groulx dans le pétainisme :

> Nous voulons un État fort, qui se limite lui-même en incorporant à sa mission les valeurs spirituelles et les sociétés naturelles du foyer et de l'atelier ; des libertés qui fortifient nos familles par la réforme de l'enseignement et des successions, et notre travail par l'organisation corporative ; des lois naturelles qui nous affranchissent du règne des politiciens et de la domination de l'argent ; une réforme intellectuelle et morale qui oppose à la facilité le sens de l'effort, au danger de la paresse la dignité du travail, à l'abandon de la jeunesse son élévation dans l'espérance et la foi, à l'égoïsme contagieux, la primauté de la patrie. (*Op. cit.* p. 212-213.)

Ainsi, si l'on en croit ces propos, ce qui le fascinait dans le programme de la Révolution nationale, c'était qu'enfin un État fort se levait, un État investi de valeurs spirituelles, un État assez puissant pour remettre les politiciens et ceux qui règnent par l'argent à leur place. Un État qui, finalement, serait capable de mettre en chantier une réforme intellectuelle, car la Révolution nationale était avant tout séduisante pour les changements intellectuels qu'elle amènerait, qui inculqueraient à l'individu le sens de l'effort et la primauté de la patrie. En somme, ce que Groulx admirait le plus, il me semble, dans le régime de Vichy, c'était que la Révolution nationale inaugurait une politique – une synthèse – prenant en charge tous les aspects de la vie de la nation. Comme il l'a écrit, ce n'est qu'« au prix de cette synthèse, organique et totale, qu'une nationalité obtient le droit de vivre, se perpétue et s'acquitte de sa mission » (*Constantes de vie*, 1967, p. 67).

Tout ce qui précède montre sans aucun doute que Lionel Groulx connaissait parfaitement la pensée de Philippe Pétain, qu'il tenait en haute estime la doctrine de la Révolution nationale, et ce tant avant 1940 qu'une fois la Seconde Guerre mondiale achevée. Son appui au Maréchal n'est donc pas seulement lié aux circonstances de la guerre : il existe manifestement entre les deux pensées un lien plus fondamental, le chanoine ayant reconnu dans le programme de Vichy la même exigence de synthèse qui n'avait cessé de guider sa propre pensée.

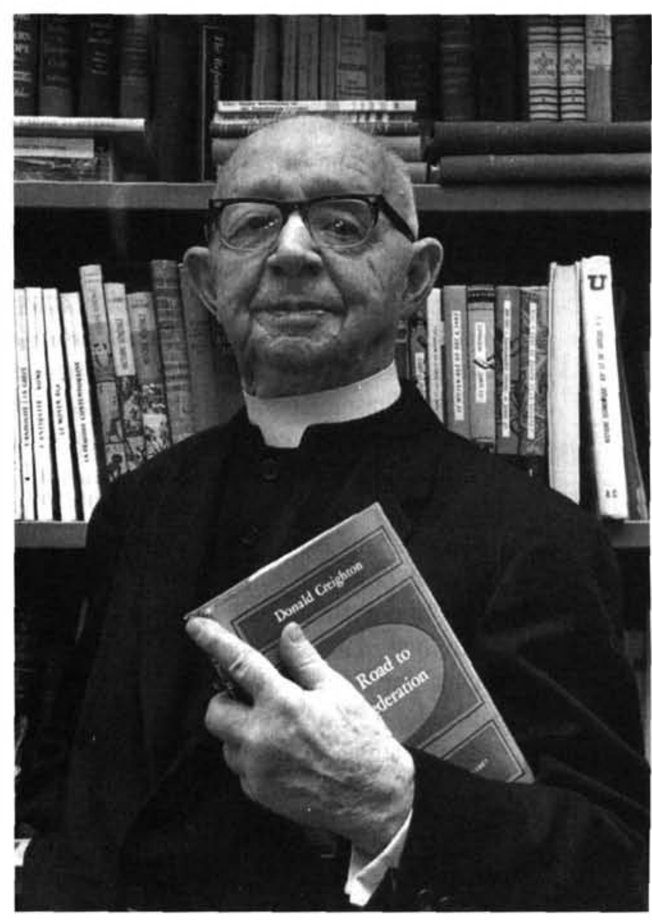
Lionel Groulx admire un autre aspect de la pensée de Pétain : l'importance de la vie paysanne et de la terre, et il pense que la société rurale constitue la société la plus parfaite.

Pour expliquer cet attachement envers Pétain, il conviendrait de procéder à une analyse idéologique poussée, ce qui est impossible dans le cadre de cet article. Nous nous bornerons donc ici à souligner que la fascination de Lionel Groulx pour le Maréchal s'explique certainement, au moins en partie, par la nature particulière de son

catholicisme. Il est en effet probable qu'il a adhéré aux idéaux vichystes pour les mêmes raisons que l'Église catholique de France qui, dès l'instauration de l'État français, s'est montrée extrêmement favorable au nouveau régime.

Il est vrai que la grande majorité des Français a alors accueilli ce régime comme « une bouée de sauvetage », pour reprendre l'expression de l'historien Jean-Pierre Azéma, mais il est de fait que l'Église s'est retrouvée largement impliquée dans le programme de la Révolution nationale. En effet, comme l'explique Renée Bédarida dans l'un de ses ouvrages, « tout confirme un ralliement massif au nouvel ordre considéré comme inspiré par les principes chrétiens »[1]. Dès le départ, Vichy met d'ailleurs sur pied « une politique de séduction » en vue d'amadouer une hiérarchie catholique qui lui est déjà pratiquement acquise.

Ainsi, en ce qui concerne les politiques touchant la jeunesse, la famille, la morale et l'enseignement religieux, l'Église de France voit Vichy faire certains efforts et certaines concessions pour se rapprocher d'elle, comme par exemple le retour des crucifix dans les salles de classe. Ce genre de mesure n'est évidemment pas pour déplaire aux catholiques, tant et si bien qu'au cours des deux premières années du maréchal Pétain à la tête de « l'État français », l'Église s'accommode parfaitement du régime de Vichy : le slogan « Travail, Famille, Patrie » lui convient à merveille. Toutefois, la lune de miel ne dure pas et la grande rafle du Vélodrome d'Hiver, en juillet 1942, constitue un tournant. Changeant alors d'attitude, l'Église fait



Lionel Groulx, pilier du nationalisme québécois.

plusieurs déclarations (cinq au total) pour dénoncer le sort réservé aux juifs lors de cette fameuse rafle. À partir de ce moment, une partie de la hiérarchie catholique prend ses distances par rapport au régime, renouant ainsi avec la méfiance qui caractérisait ses relations avec l'État du temps de la III[e] République.

Le contexte était cependant bien différent au Canada français, notamment parce que la

[1] « Églises et chrétiens », *La France des années noires*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 105.



prégnance de l'Église sur la société de l'époque était beaucoup plus forte qu'en France, l'idéologie ultramontaine ayant dominé le XIXe siècle canadien-français. À un point tel que Nive Voisine affirme, dans son ouvrage consacré à l'ultramontanisme au Canada français, qu'il régnait au début du XXe siècle « un régime de chrétienté », c'est-à-dire une espèce d'« union de fait » entre l'Église et l'État provincial[2]. Lionel Groulx, dont les prises de position sur l'importance du catholicisme, omniprésentes dans son œuvre, sont bien connues, voulait que la doctrine de l'Église ait toujours son mot à dire dans l'organisation de la société. On peut donc supposer que la fascination qu'il éprouvait pour le régime de Vichy s'explique par l'importance mise sur la doctrine catholique dans l'ordonnancement de la société par le programme de la Révolution nationale. À cela s'ajoute, comme on l'a vu précédemment, l'idée d'éducation nationale qui est centrale, tant chez Groulx que chez Pétain, pour la réforme de la société. Et c'est seulement à la lumière de cette combinaison que l'attirance du chanoine pour le régime de Vichy peut être comprise.

Il est donc logique que le chanoine Groulx cite Pétain jusque dans les années 50. Mais quand on songe, ne serait-ce qu'un seul instant, aux humiliations et aux persécutions subies par les juifs sous le régime de Vichy, il est pour le moins surprenant qu'il n'ait jamais songé à renier certaines idées du Maréchal, comme il aurait pu le faire dans ses *Mémoires*, ou encore à s'interroger sur son pétainisme. Cette absence de remords est probablement due au fait que l'affinité idéologique entre les deux pensées était trop forte, ce qui a rendu notre chanoine irrémédiablement aveugle quant au sort des persécutés. ■

Frédéric Boily
prépare un doctorat
en science politique
à l'Université Laval.

[2] *Les Ultramontains canadiens-français*, Boréal Express, 1985, p. 102.



LE LIBRE-ÉCHANGE DIX ANS APRÈS

Dix ans plus tard, le bilan est positif

MARCEL CÔTÉ

La signature du traité de libre-échange avec les États-Unis à l'automne 1987 passera comme l'une des dates charnières dans l'évolution politique du Canada. Par son adhésion à ce traité, le Canada non seulement consacrait une orientation internationale qui est au cœur de sa stratégie économique des trente dernières années, mais marquait aussi un virage historique dans ses relations institutionnelles avec les États-Unis.

Cette adhésion ne s'est pas faite sans déchirements. En fait, le grand débat canadien sur le libre-échange n'a eu lieu qu'un an après la signature du traité, à l'automne 1988, lors des élections fédérales. À cette occasion, les progressistes-conservateurs affrontèrent les libéraux et les néo-démocrates sur le thème du libre-échange et en émergèrent avec 43,2 % du vote populaire. Deux mois plus tard, le 1er janvier 1989, le traité de libre-échange entrait en force. Le Canada n'est plus le même depuis, non pas que les changements économiques qui en découlèrent furent dramatiques, mais parce que, face aux États-Unis, le Canada, depuis 1988, a adopté une attitude volontariste d'intégration économique.

Les principaux éléments du traité de libre-échange

Le contenu du traité de libre-échange de 1988 peut être décomposé en cinq grands engagements. Premièrement, les deux pays s'engageaient à abolir tous les tarifs sur les produits échangés entre le Canada et les États-Unis. En fait, déjà en 1988, près de 35 % du commerce entre les deux pays étaient libres de tarifs. Le tarif moyen n'était que de 6 %, quoique dans certaines industries, telle la fabrication de meubles, les tarifs pouvaient s'élever à plus de 20 %. Le traité prévoyait l'abolition des tarifs sur une période de quinze ans, la majorité se faisant toutefois en cinq ans.

Deuxièmement, le traité stipulait que les deux gouvernements appliqueraient aux entreprises de l'autre pays le même traitement qu'à leur propre entreprise. Cette clause, dite du « traitement national », interdit toute discrimination du gouvernement



fédéral envers les entreprises américaines au Canada, la réciprocité étant vraie pour les États-Unis. Le traité prévoyait toutefois des exceptions majeures et excluait notamment le secteur de la culture, ce qui permettait au gouvernement fédéral de maintenir ses politiques favorisant les entreprises canadiennes dans ce secteur. Des exceptions analogues s'appliquaient à la gestion des marchés agricoles et à divers aspects de la politique énergétique.

La signature du traité de libre-échange avec les États-Unis, en 1987, passera comme l'une des dates charnières dans l'évolution politique du Canada.

Troisièmement, le traité prévoyait un mécanisme de résolution des conflits commerciaux basé sur l'existence d'un tribunal d'arbitrage dont les membres devaient être nommés par les deux pays. L'établissement d'un tel mécanisme était l'un des principaux objectifs que poursuivait le Canada.

Quatrièmement, le traité facilitait la circulation des professionnels d'un pays à l'autre, et leur permettait de travailler dans l'un ou l'autre des pays sans permis de travail.

Enfin, les deux pays s'engageaient à envisager l'élimination des subventions aux entreprises. Cette dernière clause ne fut jamais véritablement opérante et, d'ailleurs, la portée de l'engagement de 1988 se limitait à l'étude du problème.

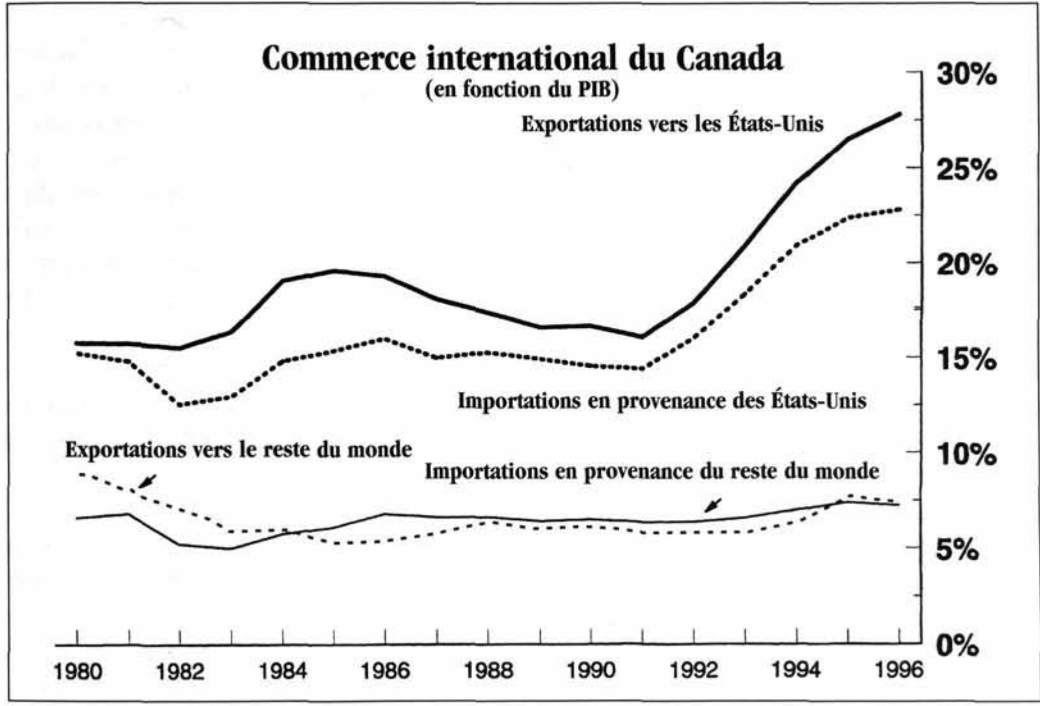
En 1991, moins de trois ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALE), le Canada décidait de se joindre aux négociations qui s'amorçaient entre les États-Unis et le Mexique, négociations qui menèrent à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), entré en vigueur en janvier 1994. Comme en 1988, son adoption au Canada suscita une vive controverse et constitua également un enjeu important dans la campagne électorale de 1993.

Dans l'ensemble, les clauses principales du traité de 1987 – l'abolition des tarifs, le traitement national, le mécanisme de règlement des disputes commerciales et les secteurs sous exception – servirent de base au traité de l'ALENA. Cette reconduction tacite de l'accord de 1987 illustre en fait l'influence qu'il a eu dans la dynamique mondiale de libéralisation des politiques commerciales nationales. Le traité de 1987 fut étendu à Israël par les États-Unis et par le Canada, et ce dernier étendit à son tour au Chili, sur une base bilatérale, ses principales prescriptions. L'Argentine, le Chili et l'Uruguay signèrent en 1994 le traité de Mercosur, basé sur le même modèle. Enfin, l'accord de libre-échange stimula les négociations du GATT qui se tinrent dans le cadre de l'Uruguay Round sur la réduction multilatérale des tarifs, ce qui mena notamment à la création, en 1994, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en remplacement du GATT.

Le traité de libre-échange peut être comparé à l'ouverture d'une nouvelle route commerciale plus efficace entre le Canada et les États-Unis. Il en découle donc davantage de commerce entre les deux pays. Le Canada a-t-il bénéficié de cette nouvelle route pour obtenir des produits à meilleur marché ? La réponse est un oui sans équivoque, et nos statistiques commerciales le démontrent.



Graphique 1



Sources : *L'Observateur économique canadien, Revue de la Banque du Canada.*

Examinons de façon plus détaillée ce qui est arrivé suite au traité de libre-échange.

Le graphique 1 présente l'évolution des exportations et des importations du Canada vers les États-Unis et avec le reste du monde, en fonction du produit intérieur brut (PIB). Essentiellement, ce graphique illustre le degré d'intégration de l'économie canadienne, avec l'économie américaine, d'une part, et avec l'économie mondiale, d'autre part. On remarque évidemment la hausse spectaculaire du commerce entre le Canada et les États-Unis à partir de 1991, une hausse que l'on ne retrouve pas avec les autres pays.

Deuxième constat, le solde positif de nos échanges avec les États-Unis, alors que nous sommes en équilibre avec le reste du monde. Nous vendons plus que nous n'achetons aux États-Unis. Le solde positif a été de 40 milliards en 1996, soit 5 % de notre PIB. Avant de nous réjouir trop vite, rappelons-nous cependant que ce surplus sert en particulier à éponger notre dette extérieure, et aussi à payer nos vacances à l'étranger, deux postes où le Canada affiche un déficit important.

Ce qui nous intéresse, c'est l'évolution de ces échanges commerciaux depuis 1980 avec les États-Unis et l'accélération de la courbe avec notre voisin du sud à partir de 1991, alors que le traité de libre-échange commençait à faire effet et que le dollar canadien amorçait sa descente. Nos exportations vers les États-Unis sont passées de 17,4 %, en 1988, à 27,8 % du PIB en 1996. La hausse a été beaucoup moins prononcée dans nos échanges avec les autres pays, une indication très claire de l'impact du traité de



libre-échange. Le comportement du dollar canadien a peut-être accéléré la courbe de la pente en retardant quelque peu l'accélération des exportations, mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'économie canadienne a beaucoup augmenté son intégration nord-américaine depuis la fin des années 1980, et le traité de libre-échange n'est pas étranger à ce phénomène.

Un dernier constat porte sur la hausse du solde commercial positif du Canada avec les États-Unis. Le traité de libre-échange n'a pas amené un envahissement de nos marchés par les Américains, nos exportations s'étant accélérées beaucoup plus que nos importations.

Le tableau 1 (ci-dessous) va plus dans le détail quant à l'évolution de nos échanges bilatéraux avec les États-Unis. Extrait d'une étude de Daniel Schwanen, de l'Institut C. D. Howe[1], il présente les taux de croissance de diverses catégories d'exportations et d'importations canadiennes sur une période de 14 ans (les sept années ayant précédé et suivi le libre-échange). En gris, on retrouve la croissance en volume des biens qui ont été affectés par le traité et dont les tarifs ont été réduits. La croissance de cette catégorie de produits est passée de 58 % à 98 % pour les exportations et de 45 % à 62 % pour les importations. Ces taux sont beaucoup plus élevés que les taux comparables pour les produits exportés et importés des États-Unis sur lesquels il n'y avait pas de tarifs.

Ce tableau permet en outre de comparer la performance des importations et des exportations pour ces mêmes produits avec les autres pays, ce qui permet d'isoler l'impact de l'évolution sectorielle du commerce, avec ou sans traité. On peut ainsi constater que si

Tableau 1

Croissance du commerce canadien (volume)

	Exportations		Importations	
	1981-88	1988-95	1981-88	1988-95
États-Unis Libéralisés	58 %	98 %	45 %	62 %
Non-libéralisés	18 %	30 %	-12 %	8 %
Autres pays Libéralisés	17 %	28 %	92 %	38 %
Non-libéralisés	30 %	23 %	75 %	10 %

[1] Schwanen, Daniel, *Trading up: The Impact of Increased Continental Integration on Trade, Investment, and Jobs in Canada*, Institut C.D. Howe, Toronto, 1997.



les exportations canadiennes de produits libéralisés par le traité ont augmenté de 98 % avec les États-Unis entre 1988 et 1995, les exportations des mêmes produits vers les autres pays, elles, n'ont crû que de 28 % durant la même période.

Le traité de libre-échange a beaucoup moins touché les services que les produits. L'impact est donc plus difficile à mesurer. Les exportations de services « libéralisés », tels les services d'ingénierie, ont néanmoins connu une progression plus marquée que ceux non affectés par le traité.

Mais ces données concernant les exportations et les importations de produits et services ne portent que sur l'un des aspects du traité de libre-échange: la réduction des tarifs. Les deux autres aspects majeurs du traité, à savoir l'établissement d'un mécanisme de résolution des conflits et l'application de la clause de traitement national aux entreprises de l'autre pays, ne sont pas prises en compte par ces statistiques sur le commerce.

Réduit à sa plus simple expression, le mécanisme de résolution des conflits est un tribunal administratif devant lequel sont portées toutes les allégations de discrimination et d'entorse au traité. Le tribunal est formé de trois personnes – les deux premières, nommées respectivement par les États-Unis et le Canada, en choisissent une troisième dans une liste d'arbitres accrédités. Les possibilités d'appel sont relativement limitées. Depuis sa création en 1989, plus de 70 causes ont été portées devant cette instance. Bien qu'aucun des pays ne tienne un registre officiel des résultats et que plusieurs « jugements de Salomon » aient été rendus, on s'accorde généralement pour reconnaître que le Canada a gagné la majorité de ses causes, s'en tirant avec un résultat nul dans plusieurs d'entre elles et n'en perdant que quelques-unes. Mais ce n'est pas tant le bilan des victoires et des défaites qui compte. Ce qui importe, c'est que la seule existence d'un tribunal a freiné les élans des entreprises en quête de mesures protectionnistes. Celles-ci savent que, désormais, leurs manœuvres seront soumises à l'examen d'un tribunal impartial.

Dans l'ensemble, les clauses principales du traité de 1987 ont servi de base au traité de l'ALENA.

L'établissement d'un mécanisme de résolution des conflits était l'un des principaux objectifs du Canada lors des négociations. A-t-on réussi ? La réponse est un oui mitigé. Il n'y a pas de doutes que la présence d'un tribunal a permis au Canada de renverser plusieurs décisions administratives américaines qui nous étaient défavorables. Mais ceci n'a pas changé les velléités protectionnistes d'un certain pan de l'industrie américaine, réfractaire à la concurrence internationale et habitué à voir le gouvernement américain se ranger systématiquement à ses côtés. Le secteur du bois d'œuvre en constitue un parfait exemple. La plupart des provinces canadiennes subventionnaient depuis fort longtemps leur industrie du bois de sciage en lui donnant accès à la forêt publique à des conditions avantageuses. L'industrie américaine s'en est plaint. Le Canada a perdu en première instance et a modifié ses pratiques afin d'éliminer cette





Le premier ministre Mulroney et le président Reagan, promoteurs du traité de libre-échange.

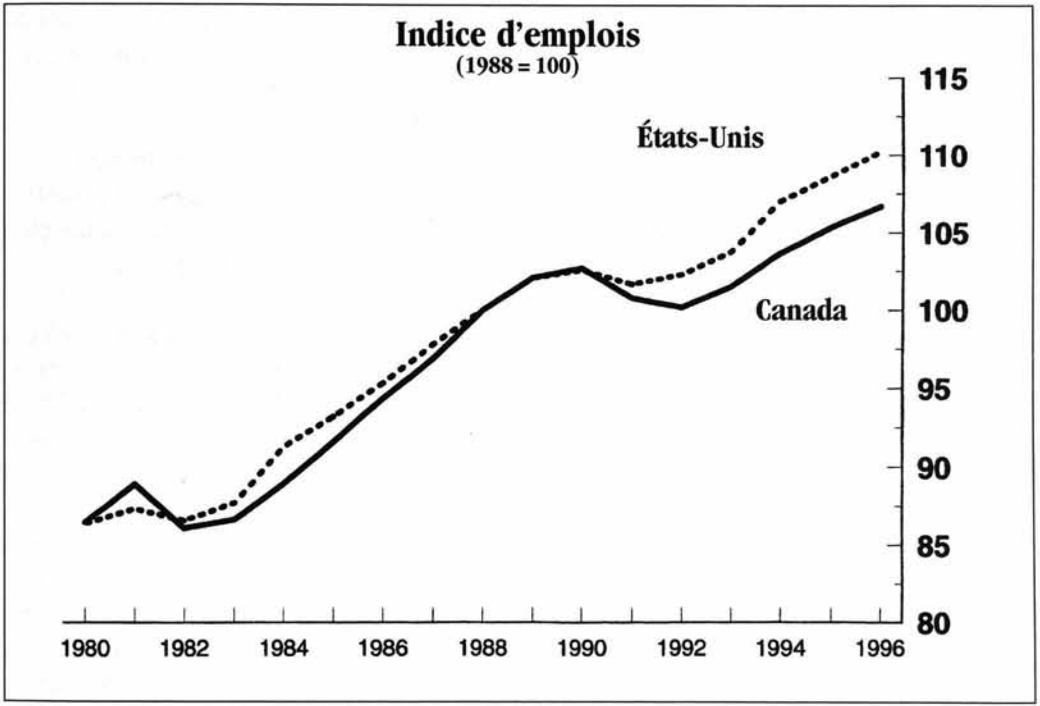
forme de subventions déguisées. Mais, de leur côté, les industriels américains ont continué à faire pression sur leur gouvernement. Finalement, l'industrie canadienne a décidé que mieux valait faire la paix qu'avoir raison, et le Canada et les États-Unis ont signé un accord bilatéral limitant les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis. En somme, le mécanisme de résolution des conflits de l'ALENA s'est avéré insuffisant pour endiguer les élans protectionnistes d'un secteur de l'industrie américaine particulièrement aguerri à ce jeu-là. Mais, dans l'ensemble, on ne peut nier que l'instauration d'un mécanisme de résolution des conflits commerciaux ait joué en faveur du Canada. Le petit a toujours intérêt à se protéger du gros...

Le dernier grand élément du traité de libre-échange a trait au « traitement national ». Il s'agit d'un volet très vaste, flou, truffé d'exceptions – comme la culture, l'énergie et la gestion des marchés agricoles –, mais dont l'effet à long terme est probablement le plus puissant. Ce que dit le traité, et qui a été confirmé par l'ALENA, c'est que les gouvernements canadien et américain doivent s'interdire toute forme de discrimination à l'encontre des entreprises de l'autre pays dans leurs lois et leurs réglementations propres. Avant d'accorder une subvention, un gouvernement doit s'assurer que les entreprises des deux pays y ont également droit. S'il rédige un nouveau règlement, il doit auparavant s'assurer qu'il ne constitue pas spécifiquement une discrimination envers une entreprise de l'autre pays.

Ne faisant plus l'objet de mesures discriminatoires, on pouvait présumer que les entreprises canadiennes iraient investir aux États-Unis et réciproquement, ce qui se traduirait par un accroissement des investissements directs. On sait en effet que les entreprises planifient de plus en plus leurs activités sur une échelle nord-américaine, voire une échelle globale. Mais le mouvement d'intégration nord-américain a précédé le traité de libre-échange. Depuis le début des années quatre-vingt, c'est-à-dire avant même



Graphique 2



Sources : *L'Observateur économique canadien, Revue de la Banque du Canada ; Survey of Current Business, US Department of Commerce.*

que le traité n'ait été négocié, les sommes investies directement par les Canadiens aux États-Unis étaient, en termes relatifs, plus élevées que dans l'autre sens. Aujourd'hui, la situation n'a guère évolué dans ce domaine et les entreprises canadiennes continuent à avoir plus d'investissements aux États-Unis que les Américains n'en possèdent au Canada.

Depuis la signature du traité, les investissements directs des États-Unis vers le Canada ont cependant augmenté, passant d'un niveau moyen de l'ordre de 2 milliards par an entre 1985 et 1992, à plus de 8 milliards en 1994 et 1995[2]. Il s'agit d'une hausse nettement plus forte que dans le sens inverse, les Canadiens ayant davantage investi aux États-Unis *avant* le traité de libre-échange qu'*après*, et se tournant maintenant beaucoup vers d'autres pays. Selon Daniel Schwanen, ceci reflète l'intégration relativement élevée de l'économie nord-américaine, les Canadiens pouvant maintenant expédier les produits de leurs usines canadiennes vers les États-Unis.

On peut donc conclure que, sur le plan des investissements, ce qui est plutôt remarquable, c'est l'absence d'influence significative du traité de libre-échange et de l'ALENA.

Mais la grande question porte sur la création d'emplois. Quel a été l'impact du traité à cet égard ? On vient de voir qu'on ne décèle rien de bien significatif du côté des investissements. Il pourrait cependant y en avoir du côté de la production. En l'espace

[2] Les données sur les investissements sont tirées de Schwanen D. (*op. cit.*).



de quelques années, le Canada a expédié quelque 120 milliards de plus vers les marchés américains et augmenté ses importations américaines de presque autant. Mais plusieurs autres facteurs influencent la création d'emplois. Le Canada a vécu une récession majeure en 1990-92. De plus, le secteur manufacturier est en proie à une profonde mutation. Entre 1970 et 1988, la part du secteur manufacturier dans l'emploi total est passée de 22 % à 17 % puis, de 1988 à 1996, est tombée à 15,5 %. Ainsi, pour mesurer l'influence du traité de libre-échange sur la création d'emplois, il faut trouver un moyen d'isoler les facteurs pertinents.

Le traité de libre-échange peut être comparé à l'ouverture d'une nouvelle route commerciale plus efficace entre le Canada et les États-Unis.

À ce problème méthodologique déjà complexe s'ajoute celui de l'évaluation de l'impact du libre-échange sur le niveau des salaires. Nombreux sont ceux qui affirment que le traité de libre-échange et l'ALENA ont amené des pressions sur les salaires des secteurs exposés à une plus grande concurrence internationale. L'argument est valable – la concurrence crée effectivement des pressions sur les coûts –, mais il n'isole qu'un des aspects du processus de recherche d'un nouvel équilibre. L'ouverture des marchés crée aussi une expansion des exportations et, par voie de conséquence, une hausse de la demande pour la main-d'œuvre. De cette manière, les pressions à la baisse sur les salaires sont contrebalancées par des pressions à la hausse. Déterminer l'effet dominant est chose difficile.

Il reste que le taux de chômage au Canada est plus élevé depuis 1988 qu'il ne l'est aux États-Unis. Le graphique 2 (voir page 55) présente le nombre d'emplois créés au Canada et aux États-Unis, en prenant pour base 100 l'année 1988. On peut y constater que le Canada a fait légèrement moins bien que les États-Unis depuis cette date.

Où sont passés les centaines de milliers d'emplois qui devaient être créés dans la foulée du traité de libre-échange ? En fait, si nous retenons l'estimation de 10 000 emplois par milliard d'exportations, la croissance de 30 milliards de solde de la balance commerciale (les exportations moins les importations) se serait traduite par une création de 300 000 nouveaux emplois. Où sont-ils, demandent les opposants au traité, qui, depuis le début, prédisaient une chute des emplois advenant sa ratification ? La plupart des économistes attribuent la faible progression du nombre d'emplois créés au Canada à la sévérité de la récession canadienne de 1990-92 et aux politiques sociales qui créent de nombreuses entraves structurelles à une relance de l'emploi. Le libre-échange aurait contribué à diminuer l'écart. Peut-on démontrer ceci ?

Daniel Schwanen a abordé cette question d'une manière imaginative. Il a examiné en détail la performance relative, en termes de création d'emplois et de niveaux de salaire, du secteur manufacturier décomposé en catégories d'industries définies selon l'impact du libre-échange. Son hypothèse était que l'impact sur l'emploi du libre-échange se manifesterait par une performance différente des diverses catégories d'industries. Le tableau 2 (voir page 57) est extrait de son



Tableau 2

Impact du libre-échange sur le secteur manufacturier						
	% de l'emploi manufacturier			Indice des salaires (=100)		
Catégories	1983	1988	1995	1983	1988	1995
Affectées par le libre-échange	**56,6**	**57,1**	**57,0**	**92,8**	**92,5**	**91,5**
Exportations en forte croissance	18,1	18,7	19,7	101,1	102,5	101,6
Importations en forte croissance	23,8	23,7	22,5	86,6	84,2	82,9
Les deux en forte croissance	14,7	14,7	14,8	92,8	92,9	91,0
Peu affectées par le libre-échange	**43,4**	**42,9**	**43,0**	**109,3**	**110,1**	**111,3**
Étaient libéralisées avant 1988	19,2	19,6	21,2	119,8	120,6	123,2
Sont demeurées protégées	4,3	4,6	5,0	94,9	96,6	93,6
Libéralisées, mais avec peu de changement du commerce	20,0	18,7	16,8	102,4	102,4	101,7

étude. Il porte uniquement sur le secteur manufacturier, qui est le secteur de l'économie le plus affecté par le traité de libre-échange. Daniel Schwanen a décomposé le secteur manufacturier en six catégories industrielles, selon deux critères : l'influence – ou la non-influence – du libre-échange sur les principaux secteurs manufacturiers et la nature des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis depuis son entrée en vigueur. Pour chaque catégorie, il présente deux statistiques clés. À gauche, l'évolution de l'emploi dans chaque catégorie ; à droite, le niveau moyen de salaire par rapport à l'ensemble du secteur manufacturier. Ces données permettent d'isoler l'impact du libre-échange des autres forces qui ont affecté l'ensemble du secteur manufacturier. Un examen attentif du tableau ne permet pas de constater des bouleversements majeurs, ce qui est une information importante quant au véritable impact du libre-échange.

Regardons, à la première ligne, ce qui est arrivé aux industries les plus affectées par le libre-échange et où il y a eu progression spectaculaire soit des exportations, soit des importations, soit des deux. Ces trois catégories représentaient 56,6 % de l'emploi manufacturier en 1983, et 57 % douze ans plus tard. L'indice du revenu a chuté de 92,5 en 1988 à 91,5 en 1995, une baisse de 1 %, ce qui est le résultat prévisible d'une plus grande concurrence internationale. On peut donc voir que, dans cette catégorie, le traité de libre-échange a pour seul et unique effet d'entraîner une légère baisse des salaires dans les secteurs concernés.



Par ailleurs, la part d'emplois de la catégorie la plus touchée par les importations américaines est passée de 23,7 % en 1988 à 22,5 % en 1995, ce qui était prévisible mais nullement catastrophique. On peut constater, à droite, que la pression sur les salaires qui se manifeste dans ce secteur est bien antérieure au traité de libre-échange.

L'ALENA n'a pas amené un envahissement de nos marchés par les Américains, nos exportations s'étant accélérées beaucoup plus que nos importations.

Deux autres catégories présentent également de l'intérêt. Premièrement, les industries affectées par le traité, et dont les exportations sont en forte hausse, ont vu leur part de l'emploi croître de 18,7 % à 19,7 %. Deuxièmement, les industries qui étaient déjà ouvertes à la concurrence internationale en 1988, et qui n'ont donc pas été affectées par le traité, ont vu leur part de l'emploi grimper de 19,6 % à 21,2 %, et leur rémunération relative passer de l'indice 120,6 à 123,2. En somme, les industries les plus performantes depuis 1988 ont été celles qui étaient déjà soumises à la concurrence américaine et auxquelles le traité ne s'appliquait que peu.

On ne peut donc prétendre que le libre-échange a entraîné une dégradation de l'emploi. Par contre, il y a peut-être eu moins de création d'emplois manufacturiers que prévu, les industries les plus performantes misant plutôt sur une productivité accrue. Néanmoins, on peut conclure de l'analyse de ce tableau que l'industrie canadienne s'est bien défendue dans le cadre du libre-échange. Mais d'autres facteurs, et particulièrement la conjoncture économique et l'impact des nouvelles technologies, ont eu un impact plus marqué sur la création d'emplois, par rapport à la libéralisation des marchés.

Le libre-échange et l'identité canadienne

Un élément fondamental des débats de 1988 et de 1993 sur le libre-échange portait sur le maintien de notre « différence canadienne ». Le libre-échange ouvrait-il la porte à un assaut majeur des Américains sur des pratiques et politiques qui définissent l'essence du Canada, telles l'assurance santé, notre politique culturelle et les subventions au développement régional ? Les opposants au traité prétendaient en particulier que le principe de « traitement national » ouvrait la porte au démantèlement des politiques sociales et culturelles canadiennes.

Dix ans plus tard, pouvons-nous soutenir que les pressions américaines ont amené le Canada à abandonner des politiques qui définissent sa structure nationale ? Je réponds que non. Les opposants au libre-échange seront en désaccord avec moi et ils soulèveront probablement le cas des attaques américaines contre nos politiques culturelles. Ces critiques ne comprennent pas bien la culture politique américaine, qui définit l'intérêt public en fonction de la poursuite des intérêts privés, peu importe que ces intérêts soient vils et mercantiles. Les Américains sont ainsi et le traité de libre-échange n'y est pour rien.

Gordon Ritchie, vieux routier de la politique commerciale du Canada et artisan de





Maureen Forester, Brian et Mila Mulroney, Ronald et Nancy Reagan chantent à tue-tête « When Irish Eyes Are Smiling ». Québec, 1985.

l'Accord de libre-échange de 1988, a résumé cette situation dans ses mémoires, *Wrestling with the Elephants*. Il ne faut pas être naïfs, y affirme-t-il ; les Américains peuvent être les pires protectionnistes du monde lorsque des intérêts américains sont en jeu. Ils se moquent des politiques culturelles ou sociales canadiennes, s'il s'agit de faire un peu plus de profits au Canada. L'establishment de Washington sera généralement à la solde de ces intérêts serviles et le traité de libre-échange ne changera rien à cette situation. Les Canadiens doivent simplement apprendre à affronter le rouleau compresseur américain et à lui faire rebrousser chemin, qu'il s'agisse de défendre nos quotas de pêche au saumon du Pacifique ou nos magazines.

Le traité de libre-échange a-t-il permis aux Canadiens de mieux se prémunir contre les attaques de l'Oncle Sam ? Telle est la question. On peut y répondre... en se posant deux autres questions. D'une part, le traité de libre-échange a-t-il ouvert des portes aux intérêts américains, leur permettant ainsi de menacer nos politiques sociales ? Après dix ans d'expérience, rien ne l'indique. Souvenons-nous de la ridicule menace de nous voir obligés d'exporter notre eau, qui avait été soulevée lors de la campagne électorale de 1993. Une des plus importantes conséquences de l'application du principe de « traitement national » a été l'ouverture des marchés gouvernementaux aux fournisseurs américains. La chose est passée inaperçue, et les Américains n'ont jamais



dicté de normes au Canada. Nos programmes sociaux n'ont pas été soumis à des pressions reliées au traité de libre-échange.

Depuis la signature du traité, les investissements directs des États-Unis vers le Canada ont largement augmenté.

D'autre part, sommes-nous mieux armés pour nous défendre contre les Américains avec le traité de libre-échange? À cet égard, il est instructif d'examiner notre politique culturelle. Ce secteur se trouve en tête de liste des revendications américaines depuis plusieurs années. Le gouvernement américain a publiquement déclaré qu'il souhaitait un assouplissement des politiques visant à protéger et à encourager la production culturelle canadienne. Le traité de libre-échange et l'ALENA excluent spécifiquement la culture de leur champ d'application, ce qui constitue un atout majeur pour le Canada. Les Américains se sont donc rabattus sur l'Organisation mondiale du commerce, qui dispose de règles adaptées aux cas de discrimination envers des entreprises étrangères. Les règles de l'OMC ne protègent pas autant la culture que ne le fait l'ALENA. L'été dernier, les Américains ont gagné une première bataille devant l'OMC, qui a jugé que les mesures visant à limiter la publicité d'entreprises canadiennes dans les magazines américains distribués au Canada et les subventions postales aux magazines canadiens étaient discriminatoires. Aujourd'hui, le gouvernement canadien est donc en train de réévaluer son approche dans ce domaine afin de la rendre compatible avec les règles de l'OMC. Tout indique que sa nouvelle politique sera tout aussi efficace pour protéger l'industrie canadienne du magazine. Mais c'est grâce à l'existence de l'ALENA qui, comme le traité original de libre-échange, permet au Canada de favoriser les entreprises canadiennes en matière culturelle, que nous sommes capables de tenir tête aux Américains.

Que conclure ?

Le tour d'horizon que nous venons de faire sur l'impact du traité de libre-échange nous amène à ces quelques conclusions. Premièrement, le commerce Canada - États-Unis a explosé dans la foulée du traité. Plus de 40 % de notre PIB est maintenant exporté. Mais ne cherchez pas de résultat de cette transformation structurelle sur le marché de l'emploi. D'autres facteurs ont eu une influence beaucoup plus puissante sur la création d'emplois, effaçant presque toute trace des centaines de milliers d'emplois que la hausse nette de 30 milliards dans notre solde commercial a probablement engendrés. En fait, comme le montrent les analyses de Daniel Schwanen, la structure du marché de l'emploi dans le secteur manufacturier a relativement peu changé dans la foulée du libre-échange, et ce malgré l'explosion du commerce canado-américain.

Deuxièmement, le Canada semble avoir été bien servi par les mécanismes de résolution des conflits commerciaux mis sur pied par le traité et reconduits avec des modifications mineures dans l'ALENA. Si on se fie aux résultats des décisions rendues, la balance penche nettement en notre faveur. Mais comme l'illustrent bien les querelles commerciales récentes autour du saumon, du bois d'œuvre et des magazines, ces mécanismes ne suffisent peut-être pas à assurer un développement harmonieux de nos



échanges avec nos voisins du sud. La société américaine est belliqueuse, et nous devrons simplement nous y habituer.

Enfin, ce petit tour d'horizon n'a pas permis de déceler le moindre assaut contre nos politiques sociales et ce qui nous tient à cœur en tant que Canadiens. Il est important de dire qu'il n'y a pas de cheval de Troie dans nos murs, n'en déplaise aux Cassandre de chez nous. Rien n'empêchera la société canadienne d'évoluer, au gré de pressions internes et externes. Les pressions externes viendront principalement de nos voisins du sud, et le traité de libre-échange n'y change pas grand-chose.

Mais pourquoi, alors, ces craintes soulevées lors des débats de 1988 et de 1993? Et pourquoi subsistent-elles aujourd'hui? À mon sens, toutes ces inquiétudes ont beaucoup plus à voir avec nos interrogations sur l'identité canadienne qu'avec les viles considérations commerciales qui sous-tendent le traité de libre-échange.

L'identité canadienne est unique à plusieurs égards, mais possède deux caractéristiques dominantes. Premièrement, l'existence de deux communautés linguistiques, avec la polarisation sociopolitique qui en découle et qui nous donne, selon les humeurs du jour et les préférences individuelles, deux peuples, deux nations, une société distincte et une autre qui ne l'est pas, et un caractère unique au Québec au sein d'un pays uni, etc. Notre recherche d'un équilibre face aux tensions que soulève cette caractéristique a dominé le débat politique canadien depuis trente ans.

La deuxième caractéristique est le fait que le Canada partage, avec son voisin du sud, une même culture. Nous sommes tous des Nord-Américains, particulièrement les Canadiens anglophones. Qu'on les aime ou non, notre culture et nos valeurs sont définies principalement au sud du 49e parallèle. Il y a certes d'importantes différences institutionnelles et culturelles entre les deux pays, et qui sont peut-être le mieux reflétées dans deux phrases clés de nos chartes respectives: « La paix, l'ordre et le bon gouvernement » des Canadiens (« *Peace, order and good government* ») et « *Life, liberty and the pursuit of happiness* » des Américains. Mais nos valeurs, nos modèles, nos aspirations, nos habitudes sociales et notre culture populaire sont nord-américains, essentiellement définis aux États-Unis. On le voit bien, par exemple, lorsque nous allons en Europe: l'affinité avec les Américains est immédiate, même pour les Québécois francophones, alors que nous nous sentons beaucoup plus dépaysés sur le Vieux Continent.

On ne peut prétendre que le libre-échange a entraîné une dégradation de l'emploi.

Mais une telle lecture de notre réalité ne fait pas l'unanimité. Le poisson canadien ne veut pas voir l'eau dans laquelle il baigne. Les Canadiens anglais appellent Peter Gzowski et Margaret Atwood à la rescousse. Les Québécois francophones croient qu'ils possèdent leur propre culture et ne se questionnent pas. Mais la technologie et la modernité nous poussent dans l'étreinte de la civilisation américaine, que nous adoptons sans nous l'avouer.



Les Canadiens se battent pour ne pas devenir Américains[3]. Pour la classe intellectuelle et dans les milieux de gauche, l'opposition au libre-échange est en fait un rejet de la civilisation dominante et de ses valeurs. Cette civilisation est américaine. L'ogre ne peut être embrassé, que ce soit bon ou non pour l'économie. L'intégration économique est donc attaquée, comme toute forme d'intégration le serait. Il est intéressant de noter que les arguments des opposants au libre-échange tournent principalement autour du risque qu'une plus grande intégration économique fait courir aux institutions qui marquent, un tant soit peu, notre différence avec les États-Unis.

Il n'est pas surprenant, d'ailleurs, que les Québécois francophones soient plus ouverts au libre-échange. Culturellement, ils ont bien moins peur des Américains que les Canadiens anglophones, la barrière linguistique leur offrant une protection naturelle. Mais il ne faudrait pas en conclure pour cela qu'ils sont nécessairement plus ouverts sur le monde : l'ogre américain y est simplement moins envahissant, parce qu'il ne parle pas français.

L'intégration économique du Canada était déjà fort avancée lorsque le traité de libre-échange a été négocié et elle l'est encore davantage aujourd'hui. Mais cette intégration est poussée par des forces fondamentales qui transcendent les ententes que nous pourrions avoir entre les deux pays. Le Canada et les États-Unis partagent les mêmes technologies industrielles. Nous partageons la même actualité, les mêmes sports, les mêmes vedettes, les mêmes faits divers. Dans presque tous les secteurs de l'économie, et particulièrement dans les secteurs d'exportation, nous possédons la même structure industrielle et partageons les mêmes entreprises. Nous partageons aussi les mêmes valeurs organisationnelles et commerciales.

Éliminer les barrières qui préviennent une intégration plus poussée des deux économies doit-il forcément avoir un impact sur les caractéristiques institutionnelles qui maintiennent les quelques différences sociopolitiques et culturelles entre le Canada et les États-Unis ? Dix ans après la signature du traité de libre-échange, rien n'indique la moindre convergence de la part de notre grand voisin du sud, pas plus d'ailleurs que d'efforts pour faire disparaître la spécificité canadienne. Les opposants au libre-échange n'en démordront néanmoins pas : ils continueront à rejeter l'américanisation du Canada et l'intégration économique, aussi souhaitable soit-elle sur le strict plan de la performance économique.

Mais les autres Canadiens, la majorité, peuvent s'en trouver fort heureux. ■

Marcel Côté est associé fondateur du groupe de consultants Secor, spécialisé en stratégie d'entreprise.

---

[3] Voir Bruce Doern et Brian Tomlin, *Faith and Fear : The Free Trade Story*, Stoddard, Toronto, 1991, et Lawrence Martin, *Pledge of Allegiance : The Americanization of Canada in the Mulroney Years* McLelland & Steward, Toronto, 1993, pour la chronique du combat des nationalistes canadiens contre le libre-échange durant les années quatre-vingt.



La nouvelle menace américaine

DAVID ORCHARD

N'ayant pas réussi à conquérir le Canada par la force militaire lors des invasions de 1690, de 1711, de 1775 et de 1812, les États-Unis essaient de le placer dans leur orbite en lui proposant à plusieurs reprises un accord de libre-échange : en 1891, en 1911 et en 1948. Chaque fois, la proposition est rejetée par le Canada, dont la population est convaincue, avec son premier ministre, que l'union économique avec les États-Unis conduira à l'union politique. Mais en 1988, Brian Mulroney renverse le cours de l'Histoire.

L'Accord de libre-échange canado-américain (ALE) de 1988, qu'on présente souvent comme l'accord commercial le plus important qui ait jamais été signé entre le Canada et les États-Unis, est en fait une nouvelle Constitution pour le Canada : sa mise en œuvre modifie ou supplante vingt-sept lois fédérales importantes. L'accord confère aux Américains le statut de citoyens canadiens pour ce qui est de l'application de lois essentielles, comme la Loi sur les banques, à telle enseigne que le Canada doit dorénavant traiter les entreprises et les investisseurs américains comme des Canadiens (disposition sur le « traitement national »). En d'autres termes, le pays industriel le plus dominé par des intérêts étrangers n'a plus le droit de contrôler ou de restreindre, sur son territoire, l'implantation de nouvelles entreprises américaines (disposition sur le « droit d'établissement »).

L'accord donne aussi aux États-Unis des droits considérables sur les ressources énergétiques du Canada. Ainsi, même si ce dernier connaît une pénurie d'un des « produits » (y compris tous les produits énergétiques) qu'il exporte aux États-Unis, il doit continuer d'y exporter ce produit dans la même proportion qu'il le faisait avant la pénurie ; en d'autres termes, si les États-Unis importent 70 % du gaz naturel du Canada et qu'une pénurie se produit, ils ont toujours droit à 70 %, et le Canada à 30 %, des quantités disponibles. L'accord stipule également que les tarifs imposés par le Canada à ses clients américains ne doivent jamais dépasser les tarifs imposés aux Canadiens.



Pat Carney, ministre de l'Énergie de Brian Mulroney, se félicite même d'avoir cédé à un pays étranger le contrôle des ressources énergétiques de son pays : « Les adversaires de l'accord lui reprochent d'empêcher l'adoption d'un autre Programme énergétique national (PEN) au Canada. Ils n'ont pas tort ; c'est justement ce que nous voulions obtenir de ces négociations. »

N'ayant pas réussi à conquérir le Canada par la force, les États-Unis ont essayé de le placer dans leur orbite en lui proposant à plusieurs reprises un accord de libre-échange.

Les ressources naturelles et énergétiques sont les principaux atouts dont dispose le Canada face à son concurrent américain. Or, l'accord l'empêche de les utiliser dans son propre intérêt. (Selon une étude du gouvernement du Manitoba, la facture énergétique du Canada aurait été supérieure de 76 milliards de dollars si l'ALE avait existé en 1979-1982, supplément qui serait allé en majeure partie à des sociétés américaines.) Pas étonnant alors que l'accord ait rallié l'appui du président de la *National Association of Manufacturers* des États-Unis : « Face à des dispositions aussi intéressantes dans le domaine énergétique, on ne pouvait qu'être favorables à l'accord dans son ensemble. »

Avant de créer une nouvelle industrie appartenant à des intérêts publics canadiens, le Canada doit, selon l'accord, « notifier » les États-Unis, puis « entreprendre des consultations » et finalement s'efforcer de « minimiser ou éliminer » toute incidence néfaste sur des intérêts américains. Pour couronner le tout, les États-Unis ont le droit de contester « toute mesure » prise par le Canada, « qu'elle soit ou non » en conflit avec l'accord, du moment qu'elle réduit un avantage que les États-Unis « escomptaient raisonnablement tirer, directement ou indirectement » de cet accord. Des dispositions aussi générales donnent en fait à Washington un pouvoir de veto sur les politiques économiques et sociales du Canada. En théorie, certes, ce pouvoir est réciproque, mais la capacité d'Ottawa d'imposer sa volonté à Washington est, en l'occurrence, pratiquement nulle.

Une évaluation de l'ALE préparée à titre confidentiel pour le Secrétaire américain au Trésor, James Baker, est on ne peut plus claire : « Dorénavant, les politiques d'investissement du Canada ne pourront plus revenir aux principes désuets du PEN et de l'AEIE[1]. [...] La quasi-totalité des investissements directs des États-Unis au Canada pourront se faire sans aucune interférence du gouvernement de ce pays. » Et, en conclusion : « Le texte de l'accord nous donne, en substance, tout ce que nous voulions. »

Clayton Yeutter, négociateur en chef des États-Unis, se réjouit lui aussi de la signature de cet accord : « Nous venons de signer un pacte extraordinaire avec le Canada. [...] Les Canadiens ne se rendent pas compte de ce qu'ils ont signé, mais, d'ici vingt ans, ils seront aspirés dans l'économie américaine. »

[1] Agence d'examens des investissements étrangers

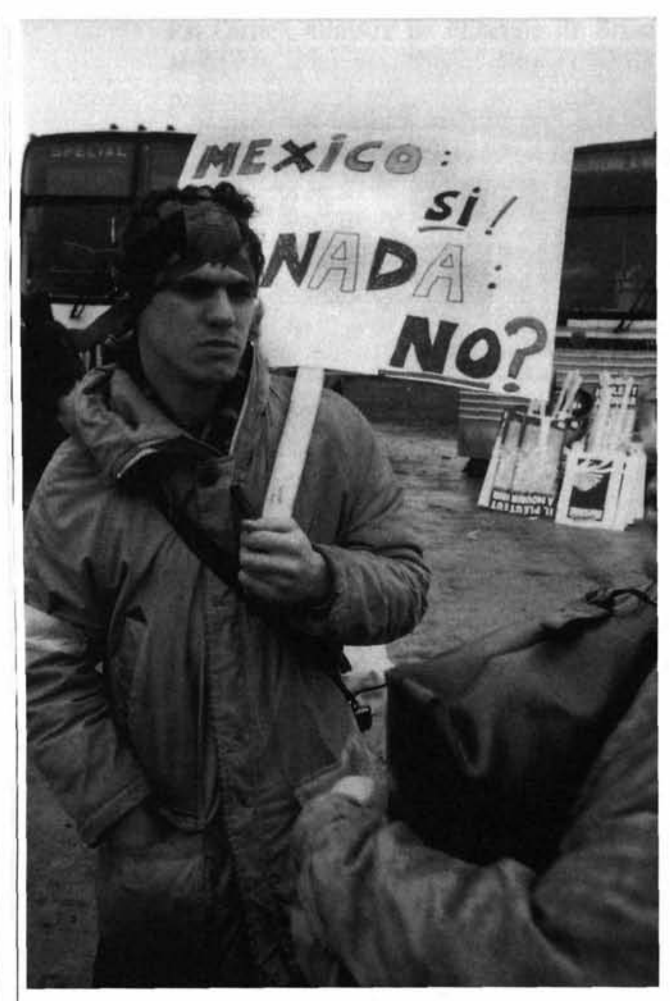


Mudders and nags: Bush handicaps the mayor's race p.9
Sci-Frying your brain p.37 • BC's Cannabis Cafe p.49 • Sinéad O'Connor mellows out p.47
SEATTLE WEEKLY
AUGUST 6, 1997 FREE
ONE COUNTRY
Salmon wars and secession raise the question: Is it time for the US to move in and sort out Canada? By Fred Moody
PLUS: YO HO HO, AND A SOCKEYE RUN PIRACY AND PARANOIA IN PRINCE RUPERT BY MARK D. FEFER
Washington vs. BC: Two centuries of sibling spats By David M. Buerge

Il y a encore des Américains qui rêvent d'annexer le Canada.

Contraint par le Sénat de faire une élection sur la question, Brian Mulroney ne reçoit que 43 % du vote lors d'une consultation qu'il qualifie pourtant lui-même de « référendum sur le libre-échange ». C'est ainsi que, contre la volonté de la majorité des Canadiens et en recourant plusieurs fois à la procédure de clôture, il force l'adoption du projet de loi à la Chambre des communes. « Tout projet d'union commerciale





Tous les Mexicains n'ont pas à cœur le libre-échange.

continentale conduira inexorablement à l'annexion » : cette prédiction de John A. Macdonald ne tarde pas à se concrétiser.

Pendant les trois premières années de l'ALE, le Canada perd 25 % de son secteur manufacturier. Son centre industriel s'effondre. Dès juillet 1989, il est question, dans *Business Week,* de « l'exode des cadres canadiens qui traversent la frontière pour implanter des usines dans un pays qu'ils jugent plus hospitalier. [...] Les entreprises canadiennes privilégient les échanges nord-sud, car les distances est-ouest sont beaucoup plus grandes. [...] Elles lorgnent vers le Sud. [...] L'intégration du Canada dans une économie continentale s'accélère. »

Avant l'ALE, le taux de chômage au Canada était *grosso modo* égal, voire inférieur, au taux américain. Aujourd'hui, 58,5 % seulement des Canadiens d'âge adulte ont un emploi ; notre taux de chômage est deux fois plus élevé qu'aux États-Unis. Le nombre de faillites personnelles et commerciales bat chaque année de nouveaux records. Depuis la Grande Dépression, le Canada n'a jamais eu autant de sans-abri et de files d'attente aussi longues devant les banques alimentaires. Plutôt que de reconnaître en l'ALE la cause de la réduction de leurs revenus, les gouvernements de tous les paliers coupent, dégraissent, restructurent et se délestent de leurs responsabilités.

À l'intérieur du pays, l'américanisation de toutes les facettes de la société canadienne – francophone et anglophone – s'accélère. « Notre rêve national s'évanouit », annonce Doug Young, ministre des Transports, lorsque le Canadien National est mis en vente. La célèbre société ferroviaire, dont le réseau était le plus long d'Amérique du Nord, est finalement vendue à la moitié de sa valeur. Aujourd'hui, 70 % de ses actions appartiennent à des intérêts américains, et la société cherche activement à revendre des éléments du réseau à d'autres sociétés américaines (des lignes de la Saskatchewan et toutes les voies ferrées du nord du Manitoba, y compris le port de Churchill, ont été déjà vendues à une société de Denver).



Le Canadien Pacifique ajoute le drapeau américain à son logo et vend la ligne Sherbrooke-Saint-Jean à une société de Washington. Chicago supplante Montréal et Toronto et devient le centre ferroviaire national, si bien que l'axe nord-sud remplace l'axe est-ouest. Les Américains prennent le contrôle d'un grand nombre d'entreprises canadiennes, qu'il s'agisse d'usines de pâtes et papiers ou d'agences de publicité. Il s'ensuit que les Canadiens français et anglais ont de plus en plus de difficultés à trouver des produits canadiens dans des secteurs entiers de l'économie, ce qui ne contribue guère à renforcer leur patriotisme et leur fierté nationale. Dans tout le pays, la diminution des échanges est-ouest se fait sentir sur les plans économique, politique, social et culturel à la fois, et favorise le régionalisme et la désintégration politique.

Toute l'infrastructure nationale est prise d'assaut. La Commission canadienne du blé, que les agriculteurs de l'Ouest défendent ardemment pour que le Canada garde le contrôle de son commerce céréalier, est menacée par les géants américains. En l'espace de dix-huit mois, la quasi-totalité de la meunerie canadienne passe à des intérêts américains. Plusieurs conférences sur les prochaines étapes de l'intégration nord-américaine ont lieu à Montréal, à New York et à Toronto, et le Canada est invité à adopter le dollar américain comme monnaie commune dans une zone de libre-échange nord-américaine.

Invoquant le « droit d'établissement » consacré par l'ALE, les sociétés américaines offrant des services de santé viennent s'implanter au Canada. Mel Clark, ancien négociateur en chef adjoint du Canada au GATT, avait prédit que notre système d'assurance maladie ne survivrait pas à l'ALE. Et le Canada non plus, avait-il ajouté dans une évaluation détaillée de l'accord : « Nous n'avons que deux options : annuler l'accord ou accepter de devenir des Américains. »

L'Accord de libre-échange canado-américain de 1988 est en fait une nouvelle Constitution pour le Canada.

Pour Chris Sands, du Centre for Strategic and International Studies, de Washington, la situation est claire : « D'un point de vue américain, nous avons obtenu ce que nous voulions du Canada, a-t-il récemment déclaré. On peut se demander si c'est la fin de l'histoire de nos deux pays, puisque nous approchons de l'objectif de l'intégration des dossiers internationaux. »

En 1993, l'ALE est élargi au Mexique. Aucun des signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) – George Bush, Brian Mulroney et Carlos Salinas – n'en a reçu le mandat de sa population, mais, comme dans le cas de l'ALE, ils promettent « des emplois » et « une prospérité accrue » pour les trois pays. Grâce à l'accord, nous dit-on, le Mexique va se hisser au rang des grandes puissances mondiales. Or, depuis la signature de l'ALENA, le taux de chômage de ce pays a doublé, les prix y ont augmenté de 100 % et le peso a perdu plus de la moitié de sa valeur.

En 1991, en Ontario, lorsque le gouvernement de Bob Rae essaie de mettre en œuvre l'une de ses promesses électorales, à savoir un régime d'assurance automobile, State



Farm, la grosse compagnie d'assurances américaine, lui réclame 1,3 million de dollars d'indemnités au titre de l'ALE. Le gouvernement ontarien décide de faire marche arrière. Qui plus est, l'ALENA est le premier accord commercial multilatéral à donner aux sociétés et aux gouvernements des États-Unis et du Mexique le droit de recourir à des comités d'arbitrage leur permettant de poursuivre directement le gouvernement canadien s'ils estiment que « ce dernier n'a pas agi en conformité avec l'ALENA » et a causé des torts ou des pertes à une entreprise étrangère. Les décisions prises par les instances responsables sont définitives et exécutoires. De plus, les sociétés d'État doivent dorénavant « se fonder exclusivement sur des considérations commerciales ».

L'ALE donne aux Etats-Unis un pouvoir de veto sur les politiques économiques et sociales du Canada. En théorie, ce pouvoir est réciproque, mais la capacité d'Ottawa d'imposer sa volonté à Washington est pratiquement nulle.

Pendant les élections générales de 1993, les libéraux promettent de « renégocier l'ALE et l'ALENA ». Jean Chrétien n'hésite pas à affirmer aux électeurs que « s'il ne peut pas le renégocier, il l'abrogera ». Une fois au pouvoir, M. Chrétien avait la possibilité de tenir sa promesse car l'ALENA connaissait des difficultés au Congrès américain : si le Canada avait alors proposé une renégociation, il est fort probable que l'accord aurait finalement été rejeté. Mais, contre toute attente, le gouvernement Chrétien s'empresse de le ratifier tel qu'il a été négocié par Brian Mulroney. Et du jour au lendemain, les libéraux commencent à vanter les vertus de deux accords qu'ils avaient dénigrés pendant six ans.

Les industriels, gouvernements et journalistes favorables au libre-échange essaient aujourd'hui de démontrer la rentabilité de l'ALE par l'augmentation des exportations canadiennes vers les États-Unis. Mais cette augmentation est principalement due à la croissance supérieure de l'économie américaine et à la faiblesse du dollar canadien. En vertu de l'ALE, les entreprises peuvent déménager – et elles le font – vers le marché le plus vaste, où la main-d'œuvre est moins chère. Si notre dollar reste à un niveau assez bas ou que, le cas échéant, des compensations assez importantes sont accordées sous la forme de subventions gouvernementales, par exemple, l'industrie de l'automobile, en l'occurrence, continuera à fabriquer des voitures au Canada. Si tel n'est pas le cas, cette industrie peut librement se relocaliser aux États-Unis ou au Mexique. Depuis 1944, le matériel agricole fait l'objet d'un libre-échange entre le Canada et les États-Unis ; or aujourd'hui, les entreprises américaines fabriquent le matériel chez elles avant de l'exporter au Canada. Cette industrie, qui était jadis la plus importante de notre secteur manufacturier, est maintenant disparue, emportant avec elle des milliers d'emplois ; bien sûr, les prix des machines agricoles ont subi des hausses vertigineuses.

Au lieu de bâtir des industries viables au Canada, nous exportons de plus en plus des ressources non renouvelables très précieuses, à des prix ridiculement bas. L'ALENA autorise et encourage même les



entreprises américaines à nous dépouiller de nos ressources et à prendre le contrôle de nos industries, et c'est ce qu'elles font à un rythme accéléré. Nous leur cédons notre pétrole et notre gaz naturel à une fraction de leur valeur (les redevances sur le pétrole extrait des sables bitumineux, par exemple, oscillent entre 0 % et 1 %) et, pendant ce temps, le gouvernement fédéral déplore l'ampleur du déficit et réduit les programmes nationaux, faute d'argent. Le gouvernement se félicite même de l'augmentation de nos exportations de pétrole et de gaz naturel alors que les réserves de pétrole exploitable de l'Alberta ne dureront que six à dix ans et que, selon l'Office national de l'énergie, les réserves connues de gaz naturel du Canada seront complètement épuisées en 2012, au rythme d'extraction actuel. Et l'on prévoit malgré tout de construire d'autres gazoducs afin de permettre aux États-Unis d'en importer encore bien plus que ce qu'ils importent actuellement, soit plus de la moitié du gaz naturel du Canada. (L'ALE prévoit qu'en cas de pénurie, les États-Unis continuent de recevoir la même part de nos ressources, quels que soient les besoins du Canada.) La majeure partie (90 %) du gaz naturel de l'Arctique canadien a été cédée à des sociétés américaines, alors que la totalité de nos approvisionnements nationaux suffit à peine à la consommation américaine pendant deux ans et demi. Au Canada, les hivers sont froids ; en écoulant massivement des ressources irremplaçables, on peut certes enregistrer, temporairement, des exportations records, mais comme le disait Gustave Flaubert, le plus inquiétant au sujet du présent, c'est l'avenir. Quelles options restera-t-il au Canada lorsque ses ressources auront été dilapidées ? Même à court terme, la vente de nos ressources à bon marché et leur rachat sous forme de produits finis conduisent inéluctablement au désastre. Même si les quantités de biens et de services traversant la frontière atteignent des niveaux records, le Canada n'a jamais connu un taux de chômage aussi élevé pendant aussi longtemps et des conditions économiques et sociales aussi difficiles depuis les années trente.



Pour certains, libre-échange rime avec pluies acides.



Et pourtant, le gouvernement canadien négocie tranquillement à Paris l'élargissement de l'article de l'ALENA sur les investissements à vingt-huit pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Tout comme l'ALENA, le libellé proposé pour cet Accord multilatéral sur les investissements (AMI) interdit d'imposer aux entreprises étrangères l'achat de biens et services nationaux ainsi qu'un certain niveau de contenu, d'emploi, d'investissement ou de recherche et développement dans le pays d'accueil.

> *« Tout projet d'union commerciale continentale conduira inexorablement à l'annexion », prédisait John A. Macdonald.*

On y propose également d'interdire à chaque pays d'adopter des lois non conformes à l'AMI et d'exiger que toutes les mesures non conformes prises par l'un ou l'autre figurent dans une annexe et soient peu à peu éliminées par des « clauses portant caducité ». Si cette proposition est acceptée, les plafonds qu'impose le Canada quant au pourcentage de propriété étrangère des banques, des médias, des compagnies aériennes et des terres agricoles canadiennes ainsi que les mesures qu'il a prises pour assurer la survie de l'assurance maladie, de la Commission canadienne du blé et de Radio-Canada seront jugés « non conformes » et donc susceptibles d'être éliminés progressivement.

Tout comme l'ALENA, l'AMI donne aux entreprises étrangères le droit de poursuivre des gouvernements nationaux, en vertu d'une clause qui, selon l'avocat torontois Barry Appleton, permet de « dédommager les pollueurs ». En d'autres termes, l'AMI donne davantage de droits aux sociétés étrangères établies au Canada qu'aux simples citoyens canadiens, puisqu'elles sont autorisées à poursuivre le gouvernement canadien et, partant, à exercer des pouvoirs considérables sur la formulation de nos politiques publiques. Ces accords signifient que des gouvernements élus sont obligés, *ipso facto*, de privilégier les intérêts des investisseurs étrangers par rapport à ceux des Canadiens, quelle que soit la volonté exprimée par la population lors d'une consultation électorale ou autrement. Ce qui risque d'avoir des conséquences pernicieuses pour la démocratie, l'environnement, l'emploi et la souveraineté nationale.

L'ALE(NA) est la massue dont se servent les États-Unis pour obtenir ces droits pour leurs entreprises, d'abord dans les riches pays membres de l'OCDE et ensuite dans le reste du monde. Des pays du tiers-monde sont déjà menacés de représailles commerciales s'ils résistent à l'AMI, traité qui, selon Bhagirath Lal Das, ancien négociateur de l'Inde au GATT, « donnera tous les droits aux investisseurs étrangers, mais aucune responsabilité ». Toutefois, contrairement à l'ALENA qui prévoit qu'un pays peut se retirer de l'accord sans pénalité avec un préavis de six mois, les modalités de l'AMI sont telles que les signataires s'engagent pour vingt ans.

Non seulement l'ALE et l'ALENA empêchent le Canada de prendre des mesures pour contrôler son économie, mais ils l'assujet-



tissent aussi à la domination étrangère permanente. Or, les économies dominées par des intérêts étrangers ne peuvent pas devenir des puissances mondiales ; elles périclitent parce que les profits, les intérêts et les dividendes dont elles ont besoin pour se développer sortent du Canada pour être déposés sur les comptes des investisseurs étrangers. Et pourtant, aucun parti politique ne réclame le retrait du Canada de l'ALE(NA).

On accepte trop facilement que l'ALENA et l'ALE soient un fait accompli. « C'est une bataille que nous avons perdue », de dire le Nouveau Parti démocratique. Mais en fait, il se peut fort bien que la bataille du libre-échange n'ait pas encore été engagée, car la plupart des Canadiens n'ont aucune idée de la signification ni du contenu des accords qui ont été signés. Personne n'a pris la peine de leur expliquer. Dans sa hâte à se soumettre à la puissance américaine, la classe politique canadienne, francophone et anglophone, n'a pas pris le temps de lire le document.

Tous les jours, on nous rebat les oreilles que la « mondialisation » et le « libre-échange » sont inévitables. Pourtant, même si la Norvège a décidé en 1994 de ne pas adhérer à l'Union européenne (UE), sa croissance économique est, depuis cette date, deux fois plus rapide qu'aux États-Unis et son taux de chômage est de 3,5 %, le plus faible d'Europe. Il n'y est nullement question de coupures budgétaires et de déficit. Ses programmes sociaux sont les plus généreux au monde. Stat Oil, qui appartient au gouvernement (le Petro-Canada norvégien, en quelque sorte) sert les intérêts du pays et contribue substantiellement au budget national. Soucieuse de préserver son niveau de vie et son indépendance, la Suisse a décidé elle aussi de ne pas entrer dans l'UE. Son taux de chômage est malgré tout inférieur de moitié à celui du Canada.

Depuis la Grande Dépression, le Canada n'a jamais eu autant de sans-abri et de files d'attente aussi longues devant les banques alimentaires.

Plusieurs « dragons » asiatiques ont rejeté le modèle de la domination étrangère mais enregistrent néanmoins des résultats spectaculaires. En 1939, le Japon invite Ford, GM et Chrysler à quitter le pays alors que les fabricants japonais ne produisent même pas 1 000 voitures chaque année. Et en 1950, le Japon ne fabrique que 32 000 véhicules par an, soit nettement moins que le Canada (400 000) et encore bien moins que les États-Unis (plus de 8 millions).

Dans les années cinquante, les géants américains de l'automobile luttent âprement pour se réimplanter sur le marché nippon ; ils sont appuyés par des économistes libre-échangistes qui reprochent au gouvernement japonais de mener une bataille inutile. Le président de la Banque du Japon déclare même qu'il est « inutile d'essayer de construire une industrie automobile au Japon. Nous sommes à l'ère de la division internationale du travail, et le Japon aurait intérêt à laisser la fabrication automobile aux Américains. » Quoi qu'il en soit, le gouvernement japonais persévère dans cette voie et limite notamment les importations de voitures et de camions étrangers à 5 % seulement de la production nipponne. Et en



1988, le Japon fabrique plus d'automobiles que les Américains. En 1950, l'économie japonaise était comparable à celle du Canada ; aujourd'hui, elle est quatre fois plus importante. Son taux de chômage est d'environ 3 % et sa production *per capita* est supérieure à celle des États-Unis.

Plutôt que de reconnaître en l'ALE la cause de la réduction de leurs revenus, les gouvernements de tous les paliers coupent, dégraissent, restructurent et se délestent de leurs responsabilités.

La performance économique du Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale montre bien que d'autres options sont possibles. En six ans, le Canada avait vu son économie doubler et son taux de chômage passer de 11 % à 1,4 %, et ce sans avoir besoin d'emprunter de l'argent à l'étranger. En fait, le Canada avait même réussi à verser une aide substantielle à la Grande-Bretagne afin de contribuer à l'effort de guerre. Et tout cela s'est fait au grand dam des économistes qui, pendant les années trente, passaient leur temps à pourfendre toute intervention gouvernementale.

Comment se fait-il qu'un pays aussi vaste et doté d'autant de ressources et de richesses que le Canada ne soit pas capable de fabriquer une voiture, alors que bien des pays plus petits et beaucoup moins riches le sont ? La Corée du Sud, par exemple (avec un revenu *per capita* de 110 $ en 1960), a réussi à édifier, en quelques décennies, une économie contrôlée par des intérêts nationaux qui permet la fabrication de bateaux, d'appareils électroniques et d'automobiles. De même, la Suède dispose d'une structure industrielle autonome qui conçoit et fabrique des automobiles et des machines exportées dans le monde entier.

Comment se fait-il qu'à une époque où l'on n'a jamais autant parlé de démocratie, les Canadiens se laissent dire que le pouvoir réel doit appartenir non plus aux citoyens mais à des entreprises, et des entreprises étrangères de surcroît, ainsi qu'à des groupes non élus pour le règlement des différends ?

Pourquoi, à une époque où l'environnement est de plus en plus menacé, les citoyens se laissent-ils convaincre qu'eux-mêmes et ceux qu'ils ont élus ne peuvent rien contre les pollueurs ?

Face à cette double menace qui pèse sur le Canada – interne, avec le mouvement séparatiste, et externe, avec les accords dits de libre-échange –, il importe de remettre les pendules à l'heure : le Canada anglais n'a jamais imposé la Confédération aux Canadiens français par la menace ; la Confédération était plutôt une réaction du Canada français et du Canada anglais face à la menace d'annexion américaine, menace qui reste toujours aussi réelle.

En cas de victoire des séparatistes au Québec (ou dans l'Ouest), toutes les parties qui constituent le Canada, « souveraines » ou non, seront soit absorbées par les États-Unis soit maintenues sous la forme d'un Porto Rico du Nord, par exemple (les Portoricains profitent du libre-échange avec les États-Unis, dont ils utilisent les timbres et la monnaie ; ils ont aussi droit à la citoyen-



neté américaine, tout au moins assez pour être admissibles au service militaire et, le cas échéant, pour être conscrits; ils ont aussi une voix, non assortie du droit de vote, à la Chambre des représentants). Seule une alliance des francophones, des anglophones et des autochtones a pu, dans le passé, et peut, à l'avenir, garantir la souveraineté du pays situé au nord de notre frontière commune.

Henri Bourassa l'avait parfaitement compris, lui qui était canadien nationaliste avant que le terme ne soit usurpé par les séparatistes québécois. « Notre nationalisme est un nationalisme canadien, fondé sur la dualité de nos cultures, écrivait-il, et pour nous, la mère patrie est l'ensemble du Canada. » Il nous mettait en garde contre la volonté américaine de « nous absorber » et s'opposait même à l'idée d'une nation québécoise souveraine, lorsque Lionel Groulx commençait à en esquisser le concept. Il luttait contre l'américanisation du Canada; pour lui, le Canada ne pouvait survivre qu'en prônant le patriotisme canadien. Il était convaincu que la totalité du Canada pourrait être libérée de la domination étrangère si les Canadiens cessaient de se battre entre eux et commençaient à résister à « l'américanisation lente mais sûre de toutes les facettes de notre vie nationale, politique et sociale ».

Il serait utile de rappeler ses paroles à ceux qui, au Québec – y compris au journal qu'il a lui-même fondé, *Le Devoir* –, se servent de son nom pour s'opposer à tout ce qu'il défendait ardemment. Et dans l'Ouest, il serait utile de confronter Preston Manning et ses acolytes du Parti réformiste à ce qu'il disait il y a quatre-vingts ans :

> Ceux qui œuvrent à la destruction de la langue française sont les pires ennemis de la Constitution. [...] Ceux qui, délibérément ou non, dressent des obstacles à la propagation de la langue française au Canada, sont les agents infaillibles de la destruction [...] de l'unité de la Confédération canadienne; ils sont aussi pour les Américains des instruments fort précieux pour absorber peu à peu la Confédération canadienne.

Sur le front externe, le Canada possède indéniablement les ressources, les compétences et la capacité dont il a besoin pour se doter d'une économie puissante et contrôlée par des intérêts canadiens, qui lui permettra d'offrir un emploi à tous ses citoyens – francophones et anglophones – et de se libérer du statut semi-colonial auquel il est pour l'instant assujetti.

Aucun des signataires de l'ALENA – George Bush, Brian Mulroney et Carlos Salinas – n'en a reçu le mandat de sa population, mais ils promettent des « emplois » et une « prospérité accrue » pour les trois pays.

La raison d'être de l'ALE et de l'ALENA n'est ni le commerce (près des trois quarts des échanges Canada - États-Unis se font entre les sociétés américaines et leurs succursales canadiennes), ni les tarifs douaniers (avant l'ALE, les droits que nous imposions à nos exportations vers les États-Unis s'élevaient en moyenne à 1 % et allaient en diminuant). Peu de temps avant sa mort en 1994, le négociateur en chef américain de l'ALE, Peter Murphy, déclarait sans ambages : « Nous n'avons pas signé l'accord pour des



questions de droits de douane. L'accord avec le Canada est un accord politique, qui garantit que vous n'adopterez plus de politiques comme la Politique énergétique nationale. »

Non seulement l'ALE et l'ALENA empêchent le Canada de prendre des mesures pour contrôler son économie, mais ils l'assujettissent aussi à une domination étrangère permanente.

Sans en avoir le mandat de sa population, Brian Mulroney a donc signé un accord qui constitue un véritable carcan pour le Canada : rien ne nous oblige à le conserver. En effet, l'ALE et l'ALENA permettent tous deux à l'un ou l'autre des pays signataires de se retirer avec un préavis de six mois. Par conséquent, au lieu de consacrer l'ALENA en le reconduisant dans l'AMI, le Canada doit s'en désengager avant que la frontière ne disparaisse à jamais, avec quatre cents ans de notre histoire. Il pourra alors se doter d'une économie durable en exploitant ses ressources et en créant ses propres industries pour les transformer – notamment une industrie canadienne de l'automobile –, garantissant ainsi l'emploi et l'avenir économique d'un peuple canadien qui aura retrouvé toute sa fierté. Le Canada sera alors non plus le satellite, mais le concurrent des États-Unis.

Si nous renversons le processus de notre intégration aux États-Unis et que nous réussissons à affirmer notre souveraineté dans le monde, les Canadiens francophones et anglophones n'hésiteront pas à se battre pour protéger leur pays et leur avenir économique. ■

David Orchard, agriculteur en Saskatchewan, est président d'un organisme national qui lutte contre le traité de libre-échange. Il est également l'auteur de *The Fight for Canada : Four Centuries of Resistance to American Expansionism* (Stoddart, 1993).

Traduction : Monique Perrin d'Arloz





Cité libre *a reçu un accueil chaleureux à Vancouver*



Une sécession négociée est impossible

ANDREW COYNE

Dans le mémoire qui accompagne son renvoi à la Cour suprême sur « certaines questions concernant la sécession du Québec du Canada », le gouvernement fédéral affirme clairement qu'à ses yeux, la Constitution ne fait pas obstacle à la sécession en soi mais seulement à la sécession *unilatérale*. En fait, l'objet du renvoi est précisément de bien faire comprendre cette distinction au peuple canadien.

Le débat autour de la « primauté du droit » est une heureuse diversion pour le gouvernement. S'il avait simplement reconnu le droit du Québec de faire sécession, s'il avait déclaré qu'en cas de victoire des séparatistes au référendum, le Canada serait prêt à commencer à négocier la sécession – ce qu'il n'avait jamais officiellement reconnu jusque là –, on aurait pu l'accuser d'avoir renoncé à défendre le territoire. En attendant, il réussit à se montrer à la fois souple mais ferme sur les principes : l'incarnation de la raison.

À vrai dire, chaque fois qu'il franchit une nouvelle étape de sa stratégie de « la ligne dure » contre la sécession, le gouvernement fédéral révèle de plus en plus nettement sa propension à *accepter* la sécession, à certaines conditions. Certes, il n'est pas disposé à reconnaître une déclaration d'indépendance unilatérale (c'est-à-dire une tentative de sécession sans les amendements constitutionnels qui la rendraient légale et sans le consentement du reste du pays qui rendrait ces amendements possibles), mais il accepte en principe le droit du Québec de faire sécession. À condition qu'une majorité suffisante se prononce sur une question claire, le gouvernement du Canada est prêt à en accepter le résultat.

En annonçant le renvoi à la Cour suprême, Allan Rock, alors ministre de la Justice, a déclaré au Parlement que « le pays ne sera pas maintenu contre la volonté des Québécois ». Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales, a lui aussi affirmé qu'il n'avait pas l'intention de « forcer les Québécois à continuer de faire partie du Canada ». Pour Dion, c'est aussi une question de démocratie. Même si « dans bon nombre de démocraties très respecta-

bles, la Constitution interdit la sécession, de façon explicite ou implicite, a-t-il précisé, au Canada, nous sommes en fait plus démocrates que la moyenne... Nous acceptons l'idée que notre pays puisse se diviser si une partie de sa population ne veut plus en faire partie. »

Le gouvernement fédéral accepte en principe le droit du Québec de faire sécession.

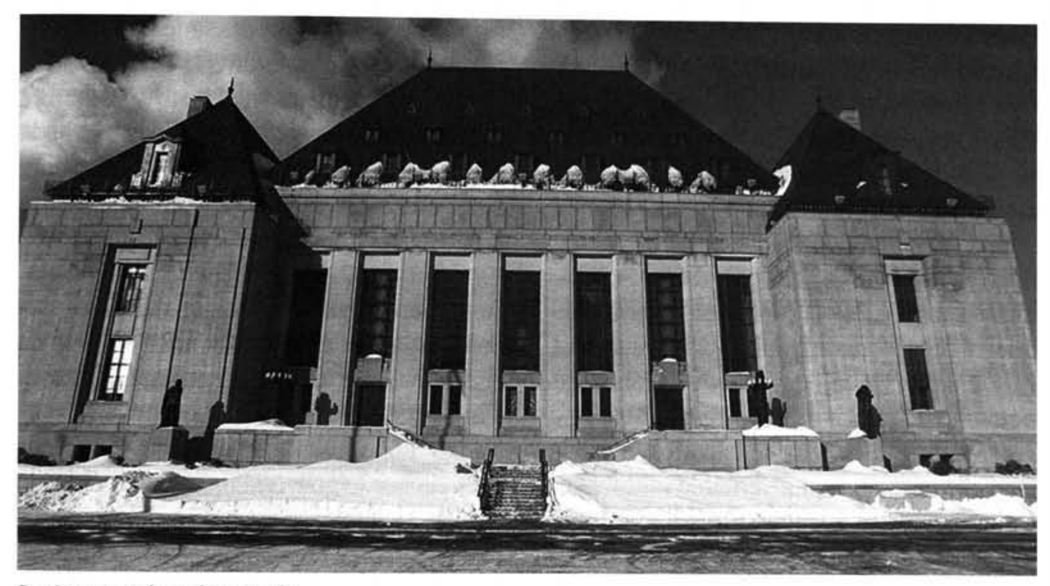
À l'exception des séparatistes et de leurs sympathisants qui trouvent scandaleux que le gouvernement ose exiger que le processus soit légal, cette acception du mot sécession, qui s'oppose donc à unilatéralisme, fait l'objet d'un consensus assez général, y compris au Québec. Même Guy Bertrand, champion de la « ligne dure », se contente, dans le dernier numéro de *Cité libre*, de demander à Ottawa « de préciser les règles qui s'appliqueront en cas de sécession ». Dans le même numéro, l'économiste Albert Breton va plus loin en affirmant que le Québec a le droit moral de faire sécession, mais que le Parti québécois a compromis ce droit en manipulant le processus référendaire, chose que le gouvernement du Canada doit, apparemment, maintenant corriger. « L'objectif de l'intervention, écrit-il, *ne peut pas* être l'élimination du droit du Québec de se séparer de la fédération canadienne. » Il s'agit simplement d'obliger le gouvernement du Québec à respecter des règles élémentaires.

Ce qui distingue les séparatistes des fédéralistes semble donc se réduire à ceci : le Parti québécois veut se séparer avant de négocier (les questions commerciales et autres), tandis que le gouvernement fédéral veut négocier avant la séparation. La divisibilité du Canada n'est pas en cause : ce sont les conditions qu'il s'agit de préciser. Une fois ces conditions remplies, le Canada sera obligé d'accepter le résultat. Du moment que la procédure de scrutin est démocratique et que les lois sont respectées, peu importe, en fait, ce que les vingt-trois millions de Canadiens qui vivent en dehors du Québec pensent de l'éclatement de leur pays. Voilà ce que dit le gouvernement fédéral. Et lorsque son représentant affirme qu'on ne peut pas maintenir le Canada contre la volonté des Québécois, il laisse entendre qu'on *peut* le démembrer contre la volonté des *Canadiens*.

Le Canada ne serait pas un pays différent si le Québec se séparait : ce ne serait plus un pays, un point c'est tout.

De plus, ce n'est pas la sécession qui est illégale, mais simplement le non-respect de la loi. La Constitution n'est plus un obstacle à la séparation mais plutôt le moyen le plus sûr et le plus efficace de la réaliser. Si la Constitution interdit la sécession, s'empresse-t-on de nous assurer, il suffit de modifier la première pour légaliser la seconde. Bravo : on maintient la loi qui interdit la sécession mais on la modifie pour qu'elle l'autorise.

Cette résignation face à la sécession me paraît infiniment regrettable pour deux raisons. Premièrement, nous sommes pratiquement le seul pays au monde à adopter une telle position. Sur les 89 pays récemment étudiés par le C.D. Howe Institute, la



La Cour suprême du canada

quasi-totalité (82) ont rédigé leur Constitution de façon à interdire la sécession d'une partie de leur territoire, et ce, quelles que soient les circonstances. Dans la plupart des cas, cette interdiction est implicite : la Constitution n'en fait pas mention ; dans 22 cas, notamment l'Australie et la France, l'interdiction est explicite. Et dans 7 pays seulement, la sécession est légale, sous réserve de certaines conditions, notamment le consentement de la mère patrie. Mais il convient de signaler que, parmi ces 7 pays, 2 n'existent plus aujourd'hui (l'Union soviétique et la République fédérale tchèque et slovaque). Autrement dit, prévoir une éventualité, c'est l'inviter à se produire.

Deuxièmement, les enjeux sont énormes. Il ne s'agit pas de l'ablation d'un appendice gênant, mais de la destruction du pays. Allan Rock ne se faisait certainement aucune illusion sur ce qu'une sécession, même légale, signifierait pour le Canada. « La présence du Québec est indispensable à la préservation de ce pays qui nous est cher, a-t-il déclaré au Parlement. Sans le Québec, le rêve magnifique et l'idéal grandiose que représente le Canada disparaîtraient à jamais ». Par conséquent, nous allons détruire ce que vingt générations ont bâti, anéantir les rêves de nos ancêtres et appauvrir les générations futures tout simplement parce que 7 % de la population en auront décidé ainsi ? Mais du moment que chacun a rempli le bon formulaire !...

Affirmer que le Québec a le droit de faire sécession, même après négociation, revient à dire que le territoire du Québec n'appartient pas au Canada mais au Québec. Cela revient à dire que les lois du Canada ne s'appliquent au Québec que lorsque celui-ci le veut bien. Autrement dit, cela revient à accepter que le Québec est déjà souverain en fait sinon en droit. Nous ne pourrons pas

nous étonner si les Québécois nous prennent au mot et acceptent notre offre.

C'est déjà un progrès, me direz-vous, puisque le gouvernement n'accepte plus de façon tacite que le destin d'une grande nation démocratique soit à la merci de décrets révolutionnaires pris dans les capitales provinciales. Il n'en reste pas moins que cette distinction apparemment raisonnable (pour le droit du Québec de pouvoir choisir et contre l'illégalité) représente, au mieux, une curiosité intellectuelle et, au pire, un véritable mensonge. On ne peut faire aucune distinction morale, logique ou pratique entre une sécession unilatérale et une sécession négociée. C'est blanc bonnet et bonnet blanc.

Selon Ottawa, peu importe ce que les vingt-trois millions de Canadiens qui vivent en dehors du Québec pensent de l'éclatement de leur pays.

D'abord, il est absurde de prétendre qu'on peut interdire une sécession unilatérale tout en respectant la volonté des Québécois. Et si « la volonté des Québécois » consistait justement à faire une sécession unilatérale ? Sans vouloir pinailler sur les mots, j'estime que si, comme le sous-entend la position fédérale, on ne peut pas s'opposer à la volonté démocratique des Québécois et que le Québec a le droit inhérent de faire sécession, droit auquel nous sommes obligés de nous conformer, cette acceptation doit alors être inconditionnelle. Car si nous l'accompagnons de conditions, le Québec n'a alors plus le droit de faire sécession, simplement celui de demander la permission. Qui plus est, si les conditions ont une quelconque signification – c'est-à-dire si l'accceptation n'est pas automatique –, le reste du Canada a alors le droit non seulement de dire oui à la demande du Québec mais aussi de dire non. Mais dire non signifie que nous sommes prêts à garder le Québec contre sa volonté.

Songez un instant à la position des deux parties à la table de négociation. La volonté de chacune de parvenir à une entente dépendra des options dont elle disposera. De deux choses l'une : ou nous avons les moyens d'empêcher le gouvernement du Québec de quitter la table, c'est-à-dire de déclarer l'indépendance unilatéralement, ou nous ne les avons pas. Dans le deuxième cas, le PQ n'a aucun intérêt à accepter nos conditions. Dans le premier cas, nous n'avons aucun intérêt à lui en offrir.

De plus, en se montrant disposé à négocier les modalités de la sécession, le gouvernement fédéral laisse entendre qu'il ne s'opposera pas à une tentative de sécession unilatérale. Mais s'il peut empêcher une sécession illégale, pourquoi accepterait-il une sécession légale ? Inversement, s'il ne peut pas empêcher le Québec de faire une déclaration d'indépendance unilatérale, il ne peut guère espérer lui faire respecter une entente négociée. Alors que reste-t-il à négocier ?

La démocratie, ce n'est pas obtenir tout ce qu'on veut, c'est obtenir ce à quoi on a droit.

Plus on réfléchit à la distinction sécession négociée/sécession unilatérale, moins elle a de sens – surtout que, sur le plan pratique, une sécession négociée est une proposition

impossible. Si sécession il y a, elle ne peut se faire qu'au moyen d'une déclaration unilatérale d'indépendance (DUI). Vous ne me croyez pas ? Posez-vous la question suivante : si, comme le prétend le gouvernement, le Canada ne refusera pas au Québec le droit de faire sécession ; si Ottawa s'engage à entamer des négociations en cas de vote favorable à l'indépendance ; et si la Constitution est non pas un obstacle mais un tremplin vers la sécession, pourquoi le gouvernement du Québec ne nous prend-il pas au mot ? Pourquoi ne renonce-t-il pas à une déclaration unilatérale et qu'on n'en parle plus ?

Chacun des 30 millions de Canadiens a des droits sur chaque mètre carré du territoire canadien, Québec compris.

Réponse : parce que les séparatistes savent qu'une sécession négociée est impossible, qu'il n'y a aucune chance qu'un aussi grand nombre de parties s'entendent sur une question aussi complexe. Et que, même s'il y en avait, le gouvernement actuel a déjà fixé des conditions à la sécession, notamment la partition éventuelle du Québec, qui sont telles que la DUI devient la seule option possible pour un gouvernement sécessionniste.

Pour commencer, le gouvernement fédéral a déjà déclaré qu'il n'y aurait de négociations qu'en cas de défaite fédéraliste à un référendum honnête. Mais nous n'allons pas perdre un référendum honnête parce que les séparatistes ne vont pas en organiser un – ne serait-ce que parce que le gouvernement fédéral l'exige. Quoi qu'il en soit, il serait fort peu probable qu'ils remportent un tel référendum et, de plus, l'humiliation de devoir exécuter les ordres d'Ottawa leur serait insupportable. Les militants du Parti québécois se méfient déjà assez de Lucien Bouchard : croyez-vous qu'ils accepteront sans rien dire que ce dernier autorise le gouvernement fédéral à rédiger une question qui lui convienne ? L'éventualité la plus probable est donc que le prochain référendum québécois, s'il y en a un, se déroule dans l'ombre d'un boycott fédéral. Auquel cas, sautez directement à la case DUI...

Même si le PQ organise et gagne un référendum selon les modalités énoncées, et même si nous nous entendons pour négocier, nous constaterons rapidement qu'il n'existe aucun modèle de séparation susceptible de satisfaire les parties. Il y a trop d'obstacles, trop d'intérêts contradictoires, trop de questions de droit, trop de pierres d'achoppement potentielles.

Selon le gouvernement fédéral, ce n'est pas la sécession qui est illégale, mais simplement le non-respect de la loi.

Premièrement, le gouvernement n'est pas en mesure de déclarer qu'il acceptera une demande de sécession au nom du Canada. En fait, il irait à l'encontre de la loi s'il le faisait. La sécession est manifestement une violation de la Constitution, tout au moins de son libellé actuel, et le gouvernement fédéral est tenu de respecter la loi au même titre que le gouvernement du Québec. Ottawa peut avoir une opinion sur le droit du Québec de faire sécession, mais une opinion, et pas plus.


Cité libre

Deuxièmement, on voit mal comment la Constitution pourrait être interprétée de façon à autoriser la sécession. La sécession sera-t-elle assujettie à la règle générale qui exige l'approbation du Parlement et des assemblées législatives de sept provinces représentant 50 % de la population ? Ou bien nécessitera-t-elle l'approbation unanime de toutes les provinces ? Voilà des questions qui font couler beaucoup d'encre chez les juristes. Jusqu'à présent, le recours à l'une ou l'autre des formules énumérées dans la Partie V de la Loi constitutionnelle de 1982 paraissait acceptable.

Une démocratie se mesure en partie à l'aune de la protection qu'elle assure à ses minorités face à l'arbitraire de la majorité.

Mais, selon le constitutionnaliste Robert Howse, de l'Université de Toronto, cela ne sera peut-être plus le cas. Il prétend en effet que même l'unanimité ne suffirait pas à rendre la sécession légale, car ce n'est pas aux assemblées législatives de décider. Il en conclut que la sécession ne pourrait être validée que par l'approbation du peuple canadien, probablement au moyen d'un référendum national. La Partie V ne donne pas une liste exhaustive de toutes les procédures d'amendement possibles : si c'était le cas, ledit document ne stipulerait pas que « toute modification se fait conformément aux pouvoirs prévus par la Constitution du Canada » – de tout le texte, donc. Outre la Partie V, il y a tous les autres articles de la Constitution, et outre le texte écrit, il y a toute la jurisprudence et toutes les conventions qui lui servent d'assise.

Mais surtout, on reconnaît qu'il existe un ordre politique, un pays qui s'appelle le Canada et auquel appartient toute notre structure législative. La légitimité et la légalité ne sont donc pas aussi aisément séparables que certaines réthoriques récentes le laissent croire. Au-delà d'un certain point, une action illégitime est aussi illégale. Et quel est ce point de non-retour ? Peut-être la dissolution du pays, non ?

Il ne s'agit pas de l'ablation d'un appendice gênant, mais de la destruction du pays.

On peut donc affirmer que la sécession n'est pas un amendement constitutionnel comme un autre. Sur le plan qualitatif, elle est différente. Elle ne vise pas simplement à modifier la structure constitutionnelle actuelle, elle la détruit. Le Canada ne serait pas un pays différent si le Québec se séparait : ce ne serait plus un pays, un point c'est tout. S'il en restait quelque chose, ce ne serait plus le Canada et cela ne ressemblerait pas à ce qui a été créé en 1867. Par conséquent, les formules d'amendement habituelles ne peuvent pas suffire. Comme l'écrit Howse, « il y a une différence fondamentale entre l'édification d'un pays, ce pour quoi on a conçu la Partie V, et sa destruction ». Il faudra peut-être le consentement unanime des provinces pour donner effet à la sécession, en ce sens qu'il faudra réorganiser ce qui reste du Canada pour qu'il puisse se gouverner. Mais on est en train de parler de l'argenterie… Encore là, il faudra un autre niveau, un autre palier de consentement pour que la sécession en soi devienne légale.

Qu'un référendum soit ou non l'expression obligée du désir de se séparer, il est évident qu'avant de pouvoir modifier la Constitution pour rendre la sécession légale, nous devrons d'abord modifier la formule d'amendement. Et quelles que soient les modalités adoptées, il est tout aussi évident qu'en cette époque démocratique, il sera *politiquement* impossible d'approuver les amendements nécessaires sans les faire avaliser par un référendum, nécessitant probablement une majorité des votes dans chaque province.

Affirmer l'indivisibilité du Canada, c'est affirmer que nous sommes une nation.

Et nous n'avons même pas encore abordé les négociations sur la sécession ! Toute une série de problèmes en perspective ! Parce que, s'il n'a pas le pouvoir constitutionnel d'approuver la sécession, le gouvernement fédéral n'a pas davantage celui de négocier au nom du reste du Canada. Pas plus qu'une association des neuf autres provinces. Il n'existe pas d'organe dûment constitué pour représenter « le reste du Canada », pas plus qu'il n'existe de moyens pour en créer un. Et même s'il y en avait : les négociations qui s'ensuivraient porteraient sur une foule de détails aussi insignifiants que le partage de la dette, le tracé des frontières, la protection des minorités, la citoyenneté, les passeports et la monnaie. Et, chose frappante, ces négociations prendraient dans tous les cas la forme d'un jeu « à somme nulle », c'est-à-dire qu'il ne pourrait jamais y avoir de solution « gagnant-gagnant » : ce que gagnerait l'une des parties serait fatalement une perte pour l'autre.

Et comme si ça ne suffisait pas pour garantir une impasse, les modalités négociées devraient elles aussi être soumises à un référendum, accompagnées ou non du train d'amendements constitutionnels qu'elles exigent. Après tout, même ceux qui sont prêts à accepter la sécession en principe pourraient s'opposer farouchement aux modalités négociées. Et ce n'est pas tout : il faudrait entreprendre une deuxième série de négociations, *simultanément*, dans le reste du Canada, afin de définir la structure constitutionnelle d'un Canada sans le Québec. Là encore, les perspectives de solution ne sont guère reluisantes : pensez-vous que la Colombie britannique et l'Alberta accepteraient d'être gouvernées par un Parlement dont la majorité des sièges appartiendraient à l'Ontario ? (Pourquoi simultanément ? Parce que le Parlement actuel cesserait d'exister dès lors que le Québec se séparerait. Il faudrait à tout le moins le remplacer par un autre organe.)

Il est absurde de prétendre qu'on peut interdire une sécession unilatérale tout en respectant la volonté des Québécois.

Rien d'étonnant alors à ce que les plans du Québec misent avant tout sur l'hypothèse de la DUI. Ceux qui espèrent pouvoir se draper dans le manteau de la légalité en interdisant l'unilatéralisme mais en acceptant la sécession se leurrent complètement. Si les séparatistes gagnent leur référendum, ils feront une DUI, et ce, dès qu'ils en auront l'occasion. Il n'y a pas d'autre issue possible. Si nous sommes prêts à résister à une DUI, nous devons interdire d'office la sécession.

Alors pourquoi ne pas le dire clairement? Puisque, de toute façon, nous devrons un jour faire face à une DUI, à quoi bon annoncer que nous négocierons la sécession? Pourquoi Ottawa ferait-il une telle concession s'il n'y est pas obligé? Ottawa est peut-être convaincu que nous ne pouvons pas empêcher la sécession unilatérale et que, dans ce cas-là, la meilleure chose à faire est de détourner l'attention des Québécois par des négociations, dans l'espoir qu'elles leur donneront le temps de changer d'avis.

Mais c'est faux: nous pouvons faire quelque chose pour empêcher la sécession unilatérale. Si le reste du Canada refuse de négocier, le gouvernement du Québec ne pourra parvenir à ses fins qu'en tentant une sécession unilatérale, et la DUI ne peut conduire qu'à un échec. En effet, en plus du chaos constitutionnel, des troubles sociaux et du déclin économique, un Québec séparé ne pourrait pas espérer obtenir la reconnaissance des autres États, dont un grand nombre ont déjà assez de problèmes avec leurs propres minorités.

Mais attention: cela n'oblige pas le gouvernement fédéral à retenir le Québec par «la force». La primauté du droit émane avant tout de la préférence traditionnelle des Québécois pour le maintien de l'État de droit, préférence qui sera encore plus marquée lorsqu'ils auront fait l'expérience de l'autre solution qu'on leur propose. En attendant, Ottawa n'a qu'une chose à faire: continuer de gouverner le pays. Il n'a pas à essayer d'empêcher le Québec de faire sécession. C'est plutôt aux séparatistes d'expulser l'autorité fédérale du sol québécois. Et si Ottawa n'offre pas de collaborer, il leur sera extrêmement difficile d'y parvenir.

Mais le problème est peut-être plus moral que pratique: le Canada n'aurait pas le droit de faire fi de la volonté démocratiquement exprimée des Québécois. Bien sûr que si, qu'il en a le droit. La démocratie, ce n'est pas obtenir tout ce qu'on veut, c'est obtenir ce à quoi on a droit. La décision des Québécois serait déterminante si la question posée n'affectait que le sort des Québécois. Mais ce n'est pas le cas. Elle serait déterminante si le territoire du Québec n'appartenait qu'aux Québécois. Mais ce n'est pas le cas.

Rien n'encourage davantage les Québécois à ne plus espérer quoi que ce soit d'Ottawa que la résignation de tant de politiciens face à une éventuelle destruction du Canada.

La sécession aura une incidence non seulement sur les Québécois mais aussi sur chacun des 30 millions de Canadiens qui ont des droits sur chaque mètre carré du territoire canadien, Québec compris. C'est donc à la majorité des Canadiens, et pas seulement à la majorité des Québécois, qu'il appartient de trancher la question. Certes, les décisions ne se prennent pas toujours à la majorité. Une démocratie se mesure en partie à l'aune de la protection qu'elle assure à ses minorités face à l'arbitraire de la majorité. Cependant, pour une question aussi cruciale, qui met clairement en cause la survie de l'État, la majorité doit avoir le droit de s'affirmer. Le gouvernement fédéral doit le savoir, et la seule explication possible, à mes yeux, est qu'il cache son jeu: il se montre conciliant, tout en étant convaincu qu'il ne sera jamais obligé de tenir parole.

Il a sans doute de bonnes raisons de cacher son jeu. Il espère peut-être apaiser l'opinion publique au Québec en montrant qu'il respecte par principe le droit des Québécois de se séparer, même si, par ailleurs, il fait tout pour rendre la sécession plus difficile. Il se préoccupe aussi sans doute de l'opinion internationale. S'il se trouve un jour confronté à une DUI, il pourra prétendre qu'il a toujours reconnu en principe le droit des Québécois de faire sécession et qu'il s'opposait uniquement aux moyens qu'ils avaient choisis pour y parvenir.

Affirmer que le Québec a le droit de faire sécession, même après négociation, revient à dire que le territoire du Québec n'appartient pas au Canada mais au Québec.

Mais une telle reconnaissance comporte aussi des risques considérables. C'est bien beau de vouloir éviter de provoquer les Québécois en leur cachant la vérité – c'est-à-dire qu'ils ne seront jamais autorisés à faire sécession –, mais on risque aussi de leur faire accroire qu'en cas de vote favorable à la sécession, tout se passera ensuite sans heurts.

Le chaos juridique que provoquerait une DUI est l'un des principaux obstacles aux ambitions des séparatistes. Les Québécois hésiteraient beaucoup à voter pour la sécession s'ils savaient que cela déboucherait sur un tel vide juridique. Or, l'apparente disposition d'Ottawa à négocier tend à dissiper leurs appréhensions à cet égard, ce qui risque de les amener à faire une grave erreur. Si on leur fait croire qu'un vote favorable à la sécession entraînerait le Québec non pas dans l'anarchie d'une DUI mais dans une autre ronde interminable de négociations constitutionnelles, bon nombre d'électeurs pourraient être tentés de voter, par stratégie, pour le camp séparatiste.

En réalité, le PQ n'a pas plus qu'Ottawa l'intention de négocier la sécession, et il ne tardera certainement pas à trouver un prétexte pour faire une DUI. C'est à ce moment-là que les Québécois se rendront compte qu'ils se sont fait berner.

Mais il y a un problème plus fondamental: reconnaître le droit à la sécession revient à accepter qu'il y a non pas une nation canadienne, qui peut décider de son destin, mais deux nations canadiennes. Tant que nous gardons cette option, tant que nous acceptons ne serait-ce que l'éventualité d'une sécession, nous en renforçons la légitimité... si bien qu'elle finit par devenir de plus en plus le destin naturel du Québec. Nous signifions de ce fait aux Québécois qu'ils constituent une partie souveraine à un contrat qu'on appelle le Canada et qu'ils peuvent résilier, s'il ne leur convient pas... à condition d'obtenir notre accord cependant. S'ils peuvent le faire, c'est sans doute ce qu'ils devraient faire car, pour pouvoir accepter d'être gouvernés, même en partie, par le gouvernement du Canada, ils doivent être convaincus que ce gouvernement est le leur, autrement dit qu'ils font partie intégrante du peuple canadien. Or, la notion même de contrat sous-entend que ce n'est pas le cas et qu'il y a en fait deux parties, deux peuples.

C'est la raison pour laquelle les séparatistes tiennent à ce que les relations entre le

Québec et le reste du Canada soient régies par un traité et non par une Constitution : le premier définit les relations entre deux peuples, la deuxième établit le système de gouvernement d'un peuple. Si l'on reconnaît le droit à la sécession, on transforme la Constitution en traité... et on en garantit le rejet. Car si les Québécois sont, comme le sous-entend un traité, un peuple séparé et distinct du peuple canadien, comment pourraient-ils accepter une structure dans laquelle ils seraient encore assujettis aux lois et aux pouvoirs d'un gouvernement fédéral ? Ce serait un outrage intolérable à la dignité et à l'autonomie d'un peuple.

Les séparatistes savent qu'une sécession négociée est impossible, qu'il n'y a aucune chance qu'un aussi grand nombre de parties s'entendent sur une question aussi complexe.

En fait, reconnaître au Québec le droit de faire sécession, même après négociation, revient à affirmer que le territoire du Québec n'appartient pas au Canada mais au Québec et que les lois du Canada ne s'appliquent au Québec que lorsque ce dernier le juge bon. Bref, c'est reconnaître en fait, sinon en droit, que le Québec est déjà souverain. Nous ne pourrons pas nous étonner si les Québécois nous prennent au mot.

Tout cela contribue à saper la conscience nationale de la population canadienne, au Québec comme dans le reste du Canada. En considérant l'existence même du pays comme un sujet de polémique ordinaire, on a tout dévalorisé et il est devenu impossible de s'entendre sur une idée aussi fondamentale qu'une vérité nationale intrinsèque. Le cancer du fédéralisme conditionnel a relativisé notre régime politique plus que partout ailleurs dans le monde alors que nous sommes, de toutes les nations, celle qui a le plus besoin d'être forgée dans le creuset d'idéaux communs.

Il faut donc cesser de concevoir l'inconcevable : il faut renoncer à la chimère d'une sécession légale et pacifique et affirmer haut et clair ce qui devrait être aujourd'hui évident pour tout le monde, à savoir que nous n'accepterons en aucun cas la sécession, légale ou pas, et que le Canada est et restera indivisible. On pourrait même envisager de l'inscrire dans la Constitution. Cela ne manquera pas de déstabiliser ceux qui préféreraient que le gouvernement fédéral essaie de rallier les Québécois en leur montrant les avantages du fédéralisme canadien plutôt que les dangers de la sécession : le Plan A plutôt que le Plan B. Mais, justement, dans un sens, le Plan B *est* le Plan A.

Nous ne pourrons pas convaincre la population québécoise des vertus du fédéralisme canadien si nous ne luttons pas pour empêcher leur disparition. Si nous croyons sincèrement que le Canada incarne certains idéaux, nous devons chercher à en assurer la pérennité par une garantie institutionnelle quelconque. Rien n'illustre mieux le vide actuel de la scène politique fédérale, rien n'encourage davantage les Québécois à ne plus espérer quoi que ce soit d'Ottawa que la résignation de tant de politiciens face à une éventuelle destruction du Canada. Si nous sommes incapables de nous opposer avec force à l'idée que le Canada risque d'être rayé de la carte, nous devenons inca-

pables de défendre quoi que ce soit, et si nous sommes incapables de défendre quoi que ce soit, nos prises de position n'ont plus grande importance.

Croyez-vous que les militants du PQ accepteront sans rien dire que Bouchard autorise le gouvernement fédéral à rédiger une question qui lui convienne ?

Prenons un exemple positif du contraire. Au cours des derniers mois, Stéphane Dion a adopté dans ses lettres et dans ses discours le ton le plus ferme que l'on ait entendu depuis longtemps chez un politicien fédéral pour parler des difficultés, voire de l'impossibilité, de la sécession. Et pendant toute cette période, l'opinion ne s'est pas retournée contre lui comme d'aucuns le prévoyaient ; au contraire, les sécessionnistes ont perdu des appuis au Québec.

Pourquoi cela? Pendant trente ans, les séparatistes n'ont cessé de prétendre que les frontières du Canada n'étaient que des lignes sur une carte, rien de plus. Et pendant trente ans, personne n'a répliqué. Tant que la fédération a été considérée comme une sorte de cadre provisoire, les frontières de l'identité du Québec ont épousé petit à petit la forme de la province. Or, la décision de Dion de confronter les séparatistes a permis de redéfinir les frontières de l'identité du pays tout entier, contribuant ainsi à réaffirmer l'intégrité morale aussi bien que physique du Canada, lequel est non seulement un lieu géographique mais aussi un espace psychologique, habité et partagé par une volonté collective, autrement dit une nation. Il ne reste plus qu'à traduire cette indivisibilité pratique dans un énoncé de principe.

L'identité remplit un vide. Si les frontières psychologiques du pays ne sont pas défendues, elles seront vite remplacées par d'autres. Affirmer l'indivisibilité du Canada, c'est affirmer que nous sommes une nation ; le nier, ou s'abstenir de défendre la nation, c'est nier que nous en sommes une. Et le reste s'ensuit. ■

Andrew Coyne
est chroniqueur pour
Southam News.

Traduction : Monique Perrin D'Arloz



Je n'ai pas choisi le joual… Suis-je québécois(e) ?

GENEVIÈVE MANSEAU

C'était autour de Noël, dans un restaurant coté d'Hochelaga-Maisonneuve, quartier montréalais francophone s'il en est. Par mégarde, mon fils laisse échapper un : « Avec du poivron, s'il vous plaît ! », parlant du sandwich qu'il vient de commander. « Du… QUOI ? » le rabroue la serveuse, d'un ton rien moins qu'amène (un chapelet de « tabarnaks » lui aurait sans doute produit moins d'effet). Et son impatience augmente quand, dans un effort de conciliation, j'interviens pour faire observer que le mot « poivron » est bien français. « Ouais, mais icitte, au Kébec, c'pas comme ça qu'on dit », me réplique-t-elle vertement. Bien sûr, elle ne connaît que le piment, le doux, cela va de soi, et n'a cure de savoir que le légume en question peut porter un autre nom, ne serait-ce que pour le distinguer de sa variété piquante.

Toujours dans Hochelaga-Maisonneuve, j'ai rencontré une tenancière de dépanneur prête à jurer ses grands dieux que le mot « napkin » était français. J'y croise aussi parfois une voisine affligée de problèmes de « washer » ; celle-là se doute bien que le terme appartient à la langue de Shakespeare mais avoue périodiquement n'en point connaître l'équivalent dans celle de Gabrielle Roy, ce qui ne l'empêche pas de « feeler » bien du moment qu'on lui « crisse » la paix avec ça.

Pour vivre en toute quiétude dans un tel environnement linguistique, concluraient les esprits simples, étrangers ou simplement jeunes et sans expérience, mieux vaut baragouiner l'anglais et oublier le français, en dehors peut-être de quelques expressions empruntées au culte catholique romain… Erreur, feraient observer d'autres esprits, plus ferrés en sciences du langage, « y a rien de grave là, du moment qu'on reste entre nous et qu'on s'comprend » : après tout, rien de plus normal en milieu populaire que de ne pas s'exprimer comme le beau monde des quartiers réputés chics ! Mais y a-t-il donc une si grande différence à Outremont ou à Notre-Dame-de-Grâces ? Bien téméraire qui oserait l'affirmer !

En fait, pour quiconque circule d'est en ouest et du sud au nord dans ses transports

en commun et ses lieux publics, notre métropole francophone semble assez uniformément joualisée, merci ! Il y subsiste pourtant, parmi les gens dits ordinaires, des individus qui, n'ayant pas choisi l'idiome local, ne seraient pas prêts à « switcher ». Ces personnes continuent de parler, non pas un français de survivance, mais un français vivant, moderne, riche et souple, auquel elles ne voudraient pour rien au monde renoncer. Trois d'entre elles livrent ici leurs réflexions sur le mode d'expression favori d'un nombre imposant de Montréalais, toutes classes sociales apparemment confondues.

« S'identifier par le joual, c'est se limiter au plan de la créativité »

Claude Corriveau, *technicien en électronique*

Né à Grand-Mère, en Mauricie, je suis arrivé à Montréal à l'âge de douze ans. Ma famille s'est installée dans le nord de la ville où, ne connaissant personne, j'ai souffert de déracinement. Les Montréalais, ai-je découvert assez vite, se croient supérieurs aux gens des régions. Comme j'étais en plus d'un naturel timide, j'ai eu du mal à me faire des amis. À treize ans, cependant, je suis devenu copain avec un camarade de l'école qui s'intéressait à la mécanique. Je me rappelle que ça m'épatait de l'entendre appeler par leur nom exact différentes pièces d'appareils. Mais sorti de son domaine, son vocabulaire n'allait pas bien loin et le gars cessait de m'impressionner.

Pour moi, savoir nommer les choses autour de soi a une très grande importance. Mes parents avaient la moquerie facile quand, enfants, mon frère et moi n'arrivions pas à désigner un objet ou une personne à leur façon à eux. Après que, plus tard, ils m'eurent mis à la porte, j'ai compris qu'ils n'avaient jamais eu accès à l'esprit de la langue. À leurs yeux, le langage se ramenait à une chose, un nom, c'est-à-dire que le mot avait une valeur purement matérielle, ils ne le percevaient pas comme une entité abstraite avec laquelle on peut jouer.

De même, le joual est, selon moi, un langage infantile, un ersatz de langue reflétant le manque de formation des gens d'une certaine époque qui n'avaient pas d'autre recours pour s'exprimer suivant leurs besoins. Aujourd'hui, on peut s'en servir comme l'a fait Michel Tremblay dans ses pièces, que je n'ai jamais été capable de supporter parce qu'elles me rappelaient trop la sauvagerie de mon milieu. Certains trouvent ça amusant, pittoresque même. Mais moi, je ne vois là qu'un mode de communication ennemi de tout effort, dont l'utilisateur a mis de côté *l'apprendre*. Souvenons-nous que le terme « joual » désigne un moyen de transport... lent[1].

Dans l'exercice de mon métier, qui consiste à réparer des appareils électroniques de toutes sortes, je reçois parfois des clients incapables de m'expliquer verbalement le symptôme de défectuosité à l'origine de leur visite. Ils me compliquent la tâche par leur manque de mots. À l'inverse, du côté des fournisseurs, c'est parfois difficile de me faire comprendre, par exemple lorsque je commande un « galet-presseur » (sorte de petit rouleau en caoutchouc qui appuie, par

[1] « Joual » est la prononciation populaire de *cheval* dans certaines régions du Québec. Ce mot est utilisé pour désigner le français populaire canadien, avec ses écarts phonétiques, grammaticaux et ses anglicismes.

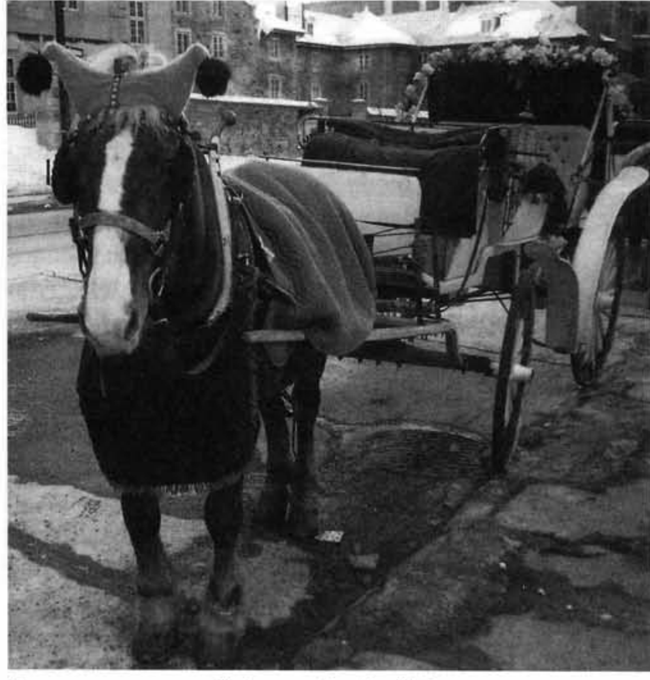
exemple, sur le ruban d'un magnétophone pour lui permettre de fonctionner à vitesse constante). On me demande souvent si je viens de France, chose étonnante dans une province dont une bonne part de la population s'est prononcée en faveur d'un État souverain vivant en français.

Pour ma part, j'estime que s'identifier par le joual, c'est se limiter au plan de la créativité. Mon travail est souvent une affaire d'intuition, à la manière des artisans. Et le fait de maîtriser ma langue me permet cette intuition, qui commence par la compréhension du principe de fonctionnement d'un appareil donné en vue de le réparer comme il faut.

« Pas besoin de monter le joual en épingle, l'identité québécoise est assez forte sans cela ! »

Yves Messier, *professeur de français, langue étrangère*

L'installation de ma famille sur le sol québécois remonte à 1623. L'un de mes ancêtres s'est vu attribuer une seigneurie à Varennes, en Montérégie. Pourtant, je me fais souvent traiter d'étranger à cause non seulement de mon choix de vocabulaire, mais de mon accent. Cet accent, je l'ai « attrapé », pour ainsi dire, quand j'ai eu la chance, après des débuts scolaires difficiles, de me retrouver dans une institution d'enseignement secondaire dispensant le programme d'études français. Autant j'avais été un élève rebelle jusque-là, autant je me suis découvert dans ce système. J'apprenais un paquet de choses que peu de mes camarades québécois d'alors soupçonnaient et j'ai alors pris conscience de la valeur d'un certain esprit de confrontation.



Souvenons-nous que le terme « joual » désigne un moyen de transport... lent !

Bref, j'ai été éduqué dans un milieu favorable et, tout naturellement, j'en ai intégré la façon de parler et de prononcer, mais aussi et surtout, j'y ai gagné un enrichissement de ma langue en ayant accès à autre chose qu'au seul niveau populaire. Dans mon entourage, on a d'abord vu la chose d'un mauvais œil. Je n'avais pas à m'exprimer de la sorte, me reprochait-on, allant jusqu'à me railler occasionnellement. Mais quand on s'est rendu compte qu'enfin je devenais un élève épanoui, les manifestations négatives ont cessé de s'extérioriser.

Pour bien des gens, l'identité québécoise s'accompagne obligatoirement du choix du joual. Dès que ces personnes rencontrent quelqu'un de différent, elles réagissent comme si elles étaient en présence d'un crime de lèse-majesté. Ainsi, un Québécois

parlant le français « de France » se fera presque obligatoirement demander s'il est étranger. Moi qui ai fait ce choix-là, je ne le regrette absolument pas. Le joual restera toujours, à mon avis, un dialecte, c'est-à-dire un mode d'expression limité ne pouvant servir dans toutes les facettes de la vie sociale. Qu'il soit aussi répandu de nos jours, du bas au haut de notre système éducatif, me semble un problème grave. Je l'ai en effet entendu tant dans des salles de classe du primaire et du secondaire, où les maîtres parlaient une langue au ras des pâquerettes, qu'à l'université.

Je comprends qu'à l'époque de l'industrialisation, les gens qui arrivaient en ville avec leur français des campagnes manquaient des connaissances voulues pour résister à la pénétration de l'anglais dans notre langue. Mais qu'avec le temps, cette nouvelle forme orale populaire ait pris toute la place et même, dans les années soixante-dix, fait figure de conquête, il y a une marge! L'absence d'un contrepoids de l'élite a sûrement joué un rôle considérable dans ce processus. Quoi qu'il en soit, on se retrouve aujourd'hui avec des jeunes qui ne connaissent pas d'autre manière de s'exprimer. Or, les étrangers à qui j'enseigne, ce n'est pas du joual qu'ils demandent, eux, mais du français. Peut-être seront-ils d'ailleurs un jour les seuls, au Québec, à le maîtriser correctement!

À ceux qui font une équation entre le respect de l'identité québécoise et le fait de parler joual, je dirais que ce mode d'expression n'a rien à voir avec notre identité, qui est suffisamment forte sans cela. Ainsi, ma grand-mère de 92 ans ne l'a jamais parlé bien que provenant d'un milieu populaire. Je crois que le vrai problème réside dans le postulat d'un trop grand nombre d'éducateurs pour qui l'apprentissage de la langue se résume à la capacité d'exprimer de façon minimale ce qu'on veut dire, sans plus. À mon humble avis, ils condamnent alors leurs élèves à une sorte de « ghettoïsation ».

*

« Faire du joual une façon de chanter le Québec, c'est une tromperie ! »

Anne-Marie Giroux, *étudiante en littérature*

Dois-je me sentir coupable d'être issue de la classe moyenne supérieure ? Cela ne fait pas de moi un membre de l'élite pour autant, moi qui n'ai pas un sou vaillant en poche. Dans l'épicerie du quartier Hochelaga-Maisonneuve où j'ai travaillé plusieurs années comme caissière, je n'avais pas l'impression d'avoir un niveau de langue tellement plus élevé que celui de mes collègues : mon français ne peut être confondu avec un français parisien, par exemple. C'est sans aucun doute possible un français du Québec. Seulement, je ne venais pas du quartier et je ne parlais pas joual ; pire, il m'arrivait de ne pas le comprendre. Comme ce jour où un client a utilisé avec moi une expression populaire, manifestement hostile, qui m'était tout à fait inconnue. J'ai eu le malheur de lui demander ce qu'il entendait par là, et il m'a répondu par une menace : « Toé, j't'attends dehors ! »

À mon avis, il y a deux Québec en guerre l'un contre l'autre : un qui tient au français et un qui ne jure que par le joual. Si je n'ai pas choisi ce dernier camp, c'est parce que, d'une part, j'ai eu la chance de recevoir, au primaire et au secondaire, une éducation axée sur la maîtrise de la langue, et, d'autre

part, que j'ai besoin de plus qu'un vocabulaire limité pour m'exprimer. Quand j'entends mes voisins s'interpeller à coup de sacres et de « Crisse ton camp ! » après une beuverie du samedi soir sur le balcon, j'éprouve toujours un profond sentiment de tristesse. Le joual, ça me paraît l'expression même du malheur, de la détresse, d'une vie grise dont on ne sort pas.

Comme étudiante en littérature, je m'intéresse, bien sûr, à l'écriture. Mais je ne veux pas suivre l'exemple de ces intellectuels, condescendants à mon point de vue, qui cherchent à « faire peuple » dans leurs œuvres. D'après moi, la langue parlée dans les milieux populaires – hormis les termes en rapport avec notre réalité propre, comme « poudrerie », ou hérités de nos ancêtres, comme « achaler », « maganer », etc. – n'est rien d'autre que l'héritage d'une société analphabète. Qu'on se serve de cette tradition orale pour en faire une façon de chanter le Québec m'apparaît tout simplement une tromperie. Comment, en effet, exprimer l'univers complexe des émotions, des sentiments avec un vocabulaire limité ? Si nous avions, ici, formé une sorte de langue créole à partir de notre métissage avec les Amérindiens, je serais peut-être d'un avis différent. Mais en réalité, le joual me semble plutôt un dialecte né, au contact de l'anglais, des carences dans le français parlé de gens qui ne lisaient pas et, souvent, ne savaient ni les mots ni leur prononciation.

Dire cela, ce n'est pas faire preuve de mépris. Au contraire, le mépris, moi, je le vois du côté de ceux qui font l'apologie de l'appauvrissement de la langue. La meilleure façon d'aider les gens, à mon point de vue, c'est de les éduquer. Et malheureusement, pour avoir fait un bref séjour en faculté d'éducation, je crains qu'on n'y favorise un niveau intellectuel infantilisant. On m'y a donné l'impression de prendre nos futurs élèves pour des c… Et je ne l'ai pas constaté que là, mais aussi lors de mes études secondaires et collégiales, où l'enseignement dispensé m'a paru rester au même niveau pendant des années. On ne nous y apprenait ni à réfléchir ni à exprimer notre pensée. Si notre langue ne sert plus cette dernière fonction en devenant un instrument utilitaire, c'est-à-dire utilisé dans toutes les facettes de la vie au quotidien, à quoi ressemblera-t-elle bientôt sinon à la langue du pays des schtroumpfs[2] ? ■

Geneviève Manseau est orthopédagogue. Elle détient également une maîtrise de linguistique et possède une expérience en journalisme.

---

[2] Les schtroumpfs sont de petits personnages de bande dessinée extrêmement populaires en Europe et au Québec, possédant un langage des plus rudimentaires… et répétitif. Par exemple, « Passe-moi le sel » devient : « Schtroumpfe-moi le sel » ou « C'est rudement bon de te revoir » : « C'est schtroumpfement bon de te revoir », etc., etc.


Le castor
déchaîné





NK et MA

Un prix Rabelais bien mérité

Monique Nemni

Comme vous l'avez probablement déjà constaté en lisant le dossier de ce numéro, sur le plan politique, les rapports entre la France et le Québec sont peu réjouissants. Mais la politique n'est pas tout, heureusement! et sur le plan des rapports humains, il en va tout autrement. Lisez le savoureux roman de Pierre Léon *Sur la piste des Jolicœur* (vlb éditeur 1993) et vous n'aurez aucun mal à comprendre pourquoi ce livre a reçu à Paris, en 1994, le prix Rabelais.

D'abord quelques mots sur l'auteur. Pierre Léon est né en Touraine (tout comme Rabelais) et il vit à Toronto depuis 1964. Linguiste de réputation internationale, il a également fait des sculptures, des bannières de tissu appliqué, écrit des romans, des fables et des poèmes qui lui ont valu de nombreux prix. La seule erreur de jugement que je lui connaisse, c'est d'avoir dirigé ma thèse de doctorat...

Dans *Sur la piste des Jolicœur*, un couple québécois de Chicoutimou (il faut comprendre Chicoutimi) va à Chinon, en Touraine, à la recherche de ses racines françaises. S'ensuit une saga picaresque écrite dans un style tout rabelaisien, avec une différence: c'est que la satire y est tendre et qu'elle vise non un groupe particulier, mais tout le monde. Personne n'en sort indemne: ni les «lingouistes» (sic!), ni les «zintellos», ni les féministes, ni les Français, ni les Québécois... Jouant avec la langue et les clichés, Pierre Léon nous emmène à travers la France dans une aventure allègrement loufoque où le rire est constamment au rendez-vous.

La critique de *Sur la piste des Jolicœur* ayant été unanimement louangeuse, je pense que tout le monde s'est réjoui qu'on lui ait décerné le prix Rabelais. Je ne ferai pas ici la recension des recensions, mais celle de Jacques Allard mérite que j'en fasse mention. Ce compte rendu presque dithyrambique révèle à la fois la très grande érudition de monsieur Allard et son excellent jugement, mais son texte m'a néanmoins surprise. Figurez-vous que ce compte rendu se trouve dans un livre intitulé *Le Roman mauve: microlectures de la fiction*

récente au Québec (Québec/Amérique, 1997), livre qui regroupe toutes les recensions faites par Jacques Allard dans ses chroniques hebdomadaires dans le journal *Le Devoir*. Sur la couverture arrière on peut lire que *Le Roman mauve* est « une leçon de littérature *québécoise* » (mes italiques).

Alors, voilà : j'aimerais savoir en vertu de quel effet magique Pierre Léon est devenu québécois. Je ne sais pas si cette fausseté patente est voulue par Pierre Allard ou si elle lui est quelque peu imposée. Parce que, même si, par rigueur intellectuelle, il avait voulu intituler son livre : « microlectures de la fiction récente *au Canada francophone* », aurait-il trouvé éditeur au Québec ? J'en doute.

Remarquez que je me réjouis, pour Pierre Léon, qu'il ait été considéré comme québécois et qu'il ait donc pu être louangé au lieu d'être ignoré. N'empêche que je me désole des nombreux compromis avec la vérité qu'acceptent les intellectuels québécois francophones au nom d'une certaine idéologie.

Mais revenons sur la piste – ô combien plus gaie ! – des Jolicœur. Au lieu de résumer leurs aventures, j'ai préféré vous en livrer un extrait, qui vous donnera certainement le goût d'aller lire la suite. Et je vous quitte sur le sage conseil de Rabelais :

> Mieux est de ris que de larmes écrire
> Pour ce que rire est le propre de l'homme.

Pierre Léon
Sur la piste des Jolicœur
roman
vlb éditeur

Pierre Léon
Sur la piste des Jolicœur

(extraits)

Une photo accompagnait la lettre jubilante des Jolicœur de Chicoutimou, qui annonçaient aux cousin de [...] Chinon leur arrivée prochaine. Il y avait deux ans que la correspondance avait commencé entre les deux familles. Les Jolicœur de Chicoutimou voulaient retrouver leurs racines françaises. « Vous pensez, disait Jacquot à ses clients, ça fait trois cents ans qu'ils étaient sans nouvelles ! Ils ont entendu parler de mes rillettes, alors ils viennent y goûter ! » Jacquot, toujours prompt à parler sans réfléchir, simplifiait un peu, expliquait madame Jolicœur.

C'était effectivement plus compliqué. Les Jolicœur de Chicoutimou avaient fait faire

leur arbre généalogique, comme tout bon Québécois qui se respecte. Il en était résulté un énorme volume, relié en peau de castor, dont l'épaisseur témoignait immédiatement de la vitalité familiale. Le père Auguste-Béat, l'un des membres éminents, était l'auteur de cette monumentale généalogie. Quand on l'ouvrait, une carte, façon parchemin, dépliait en six volets les arabesques enluminées de l'arbre des Jolicœur.

Ceux de Chicoutimou avaient passé de longues veillées d'hiver à remonter des racines aux frondaisons de cet arbre merveilleux qui comptait alors six cent vingt-trois rameaux vivants. C'est dire que tous les cantons alentour de Chicoutimou étaient fortement peuplés de Jolicœur.

Ils contrôlaient, depuis des lustres, la mairie, le magasin général où toute la région venait magasiner et l'église où tout le monde se faisait baptiser, confesser, marier et enterrer par une branche de Jolicœur qu'on avait pris l'habitude de considérer quasiment comme curés de père en fils.

Ils étaient à juste titre très fiers de leur réussite démographique et sociale. Ils avaient fondé une association qui comprenait des clubs de bingo, de ski, de hockey, de raquette, de natation, de chasse, de gastronomie, de voyages organisés et bien évidemment de recherche généalogique.

L'arbre des Jolicœur avait des racines tourangelles en la personne d'un certain Jean-François. Il s'était révélé redoutable coureur des bois et de demoiselles indiennes, laissant dans chaque tribu visitée des petits Jolicœur mâtinés d'Ojibois, de Hurons, d'Iroquois, de Montagnais, de Cris, de Crus et de bien d'autres. Il eut, dit-on, plus de bâtards que Louis XIV et les reconnut tous, soit cent dix-huit. Il épousa officiellement en justes noces une ravissante Algonquine dont les cheveux noirs avaient des reflets violets. Elle s'appelait Chichip (canard) et le père jésuite qui la maria à François Jolicœur lui donna, pour la circonstance, le céleste nom de Marie-des-Anges, ce qui était une bonne adaptation du patronyme originel.

Jean-François avait donc fait pousser, avec l'aide de Marie-des-Anges et des voisines, proches ou lointaines, un arbre énorme qui s'augmenta par la suite, à chaque génération, d'un foisonnement de jeunes branches dotées de quinze à vingt rejetons chacune.

La pilule, l'envie de se reposer un peu et l'attrait pervers d'une vie un peu plus confortable avaient brusquement arrêté tout le bourgeonnement des récents rameaux. Mais l'association des Jolicœur ne s'en attristait pas outre mesure et se tournait maintenant vers la branche restée en France – branche fort modeste et fort dispersée en comparaison de la canadienne. Le père Auguste-Béat, à force de recherches et de prières, avait réussi à retrouver cependant la plupart des cousins français. [...]

[Un seul couple] réunissait toutes les conditions physiques, intellectuelles et morales pour entreprendre le périple vers les vieux pays. C'étaient Joseph et son épouse Julie. [...]

Avec une patience d'institutrice, elle avait écrit dans toutes les mairies de France ayant un Jolicœur inscrit sur les listes électorales. Elle avait reçu en retour un abondant cour-

rier, par voie de surface, lui demandant, pour avoir confirmation de la présence ou de l'absence d'un Jolicœur, de bien vouloir envoyer un timbre pour la réponse ou un coupon international. Elle dut récrire plusieurs fois à certaines mairies qui lui demandaient, toujours par voie de surface, des précisions sur l'orthographe du nom, puisqu'on pouvait l'écrire : Geolicœur, Jollicœur, Joliqueur, Jolikeur, Jolicqueur, sans parler des graphies avec « e » final. Bref, cet échange épistolaire dura fort longtemps mais fut récompensé. Le couple québécois apprit finalement qu'il existait encore quelques familles Jolicœur en France, en particulier à Chinon, Fontevrault, Bourges, Nice et La Queue en Brie. Une seule s'était montrés enthousiaste à l'idée de renouer des lienx avec les cousins du Québec, c'était la famille chinonaise. [...]

L'autorail Tours-Chinon avait ralenti à la sortie du tunnel et arrivait tout doucement en gare, de manière à s'arrêter devant l'horloge du quai, selon l'horaire prévu, à treize heures vingt-neuf, pile. Cette coquetterie SNCF[1] remplit d'admiration les Jolicœur québécois, car à Chicoutimou, avec le train canadien, on sait bien quand on part, mais jamais quand on arrive.

Tout Chinon est là, avec la fanfare municipale, les pompiers, le maire ceint de son écharpe tricolore ; le club des Lions, avec le pharmacien et le général ; le club des Rhinocéros avec le principal du collège ; le club des Grepotames, avec monsieur Petitpot, ancien professeur à la Sorbonne, spécialiste des Eskimos, et une guérisseuse de l'île Bouchard, amie de la pharmacienne dont elle a guéri les verrues en enterrant une couenne de cochon dans son jardin.

Jacquot, avec sa tignasse noire bouclée et sa moustache à la Brassens, a l'air d'un gitan endimanché. Il a mis son complet noir, sa chemise blanche à plastron et sa cravate bleue à pois rouges. Madame Jolicœur, son épouse, s'est fait donner une permanente bouclée, une teinture auburn et s'est fait faire les ongles d'une manière spéciale. Elle a acheté à Tours chez les dames Fanfrelard un tailleur bleu ciel, sur mesure avec fausse griffe de Dior cousue à l'extérieur du col. Elle tient d'une main ses gants de filoselle blanche et de l'autre une ombrelle grise et rose, déployée, qui met joliment en valeur des charmes dignes d'un Renoir. On dirait la belle *Gabrielle à la rose*.

La foule, sur la pointe des pieds, cherche les Québéquois. On les reconnaît tout de suite parmi les voyageurs endimanchés qui arrivent de Tours. Joseph Jolicœur avait en effet précisé qu'il porterait une rose rouge à la Trudeau au revers de sa veste estivale à carreaux jaunes et verts. Ladite veste, longue et boutonnée, cache un short un peu court – ce qui fait interroger un petit garçon : « Les Canadiens, i'zont pas de culotte ? » Julie, elle, est également facile à identifier car elle porte un œillet jaune sur un splendide souète-cheurte bleu ciel, où s'étalent en large lettres noires : *Good girls go to heaven. Bad Girls go everywhere* (Les filles sages vont au paradis, les pas sages vont partout). Personne, à cette époque, n'avait encore vu à Chinon de littérature anglaise sur une poitrine féminine d'origine française.

---

[1] Société nationale des chemins de fer.

La fanfare éclate ! On joue *Alouette* et la foule émue peut voir les Chicoutimolins écraser des larmes plus que furtives en se jetant au cou de leurs cousins français. Jacquot Jolicœur n'en fini pas d'embrasser Julie Jolicœur. Ah ! la piquante, l'adorable blonde. Et si jeunette ! Elle est encore plus belle que sur la photo et si pleine de vie et de chaleur. [...]

Il y eut ensuite un vin d'honneur à l'hôtel de ville. Le maire se lança dans un discours émouvant, qui commençait en 1631, lorsque Jean Gallant quitta Chinon avec soixante-trois compatriotes dont un Jolicœur qui avait été le seul à braver jusqu'au bout les intempéries, les pirates, les Indiens, le mauvais sort et l'absence de vin de Chinon, ce qui ne l'avait pas empêché de semer sa graine à travers bois et forêts chez des centaines de Huronnes ravies de voir un Tourangeau de près. On porta beaucoup de toasts et quand le maire eut fini sa péroraison, ceux qui ne s'étaient pas endormis étaient un peu partis et Julie était bien paf. « Si on ne va pas manger tout de suite, dit Joseph à Jacquot, elle va avoir une crisse de brosse ! » – une « sacrée cuite », comme on dit à Chinon.

Julie eut tout de même assez d'énergie, quand il fallut remercier le maire, pour lever son verre à Chinon, à Chicoutimou, aux Jolicœur de tous les pays et aux femmes à libérer. On applaudit très fort et tous les notables se retrouvèrent aussitôt après aux *Caves peintes*, où les attendaient de fameuses agapes. ■



Petit lexique des nationalistes québécois

STEPHEN SCHEINBERG ET GRAEME DECARIE

—Lorsque j'emploie un mot, MOI, dit Dodu Mafflu d'un ton plutôt méprisant, il dit juste ce que j'ai décidé de lui faire dire, ni plus ni moins.

—La question est de savoir, dit Alice, si vous avez le pouvoir de faire dire aux mots tant de choses équidistantes, multiples et bourriglumpies de variantes infinies.

—La question est, dit Dodu Mafflu, de savoir qui est le Maître, et c'est tout.

Alice au pays des merveilles
Lewis Carroll (tr. Antonin Artaud)

Certains mots ont pris un sens nouveau dans la société québécoise, à tel point qu'il vaut mieux se munir d'un glossaire si, à défaut d'être initié, on veut s'y retrouver dans le débat politique. Les définitions que nous donnons ici et dans les prochains numéros ont pour but d'aider tous les citoyens à comprendre la nouvelle terminologie de la vie politique du Québec et le discours des politiciens. N'oublions pas que le destin du Québec est entre les mains de ceux qui en maîtrisent le vocabulaire.

Séparatiste : Terme archaïque, à proscrire entre gens bien élevés. Désigne uniquement ceux qui voudraient créer un Québec indépendant ayant rompu tout lien économique avec le reste du Canada. Ne saurait s'appliquer à ceux qui veulent l'argent du beurre, et le beurre pour eux séparément.

Souverainiste mou : Toute personne dont la décision exige plus de vingt ans de réflexion.

Vendu : Séparatiste qui se transforme en « clown » fédéraliste (voir Guy Bertrand). À ne pas confondre avec un fédéraliste touché par la grâce du séparatisme (voir Lucien Bouchard, Marcel Masse et compagnie). Se voit à l'occasion sur un écriteau planté devant une maison de Westmount, bien que la forme « À vendre » soit plus fréquente.

Humiliation : Émotion simulée par les séparatistes devant la fermeté (rare) du gouvernement fédéral. Voir aussi « provocation », « esclavage », « oppression », « persécution », etc.

Ces définitions en apparence humoristiques sont hélas ! tout à fait sérieuses. Le vocabulaire est un puissant levier pour gouverner les esprits et les gestes politiques. Quand on fait dire aux mots le contraire de ce qu'ils disent, quand on déforme un sens communément admis, on se trouve dans un monde orwellien où la haine désigne l'amour et où guerre est synonyme de paix. C'est dire que la lutte pour les mots est inséparable du combat pour notre avenir.

Traduction : Annie Brisset

Glossaire raisonné du citoyen averti

NADIA KHOURI

DÉMOCRATIE :

(gr. *dèmokratia*, de *dèmos,* peuple, et *kratos,* force, puissance). Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens et non à un seul, à quelques-uns ou à un groupe d'entres eux. Organisation politique dans laquelle les citoyens, sans distinction d'aucune sorte, exercent cette souveraineté. La démocratie repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. Le régime social résultant de cette organisation politique garantit le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et notamment les formes de la liberté politique, civique, personnelle par la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

On distingue la *démocratie directe*, dans laquelle le peuple exerce le pouvoir sans intermédiaire ; la *démocratie représentative* ou *parlementaire,* celle dans laquelle le peuple délègue à un parlement, constitué par voie d'élection, l'exercice du pouvoir législatif ; la *démocratie autoritaire* ou *dictatoriale,* celle dans laquelle le peuple délègue à un seul homme, pour un temps ou à vie, l'ensemble des pouvoirs. La démocratie s'oppose à la démagogie, mais elle peut être récupérée par cette dernière, sous sa forme *autoritaire* ou *dictatoriale*, ex. : Hitler présentait le national-socialisme comme la seule expression authentique de la volonté « profonde » du Peuple, et Franco qualifiait son système de « démocratie organique ».

DEMOCRACY :

System of government in which the people – not one class, an autocrat or a select group – share in directing the state's activities. Basic to the philosophy and practice of democracy is the concept of representation of the people by elected agents. The idea that natural rights cannot be taken from the people is also fundamental. John Locke, J. J. Rousseau, and others developed the concept of a social contract in which sovereignty rests with the people who undertake reciprocal obligations with a ruler ; rulers violating this contract may be removed. It is widely agreed that the necessary conditions for democracy include : free and fair elections, a genuine choice between candidates and policies, real parliamentary power, the separation of powers, civil rights for all citizens, and the rule of law.

Participatory democracy is *direct democracy*, in the sense that all citizens are actively involved in all important decisions. By general agreement, participatory democracy can be practical and effective only in groups with 500 or fewer active members. *Representative* or *parliamentary democracy* is a system in which the people delegate executive-making powers to an elected body of members of a legislature who are individually and collectively responsible to that legislature. *Authoritarian* or *dictatorial democracy* is a form of democracy in which the people have delegated all powers to one man. This is the point where democracy may degenerate into demagoguery. For ex., Hitler

DÉMAGOGIE, DÉMAGOGUE :

(gr. *dèmagôgia,* art de conduire ou gouverner, *agein,* le peuple, *dèmos,* de *dèmagôgen,* amener le peuple à soi, se rendre populaire, flatter le peuple ; *dèmagôgos,* meneur de peuple). **Démagogie :** politique par laquelle on flatte, excite, exploite les passions des masses. Action politique visant à conquérir ou à conserver le pouvoir en flattant le peuple et en prenant des mesures de facilité destinées à engendrer la popularité mais contraires à l'intérêt général réel. **Démagogue :** politicien qui flatte les masses pour gagner et exploiter leur faveur.

CONSTITUTION :

(lat. *constitutio,* institution). Charte, ensemble des lois fondamentales dites constitutionnelles qui définissent le régime politique d'un État et ses institutions. Un *gouvernement constitutionnel* est un régime politique dans lequel l'exercice du pouvoir est réglé par une loi constitutionnelle qui répartit les fonctions entre divers organismes. E. Weil décrit le gouvernement d'un tel régime comme se considérant, et étant considéré par les citoyens, comme tenu à l'observation de certaines règles légales qui limitent sa liberté d'action par l'intervention obligatoire d'autres institutions qui définissent ainsi les conditions de la validité des actes gouvernementaux – conditions inexistantes en régime autocratique. Le type constitutionnel de gouvernement est caractérisé par l'indépendance des tribunaux et par la participation, requise par la loi, des citoyens à la législation et à la prise des décisions politiques.

presented national socialism as the authentic expression of the « profound » will of the People, and Franco called his political system « organic democracy ».

DEMAGOGUERY, DEMAGOGUE :

(Gk *demagogos,* from *demos,* people, and *agogos,* leading). The methods, actions or principles of a leader who obtains power by means of impassioned appeals to the emotions and prejudices of the populace. Demagogues often use lies, distortion and false claims to gain the people's favour.

CONSTITUTION :

(Lat. *constitutio,* institution). Fundamental principles of a nation, either implied in its laws, institutions, and customs, or embodied in one or more documents that determine the powers and duties of the government and guarantee certain rights to the people in it. A constitution relates to both the foundation and the regulation of governments. As a regulative document, it consists of formal conventions, rules, and procedures, such as voting by majority rule, and more substantive norms, such as those embodied in written bills of rights or assumed prerogatives and entitlements, which serve to define legitimate political activity.

CITATIONS

J'ai vu des démocraties intervenir contre à peu près tout, sauf contre les fascismes. **(André Malraux)**

La démocratie, c'est le gouvernement de tous, pour tous, par tous. **(Theodore Parker)**

Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil. **(Abraham Lincoln)**

Ce n'est pas le vote qui fait la démocratie, c'est le décompte des voix. **(Tom Stoppard)**

Il ne peut y avoir de démocratie parfaite au détriment de la couleur, de la race, de la pauvreté. **(William E. B. Du Bois)**

La démocratie libérale remplace le désir irrationnel d'être reconnu comme plus grand que d'autres par le désir rationnel d'être reconnu comme leur égal. **(Francis Fukuyama)**

La démocratie n'est pas simplement la loi de la majorité, c'est la loi de la majorité respectant comme il convient le droit des minorités. **(Clement Attlee)**

La démagogie s'introduit quand, faute de commune mesure, le principe d'égalité s'abâtardit en principe d'identité. **(Antoine de Saint-Exupéry)**

Le démagogue est le pire ennemi de la démocratie. **(Dicton courant)**

Le plus sûr moyen de ruiner un pays est de donner le pouvoir aux démagogues. **(Denys d'Halicarnasse)**

Pour enchaîner les peuples, on commence par les endormir. **(Marat)**

On peut tromper une partie du peuple tout le temps et tout le peuple une partie du temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps. **(Abraham Lincoln)**

L'âme de la cité n'est rien d'autre que la Constitution, qui a le même pouvoir que dans le corps la pensée. **(Isocrate)**

Il devrait y avoir en toute Constitution un centre de résistance contre le pouvoir prédominant, et, par conséquent, dans une Constitution démocratique, un moyen de résistance contre la démocratie. **(John Stuart Mill)**

QUOTE... UNQUOTE

If liberty and equality, as is thought by some, are chiefly to be found in democracy, they will be best attained when all persons alike share in the government to the utmost. **(Aristotle)**

The ballot is stronger than the bullet. **(Abraham Lincoln)**

It's not the voting that's democracy, it's the counting. **(Tom Stoppard)**

As I would not be a slave, so I would not be a master. This expresses my idea of democracy. **(Abraham Lincoln)**

A fanatical belief in democracy makes democratic institutions impossible. **(Bertrand Russell)**

Democracy which began by liberating man politically has developed a dangerous tendency to enslave him through the tyranny of majorities and the deadly power of their opinion. **(Ludwig Lewisohn)**

There is a limit to the application of democratic methods. You can inquire of all the passengers as to what type of car they like to ride in, but it is impossible to question them as to whether to apply the brakes when the train is at full speed and accident threatens. **(Leon Trotsky)**

No democracy can long survive which does not accept as fundamental to its very existence the recognition of the rights of minorities. **(Franklin D. Roosevelt)**

A demagogue is a person with whom we disagree as to which gang should mismanage the country. **(Don Marquis)**

The secret of the demagogue is to make himself as stupid as his audience so that they believe they are as clever as he. **(Karl Kraus)**

The surest way of ruining a country is to give power to demagogues. **(Denis of Halicarnassus)**

You can fool some of the people all the time and all the people some of the time, but you cannot fool all the people all the time. **(Abraham Lincoln)**

The least considerable man among us has an interest equal to the proudest nobleman, in the laws and constitution of his country, and is equally called upon to make a gene-

rous contribution in support of them – whether it be the heart to conceive, the understanding to direct, or the hand to execute. **(The Letters of Junius)**

The Constitution does not provide for first and second class citizens. **(Wendell L. Willkie)**

The Constitution was framed upon the theory that the peoples of the several states must sink or swim together, and that in the long run prosperity and salvation are in union and not division. **(Benjamin Nathan Cardozo)**

One country, one constitution, one destiny. **(Daniel Webster)**

There should be, in every polity, a centre of resistance to the predominant power in the constitution – and in a democratic constitution, therefore, a nucleus of resistance to the democracy. **(John Stuart Mill)**

Sources

Larousse

Le Petit Robert

Dictionnaire de la langue philosophique

Vocabulaire technique et critique de la philosophie

Dictionnaire des citations du monde entier, Le Robert

Dictionnaire critique de la sociologie, P.U.F.

Sources

The Hutchison Multimedia Encyclopedia

The Merriam Webster Dictionary

Microsoft Bookshelf Reference Library

Oxford Concise Dictionary of Sociology

The Oxford Companion to Philosophy

LES DÎNERS DE *Cité libre*

À MONTRÉAL

À la Maison Egg Roll, 3966 Notre-Dame ouest (Métro Place Saint-Henri)

Renseignements et réservations :
Nathalie MacDougall : (514) **846-2253**

LA SOUVERAINETÉ : UN CUL-DE-SAC

RICHARD LE HIR
Député et ancien ministre du gouvernement du Parti québécois

Quand :
Le jeudi 12 mars 1998
de 17 h 30 à 21 h.

UN TROISIÈME RÉFÉRENDUM?

MAURICE PINARD
Professeur au département de sociologie
Université McGill

Quand :
Le jeudi 9 avril 1998
de 17 h 30 à 21 h.

À OTTAWA

Au Market Banquet Hall, 108, rue Clarence

Renseignements et réservations :
Rolande Beauchemin: (819) **770-2467**

LA SOUVERAINETÉ : UN CUL-DE-SAC

RICHARD LE HIR
Député et ancien ministre du gouvernement du Parti québécois

Quand :
Le mercredi 18 mars 1998 de 17 h 30 à 21 h.



Richard le Hir



Maurice Pinard

Quel beau lancement!







